Ministère de la Femme et de la Famille

Protection – Equité – Autonomie

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Profil Genre de Djibouti : Genre, autonomisation des femmes et pauvreté

Département du genre des femmes et de la société civile (AHGC)

Département Economie Pays

Bureau Régional de Développement et de Prestation de Services, pour l'Afrique de l'Est (RDGE)

Juillet 2019

Sigles et abréviations :

ADDS	Agence Djiboutienne de Développement Social
ADETIP	Agence Djiboutienne de Travaux d'Intérêt Public
AFAWA	Affirmative Finance Action for Women in Africa
AMU	Assurance Maladie Universelle
AN	Assemblée Nationale
APD	Aide Publique au Développement
BAD	Banque africaine de développement
BEF	Brevet de l'Education Fondamentale
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CASAF	Centre d'Action Sociale pour l'Autonomisation des Femmes
CC	Changement Climatique
CCD	Chambre de Commerce de Djibouti
CDH	Conseil des Droits de l'Homme
CEDEF	Convention sur l'Elimination de la Discrimination à l'Egard des Femmes
CEIO	cellule d'écoute, d'information et d'orientation
CEPEC	Caisse populaire d'épargne et de crédit
CFPA	Centre de formation professionnelle pour les adultes
CNEC	Caisse Nationale d'Epargne et de Crédit
CNGD	Conseil National Genre et Développement
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement
CPECD	Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit de Djibouti
CPN	Consultations Prénatales
CTILSPT	Comité technique Intersectoriel de Lutte contre le Sida, le Paludisme et la Tuberculose
CTPNG	Comité Technique de suivi de la PNG
DG	Directeur Général
DISED	Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques
DPG	Direction de la Promotion du Genre
DSP	Document de Stratégie Pays
EDAM	Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages
EDS/PAPFAM	Enquêtes Démographiques et de Santé/Pan -Arab Project for Family Health
EFH	Egalité entre les Femmes et les Hommes
FAO	Food and Agriculture Organization
FDJ	Franc de Djibouti

FEMCOM	Federation of National Associations of Women in Business
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FSD	Fonds Social de Développement
GP-FFED	Groupe de Partenaires pour la Femme, la Famille et l'Enfant
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDH	Indice de développement Humain
IMF	Institution de Micro finance
INDS	Initiative Nationale pour le Développement Social
IP	Insuffisance Pondérale
MA	Malnutrition Aigüe
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MAG	Malnutrition Aigüe Globale
MENFOP	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
MENSUR	Ministère de l'Education Supérieure et de la Recherche
MFF	Ministère de la Femme et de la Famille
MGF	Mutilation Génitale Féminine
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
NV	Naissances Vivantes
ODD	Objectifs de développement Durable
OG	Observatoire du Genre
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONARS	Office National d'Assistance aux Réfugiés et Sinistrés
ONEAD	Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti
ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Organisation paysanne
OSC	Organisation de la société Civile
OTI	Objectif Terminal d'Intégration
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PANA	Plan d'Action National pour l'Adaptation
PAS	Programme d'Accès à la Santé
PASNED	Plan Stratégique National pour l'Enfance à Djibouti
PASS	Programme d'Assistance Sociale pour la Santé
PDMM	Projet de Développement de la Micro finance et de la Micr o entreprise
PDR	Plan de Développement Régional
PGD	Profil Genre de Djibouti
PIB	Produit Intérieur Brut

PIDCP	Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNG	Politique Nationale du Genre
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUAD	Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRAREV	Programme d'appui à la réduction de la vulnérabilité dans les zones de pêche côtières
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RC	Retard de Croissance
RCG	Retard de Croissance Global
SA	Sécurité Alimentaire
SCAPE	Stratégie de Croissance Accéléré et Promotion de l'Emploi
SF	Solidarité Féminine
SG	Secrétaire Général
SGMVD	Stratégie et plan d'action pour la mise en œuvre de la grande muraille verte à Djibouti
STIC	Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TMM	Taux de Mortalité Maternelle
TNS	Taux Net de Scolarisation
TPME	Très Petites et Moyennes Entreprises
UNFD	Union Nationale des Femmes Djiboutiennes
UPI	Unités de Production Informelle
USD	United State Dollar
VBG	Violences basées sur le genre
VIH/Sida	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise

Sigles et abréviations ii
Résumé analytique i
INTRODUCTION 1
1. CONTEXTE ET ENJEUX 1
1.1 Environnement géopolitique 1
1.2 Situation sociodémographique 2
1.3 Situation socioéconomique 3
1.4 Environnement socioculturel 4
2. CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DE L'ÉGALITE FEMMES -HOMMES 5
2.1 Cadre juridique 5
2.2 Cadre politique de l'Egalité Femmes-Hommes 6
2.3 Mécanismes institutionnels de l'Egalité Femmes-Hommes 7
3. GENRE ET CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION 8
3.1 Pauvreté 8
3.2 Nutrition et sécurité alimentaire 9
3.3 Santé et bien être 10
3.4 Eau, assainissement et hygiène 11
3.5 Education : enseignement général et technique 12
3.1 Environnement et Changement climatique 13
4. GENRE ET SECTEURS DE PRODUCTION 14
4.1 Emploi et entrepreneuriat 14
4.2 Autonomisation économique des femmes 15
4.3 Agriculture, pêche et élevage 16
4.4 Infrastructures de l'énergie et des transports 17
4.5 Technologies de l'information et de la communication 18
5. GENRE ET GOUVERNANCE, PAIX ET SECURITE 19
5.1 Participation des femmes dans les instances de décision 19
5.2 Violence basée sur le genre (VBG) 20
5.3 La question des réfugiés, des apatrides et des migrantes. 21
6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 22
Annexe 1 : ACTIFS HUMAINS, ECONOMIQUES ET SOCIAUX 1
Annexe 2 : Les femmes dans la haute administration djiboutienne 12
Annexe 3a : Principaux textes protégeant les femmes et les filles 13
Annexe 3b : Loi N° 154/AN/12/6ème L portant définition de la Politique nationale Genre 14
Annexe 4 : Lexique 16

Annexe 5 : Réponse nationale – Engagements nationaux.....19
Annexe 6 : Bibliographie, sitographie/webographie.....34

Résumé analytique

L'élaboration du Profil Genre de Djibouti (PGD) s'inscrit dans le cadre de l'exécution du Document de Stratégie Pays (DSP) 2016-2020, en appui à la mise en œuvre du SCAPE 2015-2019, déclinaison de « Djibouti 2035 ». Le PGD informera le dialogue sur la mise en œuvre du DSP (2016-2020) ainsi que la préparation du prochain DSP (2021-2025). Il établit un diagnostic actualisé sur les inégalités de genre et évalue la mise en œuvre des principales politiques et stratégies du pays par rapport au genre et aux Top -5. Il dégage des pistes de réflexion sur les causes et conséquences des inégalités de genre ainsi que des mesures susceptibles de les corriger.

Vue d'ensemble des inégalités de genre et de leurs causes

Trois principaux points se dégagent du diagnostic actualisé sur les inégalités de genre : i) le caractère intersectionnel des inégalités au détriment des femmes, ii) la volonté affichée de l'Etat de combattre toute forme d'inégalité, et iii) un cadre juridique national progressiste mais présentant un écart persistant avec les instruments internationaux sur les droits humains, spécifiquement ceux des femmes, que Djibouti a ratifiés.

1. ***Le caractère intersectionnel des inégalités dont les femmes sont le plus souvent affectées*** est une constante. Les femmes rurales, de faible niveau d'instruction et de statut socioéconomique « pauvre » subissent plus les effets des inégalités de genre relevées.
   Situation retrouvée qu'il s'agisse de l'accès au savoir (alphabétisation, connaissance, culture), à l'avoir (emploi, revenu, consommation) et au pouvoir (statut, autonomisation, décision). Leurs causes profondes résident dans l'imaginaire collectif, s'appuyant souvent sur des stéréotypes relatifs à la nature des femmes et des hommes, dans la division de travail et des relations asymétriques dans le fonctionnement de la société. Cette division de travail assigne aux premières les rôles domestiques, d'exécution et aux seconds, de pourvoyeur de ressources et de preneur de décision. Les inégalités de genre, exacerbées par la pauvreté, évoluent suivant le contexte, économique, religieux et mondial. Mais le fond initial reste : le statut minorisé des femmes. L'imbrication des inégalités de genre entre elles, s'érige en causes immédiates et sous-jacentes.

2. ***La volonté de l'Etat pour combattre toute forme d'inégalité se traduit par*** la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel sur le genre propice à l'action. Outre la ratification de traités internationaux, Djibouti a adopté en 2011 une Politique Nationale Genre (PNG) pour 2011-2021. Celle-ci a pour but de contribuer à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre en faveur des garçons et des filles, des hommes et des femmes dans tous les domaines de la vie économique et sociale. Le fait de privilégié 'équité plutôt que l'égalité de genre repose sur une approche pragmatique « prudente », tenant compte de la prégnance de l'environnement culturel. Il en résulte des réponses qui ne sont pas toujours à la mesure des engagements audacieux pris sur la question. Sur un autre plan, l'adoption et l'application d'une loi garantissant les droits fondamentaux des réfugiées reflètent le caractère tolérant, modéré et solidaire de l'Islam, religion d'Etat.

3. ***Le cadre juridique national connait des avancées relatives en matière d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes et des filles***. Ces progrès portent sur le remplacement des tribunaux de la Charia par une Chambre d'appel de statut personnel, depuis 2003. Elle est désormais compétentes sur tout litige familial pour toutes les justiciables musulmanes (98% de la population) régies par le Code de la famille ; les personnes non musulmanes relèvent du Code civil et se réfèrent à la Chambre civile du Tribunal de Première Instance. Djibouti a maintenu la dualité du droit de la famille « *pour marquer [sa] spécificité juridique* » (Code Civil, 2018). Des lois sur le quota des femmes dans les fonctions électives et dans l'Administration de l'Etat (de 10% en 2002 à 25% en 2018) reconnaissent leur droit à la représentation dans les sphères de décision politique,

administrative et technique. Le Code pénal de 1994, révisé en 2009, criminalise les mutilations génitales féminines (MGF), crée des sanctions pénales et simplifie les procédures de recours. La réforme du Code du travail (2018) protège contre le harcèlement moral et sexuel : définition précise, présomption de harcèlement et renversement de la charge de la preuve en faveur des victimes.

4. ***Un écart subsiste entre la législation nationale et les instruments internationaux ratifiés sur l'égalité des sexes, lesquels ont une valeur supra légale.*** Il se lit à travers le Code de la famille qui comporte des dispositions légitimant la minorisation des femmes, telles l'incapacité à contracter un mariage sans le consentement du tuteur, le droit inégal à l'héritage. Sa coexistence avec le droit coutumier et la préséance de facto de ce dernier, qui peut traiter les cas de viol, ouvre la porte à l'arbitraire. L'existence des deux juridictions renforce la protection des femmes et des filles. Mais la question peut se poser sur le traitement différencié entre les musulmanes et leurs paires d'autres confessions.

5. ***La persistance des clichés de genre dans l'accès aux ressources productives limite la progression vers l'EFH,*** perceptible dans les indicateurs habituels pour l'accès aux services sociaux. Ce qui ne doit pas détourner l'attention des inégalités de genre, affectant souvent les filles et les femmes, sans épargner les garçons et/ou les hommes.

   5.1 Tel est le cas des garçons pour le retard de croissance (32% contre 27% chez les filles) et la malnutrition aigüe (19% contre 16%) dus à leur vulnérabilité en matière de santé (Wamani, 2007). Un léger écart ressort au détriment des ménages dirigés par des femmes pour l'accès à l'eau payante (70% contre 77%), aux toilettes améliorées (69,3% contre 73,8%) et à l'électricité (54% contre 58%). L'inégal accès des ménages urbains et ruraux à l'électricité (69% contre 5%) amène 86% des ruraux à utiliser des combustibles solides pour la cuisson. Ceci expose les femmes (et les enfants) aux maladies, outre l'impact du ramassage de bois sur la santé des femmes enceintes et sur la scolarisation des filles appelées à les aider. Pour le transport, 42,6% des ménages dirigés par des femmes accèdent aux services sociaux de base à pieds (contre 44,2% pour les hommes) ; 33% des ménages le font sur une distance de 5 à 10 km.

   5.2 Le tableau sur l'accès des femmes aux ressources productives est éloquent. Quoique les impacts des investissements dans les infrastructures des transports sur les femmes et les hommes ne soient pas documentés, ces projets profitent plus à ces derniers en termes d'emploi. Les femmes exerçant dans la pêche (post capture) font face à des problèmes de transport et de conservation de leurs produits. Le prix dérisoire de leurs produits sur le marché en constitue l'effet direct. Un tiers des femmes sont propriétaires de terres/fermes et les éleveuses détiennent le quart du cheptel (petits ruminants), dans un contexte de rareté de ressources. Les effets du changement climatique aggravent la situation des femmes, allant jusqu'à anéantir leurs moyens de production et d'existence, surtout celles dans l'Agriculture. La fracture numérique frappe plus les femmes rurales : 20 % des ménages qu'elles dirigent contre 80% chez leurs paires urbaines ont accès au téléphone, 3,5% contre 50,0% à la télévision, 22,2% contre 32,7% à la radio et 1,1% contre11, 7% à la presse écrite.

Résultats des actions de développement sur l'égalité des sexes

6. ***Les résultats obtenus sont mitigés mais impulsent un début de changement qu'il faut maintenir et accélérer.*** La forte croissance économique (5,7% sur 2014 -2018 ; 5,5% pour 2019-2020) à faible développement humain (IDH : 0,473 en 2015) du pays, renvoie à un impact limité sur la pauvreté humaine, frappant en particulier les rurales. En effet, la réduction relative de la pauvreté globale de 2013 à 2017 a bénéficié plus aux urbaines. Leurs indices de pauvreté globale et extrême ont diminué (pauvreté globale : de 33,3 à 26,1% ; pauvreté extrême : de 18,2% à 12,3%) tandis que ceux des rurales ont augmenté

(Pauvreté globale : de 76,4% à 78,4% ; pauvreté extrême : de 54,8% à 63,5%). La persistance des inégalités de genre dans tous les secteurs réduit leur accès aux ressources de toutes sortes, bien que tous les groupes vulnérables en soient concernés.

7. ***L'effectif de l'enseignement général et technique croît, mais la proportion des filles stagne, sinon décroit, risquant de faire perdurer la pauvreté des femmes.***
8. Avec un taux d'alphabétisation qui peine à augmenter (de 43,7 % en 2011 à 48,2% en 2017), les femmes sont plus nombreuses à être privées d'atouts sur le marché du travail, surtout les rurales (De 14,4% à 16,2%). Résultat largement en-deçà des 40 points de hausse ciblée pour 2016. Cette situation risque de perdurer avec l'indice de parité filles/garçons du primaire en régression (de 0,98 en 2009 à 0,86 en 2017).
   Ce recul résulte d'une lente évolution de la scolarisation des filles (TNS de 65,7% en 2011 à 68,7% en 2017) et de leur rétention (TBS de 68,8% en 2011 à 78,9% en 2017). L'impact de la sensibilisation sur la rétention des filles, des constructions d'infrastructures sensibles au genre et de cantines scolaires, est plus tangible sur la rétention des filles rurales (TBS de 21,9% en 2011 à 58,7% en 2017).
   Mais il n'arrive pas à infléchir de façon significative les abandons scolaires des filles.
   L'objectif de parité non atteint au primaire compromet l'arrivée à la parité des niveaux moyens (0,82), secondaire (0,83), technique (0,72) et supérieur (0,61) de l'enseignement.
9. ***La persistance de la malnutrition de la mère et de l'enfant renvoie à une coordination intersectorielle insuffisante pour l'amélioration du statut des femmes,*** un défi à relever pour accélérer la sécurité nutritionnelle et alimentaire. De 2010 à 2013, le retard de croissance stagne à 29,7% et la malnutrition aigüe passe de 10,9% à 17,8%, chez les enfants de 0 à 5 ans ; l'émaciation des femmes en âge de procréer reste élevée, outre leurs carences en micronutriments. Les pratiques nutritionnelles inadéquates en sont les causes,
   à relier avec le faible accès des femmes à l'avoir, au savoir et au pouvoir. Ces déficits affectent la sécurité alimentaire des ménages, en particulier ceux des femmes pauvres et rurales. En 2012, l'insécurité alimentaire atteint 50% de la population.
   Entre 2016 et 2018, elle connaît «*une baisse de 26% du nombre des ménages en insécurité alimentaire* [et] *environ 60% des ménages en insécurité alimentaire vivent en milieu rural* » (PAM, 2018). Les réponses ont permis de sauver des vies, d'améliorer les conditions de vie des rurales et de diminuer l'insécurité alimentaire. Les impacts sur les capacités économiques et les rôles des femmes dans les processus décisionnels sont limités. Combinées avec des mesures ciblant ces dimensions, ces actions réduiront durablement la malnutrition.
10. ***L'accès inégal aux services de santé de qualité affecte particulièrement la santé se xuelle et reproductive des femmes rurales pauvres.*** Avec la diminution du taux de mortalité maternelle (TMM) entre 2005 et 2012 (de 546 à 383/100 000 naissances vivantes), Djibouti a atteint l'objectif de la PNG pour 2016 (163 points de réduction/150 visés). Un taux qui demeure très élevé. Entre 2006 et 2012, la baisse des taux d'accouchements assistés (de 92,3% à 87,4% ; rural : 55,1% en 2012) et la faible prévalence contraceptive quasi-stationnaire (de 17,8% à 19% ; rural : 10,3% en 2012) n'ont pas aidé à réduire davantage le TMM. Malgré les efforts fournis, la couverture universelle des services sanitaires reste un défi, pénalisant surtout les rurales pauvres. Leur faible accès au savoir,
    à l'avoir et au pouvoir au sein du ménage est un obstacle à la recherche de soins. Il est aussi un facteur de féminisation du VIH, avec un sex-ratio femmes/hommes de 2,4 chez les 15-24 ans en 2009. En 2017, la prévalence du VIH chez les filles est de 0,6% contre 0,4% chez les garçons. De 2009 à 2017, elle reste plus élevée chez les femmes de 15-49 ans (de 3,3% chez les femmes contre 2,5% chez les hommes à 1,5% contre 1,1%).
11. ***Les MGF, une problématique de genre majeure affectant les Djiboutiennes, masquent parfois les autres formes de VBG.*** L'absence et/ou l'inaccessibilité d'une base de données sur les VBG contribuent à détourner l'attention de la sauvegarde de l'intégrité physique et morale des deux sexes, une dimension cruciale de l'équité et de l'égalité de genre (effet
    1- PNG). Elles compromettent de fait le suivi de la baisse annuelle de 25% des VBG, visée

pour compter de 2014. Entre 2002 et 2012, la prévalence des MGF baisse de 97,2% à 78,4%. Les campagnes de sensibilisation sur les effets néfastes des MGF et les mesures législatives sur les sanctions pénales ont peu d'écho sur cette pratique. Les mariages précoces ont diminué de deux points (de 25,6% à 24,0%). Des organisations de la société civile assurent une assistance juridique. Le recours à la justice est rare.

11. ***L'arrivée toujours croissante des jeunes sur le marché du travail durcit la compétition,*** dans un contexte où les ressources et atouts des femmes/filles et des hommes sont inégalement répartis dès le départ. Situation reflétée à travers le taux de chômage des hommes qui a diminué trois fois plus (de 54,6% à 38,7%) que celui des femmes (de 68,6% à 63,4%), entre 2002 et 2017. L'Administration a recruté deux fois plus d'hommes de 2009 à 2017. Les grands projets d'infrastructures à haute intensité de capital et d'autres initiatives créatrices d'emplois ou promouvant la formation technique, semblent avoir moins concerné les femmes. Le faible niveau d'employabilité des femmes amène alors la majorité d'entre elles à se tourner vers le secteur informel.

12. ***La multiplicité des mesures prises pour l'autonomisation des femmes n'a pas pour autant favoriser leur accès équitable aux opportunités économiques.*** De 2010 à 2015, l'augmentation du taux des femmes s'activant dans le secteur informel (de 31,7% à 74,3%), du nombre des femmes bénéficiaires de crédit (de 800 à 12 500) et du volume des crédits (de 57 millions FDJ à 500 millions FDJ) est positive en soi. Ces évolutions n'ont pas abouti au développement des activités économiques des femmes, souvent restées au stade de «génératrices de revenus », peu durables, ni accru leur autonomie financière. Tendance dominante, quoique des exceptions existent, telles les *charcharis.* Les facteurs limitant sont les conditions de prêt et l'espace étriqué du secteur financier peu adaptés au profil des femmes. S'y ajoute l'insuffisance de mesures ciblant leur *entrepreneurship*. Les formations dont elles bénéficient contribuent peu à leur employabilité. Depuis la PNG (2011), leur accès aux autres moyens de production est inchangé. Stagnation qui relève de facteurs culturels, tels l'accès au foncier, au bétail ou à l'héritage. Les activités agricoles sont du reste inéligibles au crédit des institutions de micro finance.

13. ***Résultat positif le plus visible, la participation des femmes dans les instances de décision est graduelle,*** la parité dans les hautes fonctions politiques restant un défi. L'évolution du quota légiféré entre 2002 et 2018 (de 10% à 25%) a influencé le taux des femmes élues et nommées à différents niveaux. De 2011 à 2017, les postes électifs se sont accrus tant pour le Parlement (13% à 26%) que pour les régions/communes (10% à 29%). Les postes nominatifs ont une hausse timide (de 21% à 22%) et nuancée, une fois ventilée par niveau de poste. La présence des femmes dans les hautes fonctions politiques (Ministre, Ambassadeur, Conseil Constitutionnel) régresse (de 14% à 9%) mais progresse dans les hauts emplois administratifs (de 23% à 25%). Leur absence dans les postes de décision macroéconomique est notoire. L'accroissement des femmes cadres est éloquent (de 20% à 32%). Ces performances dépassent les cibles pour 2016 (postes électifs : 10% ; nominatifs : 20%). Le pays vise 40% de femmes élues au Parlement pour 2035.

14. ***La PNG est reconnue comme cadre de référence en matière de genre, mais son schéma institutionnel d'exécution se heurte à des difficultés d'implémentation***. De 2011 à 2017, la part du budget de l'institution en charge du genre n'a pas pu se conformer à la hausse de 1% par an prévue (de 0,28 % à 0,46%). Ce déficit de ressources financières s'érige à la fois en source et effet de l'exécution parcellaire du schéma institutionnel. Situation amputant l'organe de pilotage de l'unité de soutien à la coordination stratégique et opérationnelle pour la mise en œuvre de la PNG. S'ensuivent des contraintes de planification, d'appui à l'institutionnalisation du genre dans les secteurs, de collecte et de diffusion des résultats des interventions et d'harmonisation de celles-ci. Ceci se solde par un décalage entre les objectifs de la Matrice d'action de la PNG et les résultats obtenus.

Recommandations

Afin de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, le PGD fait les recommandations ci-après :

A l'endroit du Gouvernement :

Renforcer les mesures visant à maintenir et à accélérer l'atteinte de l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles, notamment par l'harmonisation du droit interne avec les instruments internationaux, les actions affirmatives temporaires, la transformation des mentalités s'opposant à l'avancement des femmes et la production systématique de statistiques ventilées par sexe et par âge.

Renforcer la mobilisation de ressources, l'opérationnalisation du cadre institutionnel de sa mise en œuvre, l'institutionnalisation du genre dans les secteurs et les entités intervenant dans le développement ainsi que l'évaluation de la PNG 2011-2021, afin de parachever sa mise en œuvre.

Intensifier les interventions visant l'amélioration des conditions de vie de la population et la réduction de la pauvreté dans une perspective de genre, en mettant à échelle les bonnes pratiques dans tous les secteurs, avec un accent sur les femmes et fill es rurales.

Initier des actions innovantes visant la réduction, voire l'éradication de toutes les formes de VBG, en particulier les MGF, telles la revue systématique des études sur cette pratique dans d'autres pays et la mise en place d'un pool de juristes sensibles au genre pour l'assistance juridique des victimes de VBG.

Systématiser et documenter l'analyse de genre dans le cycle des projets des secteurs productifs, notamment par rapport à leurs retombées sur l'emploi.

Faire appel à l' *Affirmative Finance Action for Women in Africa* (AFAWA) pour combler le déficit de financement qui affecte les femmes et rechercher les mesures idoines pour affronter les défis de l'entrepreneuriat des femmes, en particulier celui des femmes engagées dans l'agriculture, l'élevage et la pêche.

A l'endroit des partenaires techniques et financiers :

Soutenir l'institution en charge du genre dans la mise en œuvre de la PNG pour la période restante et la préparation de la phase suivante dans l'optique des ODD.

A l'endroit de la BAD :

Soutenir le gouvernement dans la promotion de l'énergie renouvelable favorisant le développement des activités économiques et sociales des femmes, en se basant sur les ressources existantes (solaire, éolienne) et en priorisant le milieu rural.

Prendre en compte les inégalités inter sectionnelles qui affectent les femmes, notamment pauvres vivant en milieu rural, dans les opérations liées aux infrastructures d'énergie.

Appuyer le Gouvernement dans la construction des infrastructures hydroagricoles et post-récolte, liées à l'élevage et à la pêche, notamment la gestion post capture (débarcadère, chambre froide), en tenant compte des besoins spécifiques et stratégiques des femmes.

Appuyer le Gouvernement dans la réhabilitation des voies de communication pour l'évacuation des produits agricoles (réduction des pertes post -récoltes) et la promotion de l'intégration nationale et régionale.

INTRODUCTION

L'élaboration du Profil Genre de Djibouti (PGD) s'inscrit dans le cadre de l'exécution du Document de Stratégie Pays (DSP) 2016-2020. L'objectif global du DSP est de soutenir le pays en vue d'asseoir les conditions d'une économie plus diversifiée et créatrice d'emplois. Il appuie la mise en œuvre de la « Stratégie de croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi » (SCAPE, 2015-2019), déclinaison de la Vision « Djibouti 2035 ». Cette dernière met le genre au cœur des politiques et stratégies de développement du pays. La Politique Nationale Genre (PNG 2011-2021) y est soulignée comme cadre de référence. La PNG entend intégrer la dimension « genre » dans l'ensemble des politiques sectorielles.

De même, le PGD s'inscrit dans la Stratégie Genre de la Banque Africaine de Développement (BAD) «*Investir dans l'égalité hommes-femmes pour la transformation de l'Afrique* » qui fait elle-même partie intégrante de la Stratégie à long terme de la Banque 2013-2022. Le genre y est un des domaines d'intérêt particulier. Le PGD établit un état des lieux reflétant la situation et les mécanismes qui affectent les femmes et les hommes au regard du processus de développement de Djibouti et évalue de fait la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales sectorielles par rapport au genre et aux Top -5. Il dégage des pistes de réflexion sur les causes et effets des inégalités de genre ainsi que des mesures susceptibles de les corriger. Les résultats informeront le dialogue sur la mise en œuvre du DSP pour le reste de la période (2019-2020) et le prochain DSP (2021-2025).

Il n'existe pas un seul pays qui investisse suffisamment pour les femmes

« Il n'y a pas un seul pays où les choses soient faites comme il faut pour les femmes. Il n'y a pas un seul pays qui ait atteint l'égalité de genre. Pas un seul pays qui investisse suffisamment pour les femmes. Pas un seul qui ait atteint la parité dans la représentation politique, même dans les pays convaincus de la nécessité de l'égalité entre femmes et hommes. Pas un seul pays où il n'y ait pas de violences commises contre les femmes, et pas un seul pays où ces violences soient combattues de manière satisfaisante par tous les agents de l'État. Pas un seul pays où la participation économique des femmes soit la même que celle des hommes, et où les retombées économiques soient équitablement partagées. Pas un seul pays où l'égalité salariale soit atteinte. En matière d'égalité femmes -hommes, tout le monde se trompe ! »

Phumzile Mlambo-Ngcuka-Directrice exécutive de l'ONU Femmes, Paris, 5 Avril 2019

La méthodologie adoptée se fonde sur : i) une revue documentaire tout au long du processus de son élaboration, ii) une collecte de données courantes à Djibouti complétées par des entretiens individuels, groupes de discussion et réunions avec de hautes responsables et/ou acteur.rice.s de terrain émanant des départements ministériels, d'institutions publiques et privées de développement, de l'Université, des Organisations de la Société Civile (OSC), iii) une présentation des résultats préliminaires au cours d'un atelier de travail avec les parties prenantes en vue de la prise en compte des résultats. Le PGD comprend six chapitres. Le premier aborde le contexte du pays et le second le cadre juridique et politique de promotion de l'EFH. Les chapitres trois, quatre et cinq portent successivement sur : genre et conditions de vie de la population, genre et secteurs de production, et genre, gouvernance, paix et sécurité. Les conclusions et recommandations du PGD clôturent le document.

1. CONTEXTE ET ENJEUX

1.1 Environnement géopolitique

Djibouti a accédé à l'indépendance le 27 Juin 1977. Le régime politique est de type présidentialiste et pluraliste. La séparation des pouvoirs y est affirmée et l'opposition est représentée au niveau du Parlement. Des mesures de discrimination positive ont été prises pour amener les femmes à participer à la prise de décisions. Djibouti est divisée en six régions administratives et Djibouti-ville possède un statut juridique particulier (Ville -Région).

Djibouti jouit d'une stabilité politique, rare dans la région, malgré une guerre civile de 1991 à 1994 et une « guerre » qui l'a opposé à l'Erythrée en juin 2008.

Plus petit pays de la Corne de l'Afrique avec 23 200 km², Djibouti détient par sa situation au niveau du golfe d'Aden, reliant la mer rouge et la mer d'Arabie, une position géostratégique éminente. Parmi les voies maritimes les plus fréquentées du monde, la mer rouge est le passage obligé entre la Méditerranée, l'Afrique orientale et l'Asie. L'implosion de la République Démocratique de Somalie (Janvier 1991) a donné naissance, entre autres, à des groupes terroristes qui écument cette région pour rançonner les bateaux qui y passent. L'insécurité produite par cette piraterie maritime a amplifié l'importance des 372km de côtes djiboutiennes et ses 7200 km² d'espace maritime. L'installation de bases militaires américaine, française, japonaise, italienne, allemande et chinoise s'en est suivie pour assurer la sécurité de leurs bateaux et lutter contre le terrorisme international.
Outre la Somalie au Sud, Djibouti est limité au Nord par l'Erythrée et à l'Ouest par l'Ethiopie. L'Erythrée, par suite d'une guerre de longue durée avec l'Ethiopie, est devenue un Etat indépendant en 1993, privant cette dernière d'un débouché maritime. En conséquence, elle a orienté ses approvisionnements et ses exportations sur les ports de Djibouti, renforçant une relation déjà intense du fait de l'existence de la voie ferrée reliant Djibouti à Addis-Abeba, construite au début du XXème siècle. Après la mise en service des nouveaux chemins de fer en janvier 2018, il y a eu l'accord de paix entre l'Ethiopie et l'Erythrée en Juillet 2018. Cet accord ainsi que le choix en faveur de la promotion de la paix et l'intégration régionale des nouvelles autorités éthiopiennes, devraient contribuer à réduire les tensions politiques au sein de la sous-région.

Par son climat tropical semi-aride, le pays a une faible pluviométrie de moins de 200mm/an, et des températures élevées avoisinant les 40°. Cela se ressent sur la nature et l'étendue de la couverture végétale déjà pénalisée par la pauvreté des sols. Le changement climatique aggrave ces conditions avec des sècheresses et des inondations récurrentes. Ces dernières se manifestent négativement dans les oueds des périphéries de Djibouti-ville. La désertification s'étend dans les « zones sahéliennes », les terres arables s'amoindrissent, les pâturages et les points d'eau se raréfient malgré les forages que l'Etat entreprend. La recherche de points d'eau de plus en plus éloignés et la sédentarisation qui peut en découler et la dégradation du cheptel, rendent les éleveurs dépendants d'autres ressources. Les déplacements et les migrations vers Djibouti ville et sa périphérie où sont concentrées les infrastructures économiques du pays en sont les conséquences. Habitués auparavant à vivre des produits de leur activité (lait, viande, peaux), les éleveuses se trouvent en ville dans une situation de précarité et de vulnérabilité, surtout les femmes et les enfants.

1.2 Situation sociodémographique

En 2017, la République de Djibouti comptait 948 249 habitants dont 47% de femmes [1]. L'indice synthétique de fécondité est passé de 5,8 en 1995 à 2,9 en 2017 [2] avec un taux de croissance de la population estimé à 1,3%[3]. La population se caractérise par sa forte urbanisation et sa jeunesse. Djibouti ville accueille 75% de la population totale faisant de Djibouti, le deuxième pays le plus urbanisé d'Afrique, derrière la Lybie. La population de moins de 15 ans est de 32% (dont 48,45% de filles) de la population totale, celle de moins de 35 ans à 67,27% (dont 47,38 de femmes), tandis que celle de 55 ans et plus est de l'ordre de 8,97% (dont 45,21% de femmes). L'âge médian se situe autour de 20 ans [4]. Il s'ensuit un fort indice de dépendance avec 51% des ménages comptant plus de huit personnes. Le poids de la jeunesse dans la population justifie le diagnostic d'une « Vision, Djibouti 2035 » avec
« *une attention particulière (…) requise pour préparer cette frange de la population pour le*

[1] DISED, *Annuaire statistique*, édition 2018.
[2] *Ibid.*
[3] BAD, *Evaluation à mi -parcours du DSP 2016 -2020*, 2018.
[4] DISED, *Annuaire statistique*, édition 2018.

futur »[5]. L'ambition est de tripler le revenu par tête et de réduire la pauvreté absolue du plus du tiers à l'horizon 2035, grâce à une réduction de taux de « chômage au sens large ». Lien avec la jeunesse devrait être mieux articulé

L'espérance de vie à la naissance est de 52,9ans, dont 51,8ans pour les hommes et 54,1 ans pour les femmes. En 2017, les ménages dirigés par des femmes représentent 18,8%, dont 21,1% en milieu urbain et 18,0% en milieu rural. Djibouti se démarque par l'ampleur des migrations internes et des immigrations caractérisant sa population. À la suite des changements climatiques engendrant des inondations et sècheresses récurrentes, la population nomade ou semi-nomade qui vit de pastoralisme se déplace vers les villes pour s'y installer. Les immigrantes issues des pays frontaliers quittent leurs pays pour des raisons économiques, politiques ou d'insécurité dues à des conflits ou des guerres et s'installent à Djibouti ou y sont de passage avant de rejoindre d'autres pays. Il faut dire que différentes ethnies séparées par différentes frontières, ont une même origine et les mêmes pratiques économiques et culturelles[6].

1.3 Situation socioéconomique

L'économie djiboutienne vit en grande partie des ressources générées par les ports, les bases et les contingents militaires[7]. Ainsi, le secteur tertiaire domine avec 79,8% du PIB et occupe 50% de la population active. Le secteur primaire qui participe à 3,2% du PIB n'arrive pas à produire suffisamment pour couvrir les besoins en produits alimentaires du pays, avec seulement 1200 ha de terres mises en valeur sur 100 000 ha de terres arables, outre des conditions climatiques défavorables. La pêche et l'élevage sont les sous -secteurs-clés de ce secteur. Le secteur secondaire qui bénéficie des retombées des investissements dans les grands projets dans le cadre de « Djibouti 2035 », participe à 17% du PIB[8]. Le taux de croissance du PIB est passé de 6,9% en 2016 à 5,1% en 2017 [9]. Cette baisse semble conjoncturelle dans un cycle de croissance soutenue, grâce à des fin lancements massifs extérieurs dans les infrastructures ferroviaires, portuaires et hydroélectriques. La dette extérieure estimée est passée de 97,4% en 2016 à 102,9% en 2018, avec des « risques d'insolvabilité à court terme »[10]. D'un autre côté, le taux d'inflation baisse de 2,4 points entre 2016 (3%) et 2017 (0,6%)[11].

Les subventions de l'Etat pour maintenir le pouvoir d'achat de la population et la parité fixe du franc djiboutien par rapport au dollar américain, ont contribué chacun à cette situation. Toutefois, la balance commerciale de Djibouti reste largement déficitaire avec l'importation des biens d'équipement, des produits alimentaires et du khat. Le coût de la consommation du khat s'élève à environ 30 millions de dollars US par an. Avec un chiffre d'affaires annuel de 51 millions de dollars, les taxes du khat fournissent 15% des recettes fiscales, soit environ 17 millions de dollars par an [12].

Par ailleurs, la réduction du taux de pauvreté n'est pas à la hauteur des taux élevés de croissance économique. Le taux de pauvreté globale de l'ensemble de la population connaît une baisse de cinq points (de 40,8% à 35,8%) [13]. Cette tendance se retrouve tant chez les ménages dirigés par des femmes (39,6% à 34,6%) que par des hommes (41,1% à 36%) [14]. Pour la même période, les taux de pauvreté extrême ont diminué de 2,9 points chez les ménages dirigés par des femmes (de 23,6% à 20,7%) et de 1,6 point chez ceux dirigés par des hommes (de 22,9% à 21,3%). Notons que l'indice de GINI est en augmentation en 2013 (44,1),

---

[5] République de Djibouti, Vision Djibouti 2035, p. 13.
[6] M. S. Obsieh, L'oralité dans la littérature de la corne de l'Afrique : traditions orales, formes et mythologies de la littérature pastorale, marque de l'oralité dans la littérature, Université de Bour gogne, 2012, p. 60.
[7] DISED, *Profil de la pauvreté, 2012* ; FMI, Document de travail, 2017.
[8] MAEP, Rapport d'évaluation n°18 -nov.2015.
[9] MFF, *Rapport d'Examen National Approfondi Beijing+25 et ODD+5* , 2019, p. 5
[10] Banque Africaine de Développement, *Performances macroéconomiques en Afrique 2019*, p. 163.
[11] DISED, *Profil de pauvreté*, 2012 ; Banque Africaine de Développement, *Performances macroéconomiques en Afrique 2019*, p. 163.
[12] Banque Mondiale, *Comprendre la dynamique du khat à Djibouti* . Mai 2011.
[13] EDAM3-IS 2012; EDAM4 -IS 2017, *nos propres calculs.*
[14] *Ibid.*

comparé à celui de 2002 (40,0)[15], seules données disponibles. Enfin, en 2018, la République de Djibouti est classée par le PNUD 172ème sur 189 [16] pays avec un IDH de 0,473. C'est un pays à développement humain faible, bien que le PIB par habitant de 1908 USD (2017) soit largement supérieur à celui des pays voisins [17].

1.4 Environnement socioculturel

Les hommes ont un rôle dominant dans la société traditionnelle djiboutienne, qui est patrilinéaire, patrilocale-virilocale.
La circulation des femmes s'effectue sous l'autorité des hommes, que les prétendants prennent épouse à l'intérieur ou à l'extérieur de leur groupe. Le père d'un garçon, dès sa circoncision terminée, va réclamer le mariage avec la cousine croisée patrilatérale[18]. Le mariage arrangé par les deux parents survient dans un cycle d'échange entre deux lignages pour pérenniser le contrôle des filles et des femmes à chaque génération. Le lévirat ou le sororat adopté lors du décès de l'une des conjointes, procède de la même logique. La sédentarisation progressive des nomades amène ceux-ci à prendre une femme d'une autre ethnie en secondes noces (polygamie) afin de s'intégrer dans les villes/villages où une autre ethnie majoritaire. Dans ce cas, le prétendant doit payer une dot
à la famille paternelle et l'indemnité à l'oncle maternel de la promise[19]. Dans d'autres cas, le père marchande avec le prétendant le nombre de chameaux/moutons ou montant d'argent tandis que la mère reçoit des cadeaux. De telles pratiques justifient le fait que le mari considère la fille/femme comme sa propriété dont il use selon son bon vouloir. La plupart de ces mariages sont des unions de mineures ou avec des mineures, arrangés par les parents sans les avis des principaux actrices.

Ce contrôle de la circulation des femmes par les aînés et les hommes coïncide avec la prépondérance de ces derniers dans la division du travail. Ils pourvoient aux ressources du (des) ménage(s) par l'élevage des bovins, des camélidés, qui nécessitent des grands espaces pour leur transhumance. Ils dirigent et décident dans le ménage et sont chefs de la communauté, le cas échéant. En revanche, les femmes s'occupent des moutons, des chèvres, des travaux domestiques et des soins aux enfants. Elles attendent le retour des hommes dans le campement ou migrent vers les villes. Les femmes travaillent ainsi à la valorisation des hommes et de leur progéniture, corroborée par le proverbe « *à valeur égale, c'est la femme qui fait la différence entre deux hommes* » et « *un veau dont la mère est mauvaise ne donne pas un bon troupeau* »[20].

Cette division du travail qui valorise les hommes n'est pas figée. Elle évolue suivant des nouveaux rapports de force nés des contraintes qui pèsent sur les ménages et sur leurs activités. Il arrive ainsi que certaines tâches réservées aux femmes soient effectuées par des hommes et vice versa, à la suite de nécessités imposées par les conditions de pauvreté. Des nouvelles représentations parentales apparaissent. Les « déplacements » économiques non voulus ou la scolarisation et les « contacts » avec d'autres univers influencent les relations femmes-hommes dans la sphère du « privé ». Mais dans l'imaginaire collectif, les représentations des relations inégalitaires femmes -hommes demeurent dans la sphère du
« public », avec la « minorisation » des femmes et la valorisation des hommes dans un pays où 98%[21] sont musulmanes.

[15] Commission Economique pour l'Afrique, Profil du Pays Djiboutien 2015, Nations -Unies, Mars 2017.
[16] UNDP indices et indicateurs de développement humain 2018, p.24.
[17] DISED, Annuaire statistique, Edition 2018.
[18] Site de Madina Hassan, Université de Djibouti, le mariage afar, consulté le 04/06/2019.
[19] François Piguet, *Mariages interethniques et changement social dans la région Afar de l'Ethiopie*, Annales d'Ethiopie, 2005, p.155-175.
20 M. S. Obsieh, *L'oralité dans la littérature de la corne de l'Afrique* , 2012 ; D. A. Farah, *Savoir et pouvoir dans le contexte de Djibouti : des configurations éducatives entre constructions de savoir et relations de pouvoir* , 2018.
[21] Site de la Présidence de la République de Djibouti.

2. CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DE L'ÉGALITE FEMMES-HOMMES

2.1 Cadre juridique

La Constitution de Djibouti de1992 consacre le principe de non -discrimination, fondé notamment sur le sexe (art.1), en assurant l'égalité de tous /toutes devant la loi. La loi constitutionnelle (2010)[22] spécifie que *« les traités ou accords régulièrement ratifiés ont (…) une autorité supérieure à celle des lois »* (art.70). Djibouti est partie de la plupart des traités internationaux sur les droits humains et l'égalité entre les femmes et les hommes (EFH) [23]. Contrairement à d'autres pays arabes, il a ratifié sans réserve la Convention sur l'Elimination de la Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) (1998). Par contre, il a émis des réserves sur l'avortement en cas de viol et d'inceste (art.4, al.2.c) pour le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (2005). Le pays n'a pas ratifié la Convention n°189 sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques de 2011 ni le Protocole facultatif à la CEDEF de 1999. En revanche, il a adhéré aux agendas mondiaux post-2015 sur l'égalité de genre[24].

Le système juridique et judiciaire djiboutien se démarque par la coexistence de la loi islamique, du droit coutumier (litiges mineurs en matière civile et parfois pénale tel le cas de viol) et du droit civil (tous les contentieux) hérité du code Napoléon [25]. Cette situation implique une dualité du droit de la famille. Le Code de la famille de 2002 qui tire sa source du Coran, régit les personnes de confession musulmane en matière de succession, mariage, divorce, pension alimentaire et garde d'enfants. Le Code civil s'applique à celles qui ne sont pas musulmanes. Si le Code de la famille fait l'objet de multiples observations de la part des organes de traités et des organisations de la société c ivile pour les discriminations à l'endroit des femmes qu'il renferme, la loi du 25 Juin 2003 [26] qui le complète est une avancée. Elle institue un Tribunal de première instance et une chambre d'appel de statut personnel pour juger en premier ressort sur tous les litiges en matière familiale, remplaçant les tribunaux de la Charia. Le droit de la famille du Code civil de 2018 [27] qui relève désormais de la Chambre civile du Tribunal de Première Instance (art.11) est une autre avancée. Mais les deux législations donnent la possibilité de se marier avant 18 ans, âge nubile qu'elles ont fixé pour les deux sexes (art.14 du Code la Famille et art. 163 du Code civil). De même, elles sont similaires pour le délai de viduité imposé aux femmes divorcées (trois mois accomplis à 300 jours révolus), veuves ou ayant un mari disparu (quatre mois et dix jours accomplis), enceintes ou non (art. 42 à 44 du Code de la Famille et art. 239 du Code civil).

Si le Code civil se conforme globalement aux dispositions des traités internationaux, des discriminations envers les femmes persistent dans le Code de la famille. Tels sont les cas :
i) du consentement du tuteur lequel est requis pour les femmes pour valider le mariage (art.7),
ii) du pouvoir du mari, chef de famille, à qui les femmes doivent obéissance et respect des prérogatives (art. 31), iii) de la règle octroyant à l'héritier de sexe masculin le double de la part d'une femme (art.115 à 118, 120, 130, 142 et 158), ou iv) d'autorisation de la polygamie quoique la conjointe puisse saisir le juge pour apprécier le préjudice causé par un nouveau mariage (art.22). Cependant, par le Code de la Famille, le mari est le pourvoyeur des besoins du ménage et sans pouvoir d'administration des biens propres de la femme (art.31 et 32). Il prévoit également des mesures pour garantir le droit à la pension alimentaire des bénéficiaires, y compris pour les femmes et les enfants (art.62). Enfin, un vide juridique subsiste sur la violence domestique.

[22] Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la Constitution.
[23] Cf. Annexe 5.
[24] Cf. Section 2.2.
[25] Réseau francophone de diffusion du droit.
[26] Loi n°8/AN/03/5 ème L du 25 juin 2003.
[27] Loi n°003/AN/18/8ème L du 15 janvier 2018.

Le cadre juridique djiboutien connait aussi quelques avancées liées à l'égalité des sexes à la suite de mesures législatives volontaristes. La loi institue un quota (10%) pour les fonctions électives et nominatives en 2002[28]. Elle appelle les partis politiques à présenter dans leurs listes (législatives) l'un ou l'autre sexe suivant au moins cette proportion (art.2).
Le décret d'application pour les hautes fonctions de l'Etat fixe à 20% la représentation proportionnelle de l'un ou l'autre sexe en 2008. En 2018, la loi révise à au moins 25% le quota des femmes élues à l'Assemblée Nationale[29]. En matière de lutte contre la violence basée sur le genre (VBG), la loi complétant l'article 333 du Code pénal, suivie de son décret d'application [30], définit les mutilations génitales féminines (MGF). Elle crée des sanctions pénales pour les personnes au courant d'une MGF prévue ou pratiquée ne l'ayant pas dénoncée.
Elle modifie l'article 7 du Code de procédure pénale afin de pousser les OSCs à se constituer en partie civile et à ester en justice devant des cas d'infraction. En 2018, le pays adopte une loi protégeant les deux sexes contre le harcèlement sexuel en milieu du travail. Celle-ci demande aux victimes d'apporter des éléments de faits (présomption de harcèlement) et aux auteurs de prouver que l'infraction n'a pas eu lieu (renversement de la charge de la preuve) [31] (art.4bis, 4ter, 4quater et 290).
En 2014, la loi-cadre portant sur la mise en place d'une assurance maladie universelle (AMU) [32] est une innovation. Elle vise les catégories en plus grande vulnérabilité, dont les femmes.

2.2 Cadre politique de l'Egalité Femmes-Hommes

L'adhésion du pays aux plateformes mondiales sur l'EFH dès 1995 à travers le Plan d'Action de Beijing, marque le cadre politique et stratégique du pays sur le genre. Un engagement politique renouvelé par son adoption des agendas post -2015, dont le Programme 2030. L'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles y est un objectif explicite (ODD5) et en même temps, moteur du développement durable (2015). Ainsi, la Vision « Djibouti 2035 » retient la Politique Nationale du Genre (PNG 2011-2021) comme cadre politique du genre.
La PNG vise à *« contribuer à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre en faveur des garçons et des filles, des hommes et des femmes, dans tous les domaines de la vie économique et sociale.»*. Ses deux objectifs globaux sont l'instauration d'un environnement favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genres, et l'intégration effective du genre dans tous les secteurs – avec un accent sur la budgétisation sensible au genre. Ses orientations stratégiques sont : i) la promotion d'une conscience de genre au niveau des ménages et de la communauté, ii) le renforcement de l'accès équitable des femmes, hommes et adolescentes aux services sociaux de base, iii) la promotion équitable du potentiel des deux sexes dans l'économie et de leur accès aux ressources économiques, iv) le renforcement de l'exercice équitable des droits des deux sexes et leur participation dans les instances de gestion et de décision économiques et politiques, et v) le renforcement des capacités institutionnelles de mise en œuvre de la PNG.

Un consensus se dégage entre les institutions publiques, les OSCs et les médias sur la politique de l'Etat sur l'EFH. Ce qui apparemment est une force. La question peut se poser sur sa réelle appropriation par les différentes entités et acteurs, la PNG n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation. La plupart des plans et politiques nationaux et sectoriels énoncent la prise en compte du genre dans leurs interventions. Néanmoins, la budgétisation sensible au genre n'est pas encore effective dans l'élaboration des budgets de l'Etat. L'amalgame entre les budgets (et actions) des secteurs sociaux et ceux de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles est courant[33]. Pour la plupart, la traduction de la prise en compte du genre est le ciblage des femmes et des filles pour leurs activités

[28] Loi n°192/AN/02/4ème L du 20 Novembre 2002.
[29] Loi n° 219/AN/18/7ème L modifiant la Loi n°192/AN/02/4ème L du 11/01/2018.
[30] Loi no. 55/AN/09/6ème L du 19 juillet 2009 et son décret N° 2009-0245/PR/MPFBF du 27 octobre 2009.
[31] Loi N° 221/AN/17/8ème L modifiant et complétant la loi n°133/AN/05/5ème L du 28 janvier 2006 portant Code du Travail.
[32] Loi n°24/AN/14/7ème du 05 février 2014. s
[33] MFF, *Rapport d'Examen National Approfondi Beijing+25 et ODD+5*, 2019.

habituelles, sans qu'il y ait changement de stratégie. L'action se résume alors à l'accès « équitable » des femmes/filles ou des hommes/garçons aux services sociaux de base.
L'objectif sur la capacité d'intégration du genre dans les interventions aux niveaux central et déconcentré, visé par la PNG pour 2014 (80% des ministères), s'en trouve compromis. L'adoption par le Parlement des textes et de budgets procède de la même logique de consensus national. De même pour les OSCs et les médias, dont les plus notoires sont respectivement l'UNFD et le quotidien La Nation. A noter que le concept de suivi des médias sur le genre n'est pas encore une réalité dans le pays. Les interventions sensibles au genre relevées sont celles appuyées par les partenaires techniques et financiers (PTF).

L'institutionnalisation du genre comme partie intégrante du schéma organisationnel et opérationnel des institutions de promotion du développement reste un défi. Situation qui appelle des actions d'appui technique et de renforcement de capacités sur plusieurs niveaux.

2.3 Mécanismes institutionnels de l'Egalité Femmes-Hommes

La loi N° 154/AN/12/6ème L portant définition de la Politique nationale Genre édicte que la PNG et sa matrice d'action sont le *« cadre politique de référence en matière de genre »* (art.1). Elle précise que le MFF est l'organe de pilotage à qui reviennent la coordination et le suivi des actions de mise en œuvre de la PNG. Un décret a précisé les rôles des organes d'orientation [Conseil National Genre et Développement (CNGD)] et de concertation [Comité Technique de suivi de la PNG (CTPNG)]. Les rôles des autres organes et acteurs du cadre institutionnel de l'EFH se réfèrent au schéma que la PNG a prévu. A l'Unité technique d'appui à la mise en œuvre de la PNG, «bras armé » de la Direction de la Promotion du Genre (DPG) incombent : la planification, la coordination, le suivi-évaluation, la mobilisation de ressources, le renforcement des capacités en genre et son institutionnalisation dans les secteurs. Les autres organes d'appui sont : i) l'Observatoire du Genre, ayant un rôle de veille et d'alerte, et ii) des Comités régionaux genre chargés entre autres de la vulgarisation de la PNG et de ses résultats. Les acteurs se résument aux cellules sectorielles genre et bureaux régionaux genre ainsi qu'aux médias, OSCs et leaders religieux. La PNG a prévu que les Partenaires techniques et financiers (PTF) soutiennent en particulier l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la PNG sus -citée.

Entre 2011 et 2017, la part du budget de l'organe de pilotage a peu évolué (de 0,28 % à 0,46%) alors que la PNG a préconisé une hausse annuelle de 1%. Cette allocation couvre toutes les activités du MFF et pas uniquement celles liées à la mise en œuvre de la PNG. La déclinaison de la matrice d'action 2011-2015 en plan annuel n'a pas pu s'effectuer, dénotant des difficultés de planification et des déficits de ressources financières. Situation aggravée par la mise en place tardive (2018) de l'Observatoire du Genre (OG), organe crucial pour attirer en permanence l'attention des acteurs sur les enjeux de la PNG.
Malgré sa création récente, l'OG a pu établir une convention de partenariat avec l'institution en charge des statistiques nationales. Elle a débouché sur des études documentant l'évolution de la situation des femmes à Djibouti. L'appel récent (Mai 2019) à la création d'un Groupe de Partenaires pour la Femme, la Famille et l'Enfant (GP-FFED) pour soutenir le Plan d'action triennal 2019-2021 est un geste fort de mobilisation de ressources. Il traduit aussi les limites des CNGD, CTPNG et des mécanismes institutionnels en place. Sauf que dans ce plan triennal, les autres activités du MFF tendent à prendre le pas sur la mise en œuvre de la PNG. Ce qui risque d'attiser la confusion entre secteurs sociaux et promotion du genre, situation souvent notée dans les autres secteurs.

En définitive, l'exécution du schéma institutionnel de la PNG n'a pas pu se faire comme prévu. L'insuffisance de ressources a entravé la planification régulière des activités, la collecte et la diffusion des résultats des interventions des secteurs, l'harmonisation de celles_ci et la disponibilité d'informations sur la mise en œuvre de la PNG.

3. GENRE ET CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION

3.1 Pauvreté

De 2013 à 2017, la pauvreté globale de l'ensemble de la population a régressé (de 40,8% à 35,8%) [34]. Si en milieu urbain, la situation s'est nettement améliorée, la pauvreté globale s'est accrue en milieu rural. Ventilé par sexe, le taux de pauvreté globale des ménages dirigés par des urbaines a diminué (femmes : de 33,3% à 26,1% ; hommes : de 35,2% à 28,6%). La même tendance est retrouvée concernant la pauvreté extrême : diminution de six points chez les femmes (de 18,2% à 12,3%) et de trois points chez les hommes (de 17,1% à 14,1%). En milieu rural, la hausse du taux de pauvreté extrême chez les ménages dirigés par des hommes est de cinq points (de 73,1%
à 78,5%) alors que celle de ceux dirigés par des femmes est de deux points (de 76,4% à 78,4%). Les différentes mesures que Djibouti a prises à l'endroit des femmes pour réduire la pauvreté peuvent expliquer cette évolution en faveur des ménages qu'elles dirigent (promotion de l'accès des femmes pauvres à un travail décent, filets sociaux de sécurité, création de garderies et de crèches, élargissement de l'accès à la terre, au logement et au financement) 35. Néanmoins, l'impact de ces actions semble plus tangible chez les femmes urbaines.

Tableau 1. Evolution du taux de la pauvreté par sexe et milieu de résidence de 2013 à 2017 (%)

Milieu	Sexe Chef de ménage	Indice pauvreté globale		Indice pauvreté extrême	
		2013	2017	2013	2017
Urbain	Femme	33,3	26,1	18,2	12,3
	Homme	35,2	28,6	17,1	14,1
	Ensemble	**34,8**	**28,1**	**17,3**	**13,7**
Rural	Femme	76,4	78,4	54,8	63,5
	Homme	73,1	78,5	54,3	62,
	Ensemble	**73,7**	**78,4**	**54,4**	**62,6**
Ensemble	Femme	39,6	34,6	23,6	20,7
	Homme	41,1	36,0	22,9	21,3
	Ensemble	**40,8**	**35,8**	**23,0**	**21,1**

Sources: EDAM3 -IS, 2013; *EDAM4 -IS, 2017, *nos propres calculs*

En effet, ces dernières enregistrent une baisse de sept points (de 33,3% en 2013 à 26,1% en 2017) alors que leurs paires du milieu rural ont une hausse de deux points de leur taux initial déjà élevé (de 76,4% à 78,4%) pour la pauvreté globale. La même tendance est retrouvée concernant la pauvreté extrême. Les femmes urbaines sont passées d'une diminution allant de 18,2% en 2013 à 12,3% en 2017 contre une augmentation de 54,8% à 63,5% chez les femmes rurales pour la même période[36]. Ceci amène à supposer que les interventions sont concentrées dans les villes.

Quoiqu'il en soit, cette situation renvoie à la « pauvreté humaine », définie comme absence d'accès ou d'opportunités à cause de « déficits » de toute nature, dans laquelle se lit la pauvreté des femmes. En effet, avec un taux d'alphabétisation de 48,2% [37], les femmes ne disposent pas d'atouts sur le marché du travail. Cet état risque de perdurer à cause de la faible rétention des filles dans les écoles[38], surtout chez les filles issues des ménages pauvres du milieu rural. Le taux d'inactivité et le taux de chômage restent élevés chez les femmes, à cause du manque de qualification et à cause des stéréotypes façonnés par la division sociale traditionnelle du travail. Par exemple, moins d'un tiers de l'effectif du secteur public, pourtant le plus grand pourvoyeur d'emplois, sont des femmes qui en grande majorité occupent des postes subalternes relatifs aux soins et à la propret é dans des Ministères[39]. Le secteur informel est le débouché « obligé » des femmes. Il s'érige en ultime issue pour celles n'ayant pas les ressources financières et scolaires requises par l'administration. La logique

[34] EDAM3-IS 2012 ; EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
[35] MFF, *Rapport d'Examen National Approfondi Beijing+25 et ODD+5* , 2019.
[36] EDAM3-IS 2012 ; EDAM4 -IS 2017, *nos propres calculs.*
[37] EDAM 4-IS 2017, *nos propres calculs.*
[38] Cf. Section 3.5 Education.
[39] Cf. Section 4.1 Emploi.

familiale qui prévaut dans ce secteur leur permet d'harmoniser les tâches reproductives et productives. Ayant un accès limité au crédit, à des réseaux de commercialisation, des femmes restent souvent dans une « économie de survie ». Elles sont dans l'incapacité d'améliorer leurs conditions de vie (logement, eau, assainissement, santé, éducation) et leurs activités économiques. A plus forte raison, elles ne sont que rarement présentes dans les organes de prise de décision, malgré des mesures d'imposition de quota : la direction de la communauté dépend traditionnellement des hommes. En conclusion, les mesures orientées vers les femmes et les filles pour réduire la pauvreté commencent à porter leurs effets. Ces derniers touchent l'amélioration des conditions de vie quotidienne mais avec une couverture limitée. La réduction de la pauvreté humaine reste un défi.

3.2 Nutrition et sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire et nutritionnelle reste un défi pour le pays. Des données disponibles, il ressort une détérioration de la nutrition des enfants de 0 à 5 ans. Elles indiquent l'absence d'amélioration du retard de croissance global (RCG) entre 2010 et 2013 (29,7%) et une augmentation de 8,9 points de la malnutrition aigüe globale (MAG) (de 10,9% à 17, 8 %)[40]. Pour 2013, les garçons présentent des taux plus élevés du RCG et de la MAG (respectivement de 32% et 19%) que ceux des filles (27% et 16%). Une recherche dans dix pays d'Afrique subsaharienne explique ces inégalités par une plus grande vulnérabilité des garçons en matière de santé (*health inequalities*) [41]. Elle précise que ces inégalités sont plus accentuées dans les groupes du quintile le plus pauvre. A Djibouti, celles-ci sont plus prononcées en milieu rural : le taux du RCG est de 35,4% chez les filles contre 44,4% pour les garçons. Ces derniers dépassent le seuil critique de 40% fixé par l'OMS. Notons que le taux d'allaitement maternel exclusif est très bas (13,4% en 2013)[42]. L'allaitement au sein présente un écart significatif en faveur des filles (76,6% contre 68,1% pour les garçons) [43].

Des données nationales sur la nutrition des femmes font défaut. Mais la revue de la littérature renvoie à une émaciation élevée et à des carences en micronutriments chez les femmes en âge de procréer[44]. Cela est dû à une faible supplémentation en vitamine A, Fer et Acide folique[45]. Parmi les causes de la malnutrition infantile figurent aussi des pratiques nutritionnelles inadéquates, dont l'introduction précoce d'aliments de complément, la faible consommation d'aliments riches en micronutriments, la fréquence réduite des repas [46]. Situation à relier avec le faible accès des femmes au savoir (alphabétisation, connaissance, culture), à l'avoir (emploi, revenu, temps, consommation) et au pouvoir (statut, autonomisation, décision). Ces déficits affectent la sécurité alimentaire des ménages, particulièrement ceux des femmes pauvres et rurales. Les effets du changement climatique exacerbent cette insécurité alimentaire et mettent à l'épreuve leur capacité de résilience.

L'insécurité alimentaire qui a affecté 50% de la population en 2012 [47] connaît une nette diminution. Entre 2016 et 2018, le suivi de la sécurité alimentaire montre *« une baisse de 26% du nombre de ménages en insécurité alimentaire. Environ 60% des ménages en insécurité alimentaire vivent en milieu rural »*[48]. L'EDAM 4-IS renseigne que les ménages dirigés par des femmes sont plus affectés par le problème d'accessibilité alimentaire (12% manquent d'argent pour acheter des aliments contre 9% de ceux dirigés par des hommes) et de satisfaction des besoins nutritionnels (53% contre 50% ne consomment ni fruits, ni protéines animales) [49]. Pour remédier à cette situation, 20% des ménages dirigés par des

[40] DISED, Annuaire statistique, Edition 2018.
[41] Henry Wamani and al., *Boys are more stunted than girls in Sub-Saharan Africa: a meta-analysis of 16 demographic and health surveys*.
[42] DISED, *Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition*, 2014.
[43] *Ibid.*
[44] *Ibid. A Obock, la malnutrition aigüe est de 15,6% chez les femmes en âge de procréer*, p.120.
[45] Enquête de type SMART *(suivi et évaluation normalisée des phases des secours et de la transition)*, 2013.
[46] République de Djibouti, PAM, Groupe UR, Revue Stratégique « faim zéro » à Djibouti. 2018.
[47] DISED, BAD, *Mesure de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et des inégalités à Djibouti 2002 – 2013.*
[48] République de Djibouti, PAM, Groupe UR, *Revue Stratégique « faim zéro » à Djibouti*. 2018, p. 27.
[49] DISED-EDAM 4-IS 2017, *nos propres calculs.*

femmes ont adopté au moins une stratégie de survie contre 15% chez ceux dirigés par des hommes. En font partie la recherche d'un travail d'appoint, l'utilisation de l'épargne ou la mendicité. En outre, la consommation du khat est un poste important dans le budget des ménages où les hommes restent les grands consommateurs (44% contre 14% chez leurs homologues féminins) [50].
Elle constitue une dépense perdue dont il convient de tenir compte pour la sécurisation de l'approvisionnement en aliments. Cette dernière est un autre défi [51].
Finalement, la malnutrition du pays est liée à des pratiques nutritionnelles inadéquates et à l'insécurité alimentaire des ménages. Mais la pauvreté et le statut minoré des femmes en constituent des causes profondes.

3.3 Santé et bien être

Les indicateurs de santé demeurent préoccupants. Entre 2006 et 2012, le taux de mortalité maternelle (TMM) a diminué de 163 points [de 546 à 383/100 000 naissances vivantes (NV)] [52] mais reste très élevé (moyenne régionale :78/100 000).
Ce niveau encore élevé du TMM peut s'expliquer par la régression des taux des naissances assistées par du personnel qualifié (de 92,3 % en 2006 à 87,4% en 2012)[53] – avec des disparités en défaveur du milieu rural (55,1% en 2012). S'y ajoute l'utilisation insuffisante et tardive des consultations prénatales (CPN) (22% pour les quatre CPN au niveau national et 11,8% pour le rural). En matière de planification familiale, la pays a manqué l'objectif d'augmentation de cinq points que la PNG a visé pour 2016 pour la prévalence contraceptive (de 18 % en 2006 à 19% en 2012 et 10,3% pour le rural)[54], avec 17% des besoins non satisfaits.

La prévalence du VIH chez la population générale a baissé entre 2012 et 2017 (de 2,9% à 1,3%). Au cours de la période 2009-2017, la féminisation du VIH chez les 15 -49 ans persiste (3,3% pour les femmes contre 2,5% pour les hommes en 2009 ; 1,5% contre 1,1% en 2017)[55]. Chez les jeunes de 15-24 ans, le sex-ratio femmes/hommes est de 2,4 en 2009 ; en 2017, les taux sont de 0,6% chez les filles contre 0,4% chez les garçons[56]. De la même source, en 2017, la prévalence du VIH atteint 1,6 % chez les femmes enceintes âgées de 15 -24 ans, avec un taux de transmission de la mère à l'enfant estimé à 19 %. Environ 31 % des femmes enceintes vivant avec le VIH ont accès à un traitement antirétroviral. La lutte contre la discrimination et la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH reste un défi.

L'indice de couverture universelle des services sanitaires d'une valeur de 47 (utilisé dans le cadre des ODD) place Djibouti dans la moyenne par rapport aux autres pays. Mais l'inégalité d'accès aux services de santé de qualité persiste aux dépens des femmes et des filles du milieu rural en situation de pauvreté. Le système de santé fait face à une couverture disproportionnée des infrastructures de santé dotées de plateaux techniques performants et de ressources humaines requises. Djibouti-ville possède toutes les catégories de personnel de santé au sein des hôpitaux publics, qui seuls, disposent d'un plateau technique complet. Les femmes et filles rurales rencontrent des problèmes d'accessibilité géographique. Dans les régions de Dikhil, Obock et Tadjourah, les centres de santé se trouvent à plus de 13km (moyenne nationale : 9,36 km ; norme : 5km) et seulement 39% des établissements de santé disposent des équipements de base essentiels complets[57]. Par ailleurs, la faible capacité de négociation des femmes du fait des pesanteurs socioculturelles et de leur faible niveau d'instruction représente un obstacle dans la recherche de soins.

[50] EDSF/ PAPFAM - Djibouti 2012.
[51] CFP-FAO, *Bilan Commun Pays du PNUAD 2013 -2017, Analyse PNSA,* Cadre de programme pays Djibouti 2013 – 2017.
[52] MPFPF, *Politique Nationale Genre 2011 -2021* ; Ministère de la Santé, *Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2018 – 2022* (draft final).
[53] *Ibid.*
[54] *Ibid.*
[55] UNAIDS, Rapport sur la riposte nationale à l'épidémie du VIH /Sida, 2014 ; *Country factsheets, HIV/AIDS Estimates,* 2017.
[56] *Ibid.*
[57] Enquête Sara réalisée en 2015.

Toutefois, la loi-cadre relative à la mise en place d'une assurance maladie universelle (AMU)[58] avec un volet visant les catégories les plus vulnérables, dont les femmes constituent une proportion importante, est une innovation. Les personnes vulnérables ont une meilleure couverture par le Programme d'Assistance Sociale pour la Santé (PASS). Le financement du système de santé, provenant des fonds publics du budget de l'État, a connu une augmentation en valeur nominale de 15,77% entre 2013 et 2017. En 2014, il représente 52,5% des dépenses totales de santé, investies dans les constructions, les équipements et les ressources humaines[59]. Finalement, en dépit des mesures prises par l'Etat, l'insuffisance des infrastructures de santé de qualité et de proximité pénalise particulièrement les femmes rurales pauvres.

3.4 Eau, assainissement et hygiène

La « Vision Djibouti 2035 » ambitionne un accès total des djiboutiennes à l'eau potable et leur offrir un cadre et des conditions de vie de qualité à travers des grands travaux publics d'assainissement. L'EDAM4-IS renseigne que le taux d'accès à l'eau[60] est de 90 % pour l'ensemble de la population, avec des inégalités selon le statut socioéconomique (non pauvre : 96% ; pauvre : 69%) et le milieu de résidence (urbain : 99% ; rural : 35%). Au niveau des ménages, 77% de ceux dirigés par des hommes contre 70% par des femmes recourent aux sources d'eau payante par un branchement intérieur ou extérieur de l'Office National de l'Eau et d'Assainissement de Djibouti (ONEAD) . L'inégalité dans la capacité de payer en est la cause évidente. En outre, 13% de ceux dirigés par des femmes n'ont pas accès
à l'eau contre 10% pour leurs homologues masculins. Comme alternative, 8% des ménages dirigés par des femmes recourent aux puits traditionnels (contre 6% chez les hommes) o u à procéder à la corvée d'eau (rivières, cours d'eau, eau de pluie, citerne enterrée). Même parmi les ménages qui ont accès à l'eau, 8% de ceux dirigés par des hommes et 11% de ceux des femmes sont obligés de s'approvisionner en eau via des fontaines publiques et/ou des forages[61]. Ces situations grèvent le budget temps des femmes dans la mesure où il s'agit d'une tâche exclusivement féminine, indépendamment du sexe du chef de ménage. Elle alourdit davantage les tâches domestiques des femmes chefs de ménage, réduisant leur temps pour les activités productives. S'y ajoutent les impacts sur la vie et la scolarisation des filles appelées à les suppléer notamment dans la corvée d'eau.

L'utilisation de toilettes améliorées montre une grande inégalité entre les ménages des milieux urbain et rural : 85% y ont accès pour les premiers et 19% pour les seconds. Suivant le sexe des cheffes de ménage, il y a quatre points d'écart, au détriment de ceux dirigés par des femmes (69,3% contre 73,8%). La défécation à l'air libre concerne 19% des ménages dirigés par des femmes contre 15% pour ceux dirigés par des hommes. A propos des ordures, 43% des ménages ruraux les évacuent dans la nature contre 9% en milieu urbain [62]. Cette situation dépend de la disponibilité ou non de service de voirie. La présence de ménages nomades peut aussi être un facteur explicatif. Dans tous les cas, les allocations budgétaires attribuées au secteur eau, assainissement et hygiène sont déterminantes dans la disponibilité et qualité des services pour prévenir des maladies évitables, notamment les maladies hydriques induites par la privation d'eau potable. Pour conclure, l'accès à l'eau potable est un défi, surtout pour les femmes et filles rurales pauvres. Plusieurs facteurs concourent à leur exposition aux maladies : privation d'eau courante, éloignement sources d'eau, corvée d'eau, pratiques inadéquates d'hygiène, défaut d'infrastructures d'assainissement.

[58] Loi n°24/AN/14/7ème du 05 février 2014.
[59] Ministère de la Sante, *Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2018 – 2022* (draft final).
[60] EDAM 4-IS qui définit l'accès à l'eau comme la disponibilité de l'eau dans le ménage sous forme d'eau courante (branchement intérieur ONEAD), branchement direct à partir d'un forage, branchement extérieur ONEAD, par tuyau, fontaine publique et forage (avec une pompe).
[61] EDAM 4-IS, *nos propres calculs* .
[62] *Ibid*.

3.5 Education : enseignement général et technique

Par rapport aux objectifs de parité fixés par la PNG, les résultats sont mitigés. S'il y a une augmentation des effectifs, les indices de parité filles/garçons renvoient à une inégalité de genre au détriment des filles, quel que soit le niveau. De 2013-2014 à 2017-2018, la proportion des filles scolarisées n'a guère évolué. Dans l'enseignement public, elle a stagné autour de 46% aux niveaux primaire et moyen et progresse en rampant de 43% à 46% pour le niveau secondaire. L'enseignement privé se démarque par une évolution en dents de scie allant de 47% à 49% après un pic de 51% en 2016-2017[63]. Dans le primaire, l'indice de parité filles/garçons a régressé passant de 0,98 en 2009 à 0,87[64]. La même tendance se retrouve au niveau moyen : il est de 0,82. Le Taux Net de Scolarisation (TNS) et le Taux Brut de Scolarisation (TBS) du niveau primaire sont les seuls résultats comparables dans EDAM3 - IS et EDAM4-IS. Ils renseignent que pour les deux sexes, le TNS connait une légère augmentation (filles : 67,90% à 68,7% ; garçons : 70,8% à 72,7%) et le TBS, une baisse (filles : 80,7% à 78,9% ; les garçons 84,6% à 82,1%) entre 2013 et 2017 [65]. Ces chiffres indiquent qu'à âge égal, les garçons sont plus nombreux à être scolarisés et qu'ils entrent plus tôt et restent plus longtemps à l'école – et inversement pour les filles.

Dans le secondaire, l'indice de parité filles/garçons est de 0,83, celui de l'enseignement technique de 0,72[66]. Ce dernier semble ne pas attirer les filles. Le TBS a enregistré 37 points de hausse chez les filles (de 41,8 % en 2011 à 79,1% en 2017) et 25 points chez les garçons (de 60,6% en 2011 à 86% en 2017)[67]. Ces chiffres indiquent que plus de filles poursuivent leurs études dans le secondaire depuis 2011, effet probant des mesures prises.

Malgré cela, elles n'arrivent pas à rattraper leurs pairs de sexe opposé. De plus, les indices de parité filles/garçons les filles ci-dessus suggèrent qu'elles sont plus nombreuses à abandonner l'école[68]. Pourtant, elles redoublent moins fréquemment que les garçons (9% des filles contre 10% des garçons au niveau moyen ; 8% contre 10% au secondaire) [69].

Elles semblent mieux réussir aux examens sauf pour le baccalauréat (jusqu'à 18 points d'écart en faveur des garçons) [70]. Pour l'année universitaire 2018-2019, l'indice de parité filles/garçons est de 0,61. Les étudiantes représentent plus d'un tiers dans les filières Lettres et Sciences humaines ainsi que dans l'Institut Universitaire de Technologies Tertiaires [71].Il n'y a pas de « raisons intrinsèques » propres aux filles qui expliquent ces abandons scolaires. Des études sur le sujet renseignent sur les causes objectives de ce phénomène. Parmi celles-ci, l'EDAM 3-IS relève la pauvreté, le rejet et l'éloignement de l'école et des considérations culturelles sexistes, telles les filles ne peuvent pas aller à l'école. Le Plan d'action 2011-2016 de l'éducation a prévu des stratégies pour améliorer l'accès et le maintien des filles à l'école (accélération de la scolarisation des filles, sensibilisation sur la réduction des inégalités, renforcement de capacités des institutions de seconde chance). A l'actif des établissements scolaires figure la disponibilité d'infrastructures sensibles au genre (ex. toilettes pour les filles, établissement avec clôtures, dortoirs séparés pour les élèves des deux sexes, cantines pour les enfants nomades). Enfin, l'alphabétisation des femmes a peu augmenté (de 43,7 % en 2011 à 48,2% en 2017), maintenant de grandes disparités rural-urbain (rural : de 14,4% à 16,2% ; urbain : de 50,3% à 53,4%)[72].

Les effets des politiques et plans nationaux sont à peine perceptibles et restent largement en-deçà des 40 points d'augmentation visés par la PNG.

[63] ~~DISED, Annuaire statistique 2018 .~~

[64] MPFPF, Politique Nationale Genre 2011 -2021 ; MENFOP/DP, *Annuaire statistique année scolaire 2016-2017.* [65]EDAM 3-IS 2012 ; EDAM 4-IS 2017, *nos propres calculs.*

[66] *Ibid.*

[67] MPFPF, Politique Nationale Genre 2011 -2021, 2011 ; DISED, EDAM 4 -IS, *nos propres calculs* .

[68] *The Middle East and North Africa (MENA) Out -of-School Child Ren Initiative (OOSCI).*

[69] MENFOP/DP, *Plan d'Action de l'Education 2014 -2016*, Août 2013 .

[70] MENFOP/DP

[71] Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Février 2019

[72] MFF, *Etude sur l'évolution de la situation de la femme à Djibouti* , 2017 ; EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs.*

En conclusion, la scolarisation des filles et leur rétention à l'école reste nt des défis à relever. Leur résolution contribuera à la parité filles/garçons à tous les niveaux. L'alphabétisation des femmes, surtout celles du milieu rural, demeure un autre défi à relever.

3.1 Environnement et Changement climatique

La hausse constante de la température et l'irrégularité des précipitations avec des intensités variables dans le temps et dans l'espace marquent le changement climatique (CC) à Djibouti. Des sécheresses et désertification accrues ainsi que d'intenses inondations en sont les effets. Ces derniers participent à l'érosion des sols et à la dégradation de la biodiversité. L'Agriculture s'en trouve la première affectée, un secteur déjà pénalisé par des conditions géo climatiques hostiles. Cette situation amène la population à un surpâturage et à l'abandon de la mise en défens, impactant négativement la productivité. Femmes et hommes pauvres du milieu rural en sont les principales victimes, avec des impacts différenciés sur leurs conditions de vie, du fait de leurs rôles sexo-spécifiques. Mais l'insuffisance de données désagrégées par sexe est une limite pour en évaluer l'ampleur.

Le déficit de production qui en résulte se traduit par une consommation déficiente et la malnutrition des enfants du milieu rural. De plus, les femmes et les filles sont obligées de parcourir de plus longues distances pour la corvée d' eau et de bois, augmentant le volume horaire de leur travail non rémunéré. Cette situation amène les rurales, surtout les jeunes,
à rompre avec la tradition de préservation de l'environnement (coupe de bois pour la vente en ville) [73] ou à des déplacements internes pour la recherche d'emplois. Des problèmes de semences adaptées, d'irrigation et de précarité de la propriété foncière poussent la population rurale, dont les femmes et les filles, vers ces extrémités. Avec l'appui des partenaires, le pays a mené des projets pour y remédier et fixer la population. Tels sont les projets de recyclage des eaux usées pour être utilisées dans l'agriculture ou la création de réserve naturelle pour la sauvegarde de la biodiversité.

D'autre part, les nomades sont les plus atteintes par la sécheresse et la désertification qui ont décimé leur cheptel. Ils/elles se regroupent dans des sites appuyés par des programmes d'aide ou se déplacent vers les villes. Les hommes se dédient habituellement à la boucherie ou au travail du cuir et les femmes et les filles à la transformation du lait et à l'artisanat – si elles ont des ressources. Pour la pêche, le réchauffement climatique et la hausse du niveau de la mer rejaillissent sur le volume des poissons commercialisés par les femmes. Le pays a mis en œuvre des projets dans le cadre du Plan d'Action National pour l'Adaptation (PANA) dans les secteurs élevage et pêche.

Notons que le pays a adhéré aux conventions internationales sur l'environnement et le CC. Le Ministère de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Tourisme est l'institution nationale en charge du CC (planification environnementale, coordination). D'autres institutions interviennent pour le volet CC relevant de leur secteur (services ministériels, instituts de recherche, organismes publics et privés, OSCs). En 2015, Djibouti fait partie des premiers pays à présenter leur plan de lutte contre le CC. Des rapports indiquent que le secteur fait face à des contraintes et lacunes importantes (centralisation administrative, obsolescence des textes, conflits de compétences)[74]. La SCAPE 2015-2019 retient parmi ses dix objectifs majeurs, la préparation, l'atténuation et l'adaptation au CC. En définitive, les femmes du secteur agricole et leurs enfants sont les plus affectées par les effets du changement climatique : réduction de la productivité, voire anéantissement des moyens de production et d'existence, pénibilité accrue des tâches domestiques, aggravation de la malnutrition et déscolarisation. Ainsi, la prise en compte du genre dans la préparation, l'atténuation et l'adaptation au CC est une nécessité mais reste un défi.

[73] Réseau Action Climat, *Rapport d'étude sur les impacts du changement climatique en République de Djibouti*, Juin 2015, p. 13.
[74] *Ibid.* p. 20.

4. GENRE ET SECTEURS DE PRODUCTION

4.1 Emploi et entrepreneuriat

La SCAPE 2015-2019 entend prendre des mesures pour la promotion de l'emploi dans une perspective de genre. L'arrivée toujours croissante sur le marché du travail de postulantes à un emploi, rend difficile la compétition dans un contexte où et les atouts des deux sexes sont inégalement répartis dès le départ. De 2002 à 2017, le taux de chômage des femmes a diminué (68,6% à 63,4%). Cependant, il reste plus élevé que celui des hommes (54,6% à 38,7%)[75] avec une hausse de 10,7 points d'écart entre les deux taux à leur détriment. En 2017, les femmes demeurent sous employées (taux d'inactivité : 72,10% ; ni à l'école ni au travail : 42,5%)[76]. Le ratio emploi féminin/population totale reste à 15,6%, malgré un taux de participation au marché du travail de 30%[77]. L'impact des efforts investis dans la scolarisation sur l'emploi féminin formel n'est pas encore visible, surtout dans les régions.

Le secteur public reste le plus grand pourvoyeur d'emplois du pays (60%). De 2000 à 2018, le nombre des agents de l'Etat (fonctionnaires et conventionnés) a quadruplé. L'effectif des femmes a beaucoup évolué, comparé à celui des hommes (4,6 fois contre 3,7 fois ; ratio femmes/hommes : 0,38 en 2000 à 0,47 en 2018). Entre 2009 et 2017, la proportion des femmes recrutées reste en deçà de celle des hommes (deux fois plus d'hommes embauchés) quoiqu'elle se soit accrue (de 25% à 33,07%) [78]. Le secteur privé formel occupe 33,6% de femmes, essentiellement dans le commerce et les services aux ménages. Moins de 15 % des entreprises emploient des femmes à des postes de cadres supérieurs [79]. Dans le secteur informel, les femmes investissent 74,3% des emplois [80].

La majorité de la population active sont des salariées (64,5%). Les femmes représentent 19% de 9 806 employées contre 81% pour les hommes [81]. Elles gagnent 25% de plus que les hommes dans le secteur informel ; la rémunération des deux sexes est quasi -égale dans le secteur privé formel. Notons que dans le secteur public, la rémunération moyenne des femmes est de 10% plus faible que celle des hommes. Ceci est dû à leurs fonctions en nombre important « subalternes » (secrétaire, technicienne de surface). La restriction du recrutement dans la fonction publique amène les personnes en quête d'emploi, incluant les femmes, à se tourner vers l'entrepreneuriat informel.

Le secteur tertiaire est le domaine de prédilection de l'entrepreneuriat (BTP, commerce, transport et communications). Dans le secteur privé formel, un employé sur trois est une femme tandis que l'informel emploie trois femmes sur quatre en 2018. Les femmes en situation de vulnérabilité y trouvent à s'employer : 50,8% pour les veuves, 33,8% pour les divorcées et 64,20% pour les femmes de 65 ans et plus[82]. Le commerce du khat fournit 2000 emplois pour les femmes. Selon la Chambre de Commerce de Djibouti, les cheffes d'entreprise sont au nombre de 175/1140 entreprises (15,35%) à être enregistrées dans l'Annuaire. Dans le secteur informel où les *charcharis* tiennent une place à part, les femmes dirigent quatre unités de productions sur cinq. Le commerce électronique, le tourisme et l'artisanat sont des secteurs porteurs dans lesquels elles sont encouragées à s'activer.

Multiples obstacles entravent le développement des activités des entrepreneures : normes sociales et obligations familiales, lourdeur des démarches administratives, non -connexion avec les réseaux (foires commerciales internationales, marchés, réseaux régionaux et

[75] MPFPF, *Politique Nationale Genre 2011-2021* ; EDAM4-IS 2017.
[76] EDAM4-IS 2017.
[77] République de Djibouti, SCAPE 2015 -2019.
[78] MFF – DISED, *Etude sur l'évolution de la situation de la femme à Djibouti de 2000 à 2015* , 2017.
[79] Nations Unies Commission Economique pour l'Afrique, *Profil Pays 2016*, Djibouti, 2017.
[80] MFF – DISED, *Etude sur l'évolution de la situation de la femme à Djibouti de 2000 à 2015*, 2017.
[81] République de Djibouti, SCAPE 2015-2019, p.17.
[82] *Ibid*.

internationaux des entrepreneures) [83]. S'y ajoutent : i) l'accès au crédit qui touche à la fois les jeunes des deux sexes et les femmes établies dans le formel et l'informel, et ii) l'accès aux transports, mettant des femmes dans l'incapacité de se rendre physiquement aux marchés pour vendre leurs produits. Cette question est en voie de résolution grâce aux grands projets d'infrastructures réalisés ou en cours. Ces derniers sont créateurs de nouveaux emplois pour les nationaux, tels : 25 000 emplois lors de la construction de la voie ferroviaire électrifiée, 250 000 emplois prévus pour la nouvelle zone franche industrielle, 150 à 200 emplois directs et indirects pour la construction de la future centrale solaire. L'analyse de genre de ces retombées sur l'emploi gagnerait à être systématiquement documentée dans le cycle des projets des secteurs concernés.

Ceci étant, l'évolution relative du secteur de l'emploi et de l'entrepreneuriat des femmes résulte de l'intensification des mesures structurantes. Tels sont l'accès aux technologies modernes, le soutien du passage du travail informel vers le travail formel, les lois protégeant contre la discrimination dans le recrutement et le harcèlement sexuel au travail. La systématisation de l'analyse de genre dans les cycles des grands projets d'infrastructures est un défi à relever, en sus de l'employabilité des femmes et de l'inclusion financière.

4.2 Autonomisation économique des femmes

En adhérant aux ODD, Djibouti s'est engagé à parvenir à l'autonomisation économique des femmes (ODD5.a et ODD8). Mais leur accès aux ressources et opportunités économiques reste limité. Dans la lecture des statistiques sur le foncier – traditionnellement dévolu aux hommes – il faut garder à l'esprit la superficie exiguë des terres à vocation agricole [84]. Le tiers des terres/fermes (32,7%) appartiennent aux rurales. En zone urbaine, une parcelle ou maison sur cinq (21,6%) est la propriété des femmes. Quant aux autres moyens de production documentés, les femmes disposent de 25% des bétails[85] tandis qu'elles constituent 70% des bénéficiaires de microcrédit[86]. Mais l'accès aux services financiers est une préoccupation commune des entrepreneurs des secteurs formel et informel.

De 2010 à 2015, le nombre de femmes ayant bénéficié des services des institutions de micro finance (IMF) a été multiplié par 15 (de 800 à 12 500) et le montant octroyé, par neuf (de 57 millions FDJ à 500 millions FDJ) [87]. Toutefois, cette situation n'a pas eu d'impact positif sur la réduction du taux de chômage des femmes qui reste élevé [88]. La documentation disponible renseigne que les femmes utilisent les crédits pour l'achat de nourritures puis le financement de leurs activités génératrices de revenus. En revanche, leurs principaux reproches à l'endroit des IMF sont leur faible taux de pénétration et les conditions draconiennes d'octroi de crédit : montant réduit, à court terme et sans délai de grâce, en groupe solidaire, inéligibilité des secteurs agriculture, pêche et artisanat. D'autre part, le pays se caractérise par un faible taux de bancarisation (20% en 2018 [89]). Les banques conventionnelles sont inaccessibles aux PME/PMI et encore moins aux TPME. La complexité des procédures et de montage de projets recevables, absence de caution/garantie bancaire, défaut d'identité fiscale, taux d'intérêt élevé sont autant d'obstacles à leur accès, surtout pour les entrepreneures du secteur informel. La diversification des produits financiers, l'élargissement de la clientèle et la révision des conditions d'octroi et du montant de crédit répondraient à leurs besoins. L'apparition des banques islamiques qui prêtent sans intérêt et s'adressant aux femmes, est une nouveauté qui peut leur être bénéfique.

[83] Inter Press Service News Agency**,** Afrique de l'Est: *Pourquoi les femmes restent enfermées dans le commerce informel*
[84] Cf. Section 4.3 Agriculture, pêche et élevage.
[85] Djibouti, *Rapport national d'évaluation sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing*, juillet 2014.
[86] MFF, *Etude sur l'évolution de la situation de la femme en république de Djibouti 2000 -2018*, Mars 2019.
[87] MPFPF, *Politique Nationale Genre 2011-2021* ; République de Djibouti, SCAPE 2015-2019, p.17.
[88] République de Djibouti, SCAPE 2015-2019, p.17.
[89] BAD, *Perspectives économiques en Afrique 2018.*

Enfin, l'absence des femmes dans les processus décisionnels économiques est patente. Les postes des institutions macroéconomiques relèvent exclusivement des hommes (Investissements, Économie, Commerce, Banque centrale)[90]. Ainsi, malgré les progrès réalisés, les défis résident dans des actions innovantes favorisant i) l'entrepreneurship des femmes et l'essor d'un secteur financier fournissant des produits adaptés à leurs besoins, ii) leur égal accès à la propriété, à la succession et à l'héritage, et iii) la parité dans les instances de décision macroéconomique.

4.3 Agriculture, pêche et élevage

La vision « Djibouti 2035 » intègre l'agriculture, la pêche et l'élevage parmi les moteurs de croissance du pays. La SCAPE 2015 – 2019 prévoit de les renforcer compte tenu de leurs rôles dans la création d'emplois, la sécurité alimentaire, l'équilibrage des régions et la croissance des revenus sur le territoire national. Dans l'agriculture, la pêche et l'élevage, la production est principalement du ressort des hommes ; la distribution et la commercialisation des produits relève du domaine des femmes [91].La production agricole est organisée en petites exploitations de 0,50 ha en moyenne. Les exploitantes s'adonnent aux cultures maraîchères, arboricoles, fruitières et fourragères. Les femmes propriétaires de parcelles font travailler leurs terres par des hommes[92]. Traditionnellement, des autorités claniques, tribales ou religieuses attribuent les terres qu'elles répartissent dans une logique où les hommes sont les bénéficiaires. En milieu urbain, ce sont les préfets des régions qui détiennent cette fonction. Les investissements des entreprises nationales et étrangères vont engendrer une nouvelle logique de répartition des terres. Les 12% de terres arables, exploitées actuellement, risquent de ne pas suffire et leurs accès poseront problème.

Les contraintes de production sont l'exigüité des surfaces, les difficultés d'irrigation, d'approvisionnent en intrants agricoles, d'accès au crédit et de l'insuffisance d'encadrement. La faible productivité de l'agriculture qui en résulte la rend non compétitive. Elle ne peut satisfaire que 10% des besoins du pays. Pour pallier ce déficit, l'Etat a sollicité des terres auprès d'autres pays. Il a obtenu des concessions de 5 000 ha de l'Ethiopie et 5 000 [93] ha du Soudan, pour la culture de céréales. L'Etat a également mis l'emphase sur une meilleure mobilisation de l'eau et l'augmentation de la production, à travers des programmes et projets définis dans le plan directeur de développement du secteur primaire 2009 -2018. Pour toucher directement les femmes, ces programmes prévoient de recourir à des techniques ciblées de proximité et de leur porter une attention particulière dans les actions de renforcement des capacités et de vulgarisation des nouvelles techniques.

Alors que l'élevage extensif est pratiqué par 90% des éleveurs, les sècheresses répétées poussent à des « transhumances » de plus en plus rapprochées dans le temps et lointaines dans l'espace. Se rapprocher des oasis ou des points d'eau érigés par des forages effectués par l'Etat peuvent mener à une sédentarisation temporaire ou un déplacement vers les périphéries des villes. Les hommes vont chercher des pâturages de plus en plus éloignés pour les bovins et les camélidés. Les femmes s'occupent des petits ruminants et restent autour des points d'eau, villages et périphéries des villes. Elles assurent seules la survie des membres de la famille, souvent avec leurs filles, appelées à les aider. Elles subissent ainsi les contrecoups des sècheresses ou inondations dues au changement climatique, de même que les garçons d'âge scolaire qui accompagnent leur père dans leur périple. En somme, les femmes vivent ainsi dans des conditions précaires et constituent une grande part de la population n'exerçant pas une activité rémunérée. Notons qu'elles n'ont que peu de pouvoir de décision, étant considérées comme une aide gratuite, pour s'occuper du bétail appartenant

[90] Site de la Présidence de la République de Djibouti, 2019.
[91] FAO – *Cadre de Programmation Pays 2013 – 2017.*
[92] Cf. Section 4.2 Autonomisation économique des femmes.
[93] MAEM-RH, *Plan Directeur 2009-2018*, Février 2009, p. 34.

à leur époux[94]. Les éleveurs qui se sédentarisent donnent davantage d'opportunités aux femmes et aux filles, malgré leurs propres conditions précaires. Le fait que l'eau et le bois de chauffe ne sont plus cherchés à des distances lointaines donne du temps aux femmes pour s'adonner à la commercialisation du lait ou à la transformation des produits d'élevage tels les peaux ainsi qu'à la scolarisation des filles. Là aussi se pose la question de la productivité du fait de l'irrégularité de la disponibilité des intrants importés pour le bétail et des soins vétérinaires.

La pêche pourvoit 2000 emplois, avec 600 pêcheurs professionnels. Sa contribution au PIB est de 1%. Les femmes assurent 80%95 de la commercialisation des produits de la pêche, conservés un jour ou deux dans la glace. Elles rencontrent des difficultés dans la maitrise de la chaîne de froid durant le transport. Cette situation engendre d'énormes pertes en termes de quantité et de qualité réduisant de façon significative leur marge bénéficiaire. Les activités de transformation de ces produits sont peu développées. Les mareyeuses financent des activités de capture (filet, carburant, vivres) par des petits prêts qu'elles accordent aux pêcheurs, en contrepartie de leurs prises96. Des initiatives en cours signalent l'émergence de femmes pêcheurs. Elles offrent également des formations auxquelles les femmes impliquées dans ce secteur participent mais elles sont sous-représentées dans des échanges sur des questions cruciales au développement de leurs activités (ex. identification de nouveaux produits micro finance-Pêche)97. En résumé, une participation plus élargie des femmes dans l'agriculture, la pêche et l'élevage aboutirait à l'augmentation de la production ainsi qu'à leur autonomisation économique.

4.4 Infrastructures de l'énergie et des transports

La « Vision Djibouti 2035 » mise sur les énergies renouvelables pour la modernisation des zones rurales et sur les grands chantiers innovants d'infrastructures de transport pour faire du pays un des principaux hubs commerciaux et logistiques de l'Afrique. Cependant, la prise en compte de la dimension genre dans ces deux secteurs demeure un défi.

Depuis 2016, l'Etat a entrepris un vaste programme d'infrastructures d'énergie dans une perspective d'amélioration des conditions de vie de la population. Il vise en même temps à se déprendre de la dépendance économique engendrée par l'importation des énergies fossiles. L'EDAM 4-IS renseigne qu'en 2017, 57% des ménages ont accès à l'électricité, soit un gain de sept points de pourcentage par rapport à la situation de 2011 (49,8%[98]). Elle révèle des inégalités flagrantes d'accès entre les ménages urbains (69%) et ruraux (5%) ainsi qu'entre les ménages les plus riches (89%) et les plus pauvres (11%). Suivant le sexe du chef de ménage, l'écart entre ceux dirigés par des femmes (54%) et par des hommes (58%) semble relativement moindre. L'inégalité d'accès à l'énergie affectant les femmes s'accentue dès que celle-ci est croisée avec le milieu de résidence et le statut socioéconomique. Le coût onéreux de l'électricité prive de fait les ménages ruraux pauvres dirigés par des femmes de cette source d'énergie. Ainsi, plus de huit ménages ruraux sur dix (86%) utilisent des combustibles solides (bois et charbon de bois) pour la cuisson – tâche exclusivement féminine – contre 6,5% dans les ménages urbains.

Djibouti ne dispose pas de données sur le budget -temps des femmes. Mais ici comme ailleurs, elles passent « *environ trois heures par jour à cuire les aliments, servir les repas et laver les casseroles couvertes de suie* ».[99]Le fait de passer de nombreuses heures près d'un feu au bois ou au fourneau à charbon les exposent à des risques de maladies, voire de décès. A titre indicatif, pour le pays, le nombre des décès imputables à l'utilisation de combustibles solides

[94] *Ibid.*
[95] Rapport de revue à mi -parcours PRAREV, p. 14.
[96] *Ibid.*
[97] *Ibid.*
[98] Evaluation du PASNED 2011 -2015.
[99] OMS 2007. *Energie domestique et santé*, p.13.

est aux alentours de 100/an, dont 60/an par infection aiguë des voies respiratoires inférieures chez les enfants de moins de cinq ans et des décès des femmes par broncho -pneumopathie chronique obstructive. S'y ajoute l'impact de la corvée de ramassage de b ois sur la santé des femmes enceintes (ex. prolapsus, insuffisance pondérale à la naissance de l'enfant) [100] et sur la scolarisation des enfants.

En matière d'éclairage, 60% des ménages utilisent l'électricité comme principale source, avec d'énormes inégalités entre ménages urbains (70%) et ruraux (6%). Les ménages dirigés par des femmes demeurent moins nombreux à y avoir accès (58% contre 61% pour les hommes). Les ménages n'ayant accès à aucun éclairage représentent 5% en milieu urbain contre 27% dans le rural. En revanche, 25% des ménages urbains et 49% des ménages ruraux recourent à d'autres alternatives pour s'éclairer, dont l'utilisation de panneaux solaires (4% en milieu urbain et 10% en milieu rural). Les ménages restants n'ont pas d'autres options que de recourir à des sources d'énergie qui sont nocives (bois, pétrole lampant, bougie) [101], pratique engendrant des impacts négatifs sur l'environnement.

En matière d'infrastructures des transports, la ligne ferroviaire électrifiée reliant Djibouti à l'Ethiopie illustre l'intégration économique régionale, comme les autres constructions réalisées ou en cours. Les nouveaux ports impulsant la dynamique des relations commerciales avec les pays de la péninsule arabique en font partie. Le développement du transport routier est conçu, notamment pour accroître l'intégration économique nationale. Les données relatives à leurs retombées sur les femmes et les hommes en termes d'emplois et/ou d'opportunités d'affaires ne sont pas disponibles. Toutefois, ces investissements créent peu d'emplois surtout pour les femmes[102].

Des données de l'EDAM4-IS[103] permettent de donner un aperçu sur les moyens de transport que les ménages utilisent pour l'accès aux services sociaux de base. Près de la moitié des ménages (44%) y accèdent à pieds. Un tiers des ménages (33%) le font sur une distance de 5
à 10 km. Moins d'un tiers (30%) le font à plus de 10km. Pour ce faire, seuls 17% des ménages utilisent le transport en commun. A noter que pour l'ensemble de la population, 3,4% possèdent au moins un moyen de transport, dont 1% des femmes, 4,3% à Djibouti ville et 4,1% des ménages urbains dirigés par des hommes. Dans les régions, les proportions des ménages dotés d'au moins un moyen de transport, oscillent autour de 1%. A égale proportion, les ménages dirigés par des femmes et ceux par des hommes accèdent à pieds aux services sociaux de base (respectivement 43% et 44%). En fin de compte, les grands projets d'infrastructures des transports et de l'énergie créent peu d'emplois surtout pour les femmes. L'absence de données relatives à leur impact sur les deux sexes est une lacune à combler.

4.5 Technologies de l'information et de la communication

Dans la vision d'intégration régionale de « Djibouti 2035 », le secteur des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) joue un rôle crucial. C'est dans cette perspective que l'Etat s'est engagé dans un processus de modernisation du secteur pour réduire les coûts et améliorer la qualité des services afin d'être compétitif au niveau mondial. Sur le plan national, l'introduction des NTIC dans les différents secteurs de l'administration est prévue par la SCAPE. Elle favorise la numérisation de l'administration et un meilleur accès des usagers à l'information et au savoir.

A cet égard, la fourniture progressive de tablettes pour les élèves dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'enseignement aura contribué à l'accès de toutes aux NTIC. A travers le projet pilote « un enfant, une tablette », arrivé à la phase de généralisation en 2016[104], les élèves de première année du

[100] *Ibid*, p.43.
[101] EDAM 4-IS, *nos propres calculs* .
[102] T. Houeninvo, *Perspectives Économiques en Afrique 2018* – Djibouti, BAD 2018, p. 7 ; Cf. Annexe 5.
[103] *Ibid.*
104 La Nation, *Lancement officiel de la distribution généralisée des tablettes : L'école publique se met au numérique* .

primaire public profitent dès lors de l'utilisation quotidienne de cet outil pédagogique, soit 5059 filles et 6124 garçons[105]. Onze lycées d'enseignement général et technique ont aussi bénéficié de « smart class »[106]. La mise en place d'une filière des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (STIC) à l'Université de Djibouti est une autre initiative de l'Etat. Elle contribue à créer un environnement propice au développement des NTIC. Elle fait naître chez les étudiantes de nouvelles ambitions. Certaines d'entre elles se sont lancées dans la voie entrepreneuriale numérique. Le projet de commerce électronique[107] pour les femmes entrepreneures est un atout dans ce sens. Ce continuum d'actions contribuera à moyen terme à la démocratisation des NTIC et à l'égal accès des filles et des garçons à l'information.

Au niveau des ménages, des inégalités au détriment de ceux dirigés par des femmes, se dégagent pour l'accès à l'internet (20% contre 25% pour ceux ayant un homme à la tête), au téléphone portable (67% contre 78%), et à au moins un moyen NTIC (68% contre 79%)[108]. De même, les ménages ruraux et urbains dirigés par des femmes n'ont pas les mêmes chances d'accès à l'internet (2 % contre 25%), au téléphone portable (20 % contre 80%) et au moins
à un moyen NTIC (22% contre 80%). En dépit de la campagne « Zéro femme sans téléphone » menée en 2014 dans les zones rurales, la fracture numérique reste caractérisée par les inégalités liées au sexe et/ou le milieu de résidence. Pour l 'accès à l'information, l'écart est moins accentué mais reste en défaveur des ménages dirigés par des femmes, dont via la télévision (40,2% contre 43,7%), la radio (30,4% contre 33,8%) et la presse écrite (9,5% contre 12,1%). La moitié des ménages dirigés par des urbaines ont accès à la télévision contre
à peine 3,5% pour ceux dirigés par des rurales. Pour la radio et la presse écrite, il y a 11 points d'écart en faveur des ménages dirigés par des urbaines (respectivement 32,7% contre 22,2% et 11,7% contre 1,1%). Singulièrement, l'écart est en faveur des ménages dirigés par des rurales comparés à ceux dirigés par des hommes pour la radio (22,2% contre 20,2%) et la presse écrite (1,1% contre 0,9%)[109]. Ceci peut être le résultat des émissions et supports écrits destinés pour la sensibilisation des femmes sur des thématiques les concernant.

Les causes de ces inégalités en défaveur des femmes rurales peuvent être trouvées dans la pauvreté non monétaire (ex.16% des femmes rurales contre 53% des femmes urbaines sont alphabétisées ; un ratio de pauvreté de 78 pour les ménages ruraux dirigés pas des femmes contre 26 chez ceux dirigés par leurs paires en milieu urbain ; division traditionnelle du travail) et monétaire (cf. section 3.1). Du côté de l'offre, la couverture en électricité et réseaux NTIC dans certaines zones enclavées demeure un défi. La poursuite de l'ensemble de ces efforts, réduira la fracture numérique tant entre les sexes, les générations, les catégories socioéconomiques que les milieux de résidence.

5. GENRE ET GOUVERNANCE, PAIX ET SECURITE

5.1 Participation des femmes dans les instances de décision

En prenant comme référence la situation lors de l'élaboration de la PNG (2011), une amélioration de la participation dans les instances de décision se dégage. Le taux global de représentation des femmes dans les espaces de décision politiques [110] était de 15%[111] pour la période de 2006-2011 contre 26%[112] en 2012-2019, soit un gain de 11 points de pourcentage avec des nuances pour les postes électifs et nominatifs.

Au niveau de l'Assemblée Nationale, la loi de 2018 fixant un quota minimum de 25% de femmes à des positions éligibles lors des législatives a eu des effets tangibles. Les femmes

[105] MENFOP, Annuaire statistique 2017 -2018, *nos propres calculs* .
[106] MENFOP, Plan d'Action de l'Education 2017 -2020, Octobre 2018.
[107] Banque Mondiale, *Le commerce électronique, un tremplin pour les femmes entrepreneurs de Djibouti.*
[108] EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs.*
[109] EDAM4-IS, *nos propres calculs.*
[110] Membres Gouvernement, SG, Directeurs, membres Parlement, Conseiller-e-s et Président.e.s régions /communes.
[111] MPFPF, *Politique Nationale Genre 2011-2021,* 2011.
[112] MFF, *Evolution de la situation de la femme* , 2017 ; *Profil Genre dans l'administration publique* , 2018 ; Mairie Djib., 2019.

y occupent 26%[113] des sièges depuis février 2018, ce taux étant de 11% [114] dans la législature précédente (2013) – et à 13% lors de la préparation de la PNG. Leur participation dans la vie de l'Assemblée Nationale (AN) s'est aussi accrue. L'institution compte une vice -présidente, deux présidentes et deux vice-présidentes de commissions. Les commissions qu'elles (vice)président sortent des clichés habituels (législature, production et échanges, défense nationale et sécurité, environnement). Présentes dans les commissions ordinaires (cinq) et spéciales (trois) de l'AN, les stéréotypes les rattrapent dans la dévolution des autres postes. Sept députées sont élues rapporteuses contre deux de leurs homologues de sexe opposé [115]. Les textes qui légifèrent leur représentation à au Parlement accélèrent les avancées et garantissent la stabilité. Mais une fois le quota atteint, les risques de stagnation avant l'heure augmentent. Le quota aura servi de balise, préservant d'un retour en arrière.

Au niveau local, les deux dernières élections régionales et communales (2012 et 2017) ont également vu le taux des femmes élues augmenter [10% en 2011 (20/202) ; 29% en 2015 (48/168)] [116] et garder le même niveau en 2017 (56/194)]. Les résultats de 2017 sont marqués par l'élection à l'unanimité de la première mairesse par les élu -e-s du Conseil de Djibouti-ville ainsi que du taux de 32%[117] des conseillères communales atteignant ainsi la masse critique requise. L'électorat djiboutien est ainsi prêt à élire une femme tandis que des femmes osent se lancer dans la course électorale. Ces prédispositions peuvent être liées à la campagne de longue haleine que le Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) mène avec les OSCs. Celle-ci vise à promouvoir les droits des femmes dans les sphères politiques et à combattre les facteurs socioculturels qui pèsent lourdement sur le statut des femmes.

Dans l'Administration, de 2011 à 2018, la représentation des femmes cadres a augmenté de 20% à 32%[118]. Par contre, la proportion des femmes au poste de directeurs est restée à 27%[119],
bien que leur nombre se soit accru (46/169). Les secrétaires généraux de ministères restent un domaine masculin (une à deux femmes entre 2011 et 2017). Le nombre de femmes membres du gouvernement tourne autour d'une à trois femmes sur 23 à 24 ministres. La volonté politique à faire participer les femmes dans les sphères de prise de décision est réelle. Néanmoins, elle gagnerait à être plus ambitieuse en termes de quota et de ciblage des postes de décision politique et administrative (Ministre, SG, DG). Dans la diplomatie djiboutienne, une femme est Ambassadrice contre 22 Ambassadeurs. Pour les hautes fonctions politiques et administratives, les chiffres restent inférieurs au taux de 30% proposé par le Programme d'action de Beijing. C'est pour 2035 que Djibouti envisage d'atteindre le taux de 40% [120].

En conclusion, les résultats sont positifs et graduels mais stables. L'atteinte de la parité dans les hautes fonctions politiques et administratives reste un défi, particulièrement dans les secteurs économiques et productifs comme mentionné dans les sections antérieures.

5.2 Violence basée sur le genre (VBG)

Selon les données les plus récentes (2012) sur la VBG, les MGF demeurent la première forme affectant les filles/femmes à Djibouti, devant les mariages précoces et autres types de violence. Entre 2002 et 2012, la prévalence des MGF a connu une baisse chez les femmes de 15 à 49 ans (de 97,2% en 2002 à 78,4% en 2012)[121]. Les campagnes de sensibilisation pour faire comprendre leurs conséquences néfastes et l'adoption de mesures législatives y ont contribué. Toutefois, cette prévalence demeure élevée. Les raisons avancées par les femmes qui approuvent les MGF, renvoient à des convictions religieuses (58,5%) et à des habitudes

[113] MFF, *Evolution de la situation de la femme à Djibouti de 2000 à 2018,* 2019.
[114] *Ibid.* ; Djibouti, *Rapport national d'évaluation sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing (1995)* , p.30, 2014.
[115] Site de l'Assemblée Nationale de Djibouti.
[116] PNG 2011-2021 ; MFF, *Etude sur l'évolution de la situation de la femme à Djibouti de 2000 à 2015,* 2017.
[117] Mairie de Djib., 2019.
[118] *Ibid.* ; Etude sur le *Profil Genre au sein de l'administration publique Djiboutienne* , 2018.
[119] *Ibid.* ; *Politique Nationale Genre 2011-2021,* 2011.
[120] République de Djibouti, *Vision Djibouti 2035* .
[121] Rapport principal Djibouti EDS-PAPFAM, 2012.

et/ou croyances culturelles (pratique courante : 47,6%, bénéfique pour la fille : 41,8%). L'intégration sociale (9,8%) et la motivation à trouver un mari (7,1%) semblent moins être une pression[122]. Cette situation renvoie à l'ampleur des défis et suggère des pistes à explorer pour combattre cette violence sexiste. Elle est révélatrice des limites des sanctions pénales. Depuis la loi de 2009 sur les MGF, un seul cas a été porté en justice [123].

De 2002 à 2012, les mariages précoces ont baissé de deux points (de 25,6% à 24,0%). Le phénomène est général. Les femmes qui ont eu leur premier mariage avant 18 ans en milieu rural affichent des taux à peine supérieurs (de 28,0% à 26,1%) à ceux du milieu urbain (de 24,2% à 23,4%). Ces chiffres sont à situer dans un contexte où plus de la moitié des femmes interrogées légitiment la violence domestique, dont 53,4% en cas de négligence des épouses et 51,9% en cas de refus de rapports sexuels. La proportion des femmes résidant en milieu rural demeure plus importante à l'approuver pour les mêmes raisons que chez les citadines. De même, les femmes « sans certificat d'étude » partagent plus ce point de vue que celles du niveau secondaire ou plus. Cette situation montre le risque élev é d'exposition des filles mariées avant 18 ans à la violence. De fait, les manquent des opportunités économiques et perspectives d'une meilleure qualité de vie tout en perpétuant un cycle intergénérationnel de pauvreté[124].

Des OSCs s'activent dans la lutte contre les VBG, en offrant des services qui vont de la prévention à la réponse juridique, médicale et psychosociale. Elles le font parfois de façon intégrée, avec optionnellement une réinsertion socioprofessionnelle des victimes de VBG. Ayant commencé ce combat depuis des décennies, l'UNFD aurait annuellement reçu de 800 à 1200 cas de VBG entre 2007 et 2015[125]. Les femmes seraient les « clientes » majoritaires de ces services. Le recours à la justice est rare pour les cas de violence sexiste, l'objet fréquent de plaintes se rapportant à la pension alimentaire [126.] La persistance des stéréotypes de genre et attitudes de l'entourage incriminant la victime [127] constitueraient les principaux obstacles à l'accès à la justice. Il est relevé des failles dans le cadre juridique de protection des femmes contre la violence familiale ou intrafamiliale, telles : absence de définition de la « discrimination » ou du viol conjugal, vide juridique sur les violences domestiques, possibilité de déroger à la disposition sur l'âge au mariage.

En conclusion, en l'état actuel des choses, la législation n'éradique pas totalement les MGF. Tandis que les dispositions de certains textes et le vide juridique favorisent respectivement les mariages précoces et la violence domestique.

5.3 La question des réfugiés, des apatrides et des migrantes.

Djibouti est Etat partie de la Convention de 1951 sur les réfugiés. Il a promulgué une loi qui prévoit le principe de non-refoulement et des mesures de protection[128] avec l'adoption des deux décrets[129] d'application fixant l'exercice des droits fondamentaux et à la naturalisation des réfugiés et des demandeurs/demandeuses d'asile. Djibouti compte 26 915 réfugiés et demandeurs d'asile[130] en 2017 dont 49% sont des femmes. La base de données de l'EDAM 4-IS 2017 fait état de 10,9% de réfugiées chefs de ménage. Le gouvernement a mis en place l'Office National d'Assistance aux Réfugiés et Sinistrés (ONARS). L'Etat a pris des mesures pour améliorer leurs conditions de vie. Le MENFOP et le HCR ont conclu un accord sur l'insertion des enfants réfugiés au système éducatif national : 4363 enfants, dont 46,4%

[122] *Ibid* ; Cf. Annexe 5
[123] Interview auprès du Ministère de la Justice .
[124] Cf. Annexe 5.
[125] UNFD, *Mission et vision de la CEIO* .
[126] Interview auprès du Ministère de la Justice .
[127] MFF, *Etude sur l'évolution de la situation de la femme en république de Djibouti 2000 -201*8, Mars 2019 .
[128] Loi N°159/AN/16/7ème L portant statut des réfugiés en République de Djibouti du 05/01/2017 .
[129] Décret N° 2017-409/PR/MI et Décret N° 2017 - 410/PR/MI.
[130] UNHCR, Djibouti *Fact sheet*, 2018.

filles[131], ont accès à l'éducation. Les refugiées ont reçu des formations en vue de leur autonomisation économique[132]. Leur confinement dans les camps les expose à toutes formes de violence, notamment la violence sexuelle et les VBG. La mise en place d'une cellule d'écoute, d'information et d'orientation dans les camps constitue pour elles un recours de proximité. Les réfugiés sont aussi exposés au risque de traite de personnes (travaux forcés pour les hommes et exploitation sexuelle pour les femmes et les enfants). Le pays dispose d'une loi sur la question qui peut les protéger[133].

Conformément au Code de nationalité djiboutien, l'Etat accorde la nationalité djiboutienne aux enfants trouvés (parents inconnus) et aux enfants nés d'une mère djiboutienne mais dont le père est inconnu. En 2017, 0,8% de la population ont déclaré être sans papier – qui peut être des apatrides. Les femmes en constituent les 75,6% parmi lesquelles 9,3% sont cheffes de ménage[134]. Dans son Plan d'action Triennal 2019-2021, le MFF prévoit de mettre en place une stratégie nationale et un plan d'action les concernant. Un projet sur des « *Solutions pérennes pour les populations hôtes, les réfugiés et les migrants les plus vulnérables à Djibouti »* est en cours. En conclusion, l'Etat intègre les réfugiés, migrantes et apatrides par des mesures légales et recherche des solutions pérennes pour les plus vulnérables.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le diagnostic actualisé sur les relations de genres à Djibouti révèle les multiples inégalités intersectionnelles au détriment des femmes. En effet, quel que soit le domaine, les femmes rurales, de faible niveau d'instruction et de statut socioéconomique « pauvre » subissent plus les effets de ces inégalités de genre. Les principaux défis résident dans : i) l'harmonisation de la législation nationale avec les engagements internationaux en matière d'EFH, ii) la mise en œuvre effective de l'intégration du genre dans tous les secteurs, telle que prescrite par la PNG 2011-2021 et l'évaluation de cette dernière, iii) l'actualisation des données et leur désagrégation systématique par sexe, afin d'éclairer la planification et l'évaluation des politiques nationales, et iv) la réduction de la pauvreté humaine des femmes en particulier.

D'autres défis transversaux sont parmi les actifs humains : l'alphabétisation des femmes, la sécurité alimentaire (SA) et nutritionnelle, avec un accent sur la SA des ménages dirigés par des femmes et sur la nutrition de la mère et de l'enfant, l'élimination des VBG en particulier les MGF, mariages précoces et la violence domestique, et l'intégration des réfugiés, apatrides et migrantes.

Dans la société. Dans le registre des actifs économiques, il y a : l'employabilité des femmes, leur capacité d'entreprendre, leur égal accès aux ressources productives, l'essor d'un secteur financier fournissant des produits adaptés à leurs besoins et leur participation dans les instances de décision macroéconomique, la résilience des femmes et des filles face aux effets de CC, la réduction de la fracture numérique entre sexes, générations, catégories socio-économiques et milieux de résidence. La parité dans les hautes fonctions de l'Etat et au sein du Parlement est un défi relevant des actifs sociaux (pouvoir).

Dans les défis sectoriels, figurent : la scolarisation des filles et leur rétention à l'école afin de parvenir à la parité filles/garçons à tous les niveaux , l'accessibilité des femmes et des filles rurales pauvres aux soins de santé de qualité, l'égal accès des femmes à l'eau potable, aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement, la participation élargie des femmes dans l'agriculture, la pêche et l'élevage et l'accroissement des rôles des femmes dans les projets d'infrastructures des transports et de l'énergie.

Des opportunités pour y faire face existent, dont : i) la « Vision 2035 » qui guide l'ensemble des secteurs vers l'EFH, ii) la PNG 2011-2021 dont le contenu reste d'actualité tout en

[131] MENFOP, *Plan d'Action de l'Education 2017 -2020*, Octobre 2018 .

[132] *United Nations,* Discours prononcé par S.E.M, Ministre de l'Économie et des Finances, devant l'Asse mblée Générale lors de la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, le 19 Septembre 2016.

[133] Loi N°133/AN/16/7ème L du 24 mars 2016 .

[134] EDAM 4-IS, 2017, *nos propres calculs* .

l'alignant avec les ODD ; iii) l'engagement des PTF à soutenir les actions de l'Etat pour l'EFH, iv) l'*Affirmative Finance Action for Women in Africa* (AFAWA), un outil visant à combler le déficit de financement affectant les femmes.

Recommandations

Afin de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, le PGD fait les recommandations ci-après :

A l'endroit du Gouvernement :

R1 Combler l'écart entre les instruments internationaux ratifiés et le cadre juridique national en considérant les recommandations émises par les organes des traités.

R2 Reconduire et renforcer les mesures temporaires spéciales initiées pour atteindre les objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes prescrites dans la PNG.

R3 Poursuivre les actions visant à accélérer le processus de transformation des mentalités et des comportements collectifs, à l'origine des obstacles à l'avancement des femmes vers leur véritable autonomisation.

R4 Systématiser pour l'ensemble des ministères, la production de statistiques ventilées par sexe et par âge (« droit d'être comptées »).

Pilotage de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre 2011 -2021

R5 Renforcer la mobilisation de ressources, y compris auprès du Gouvernement, pour soutenir le plan d'action triennal 2019-2021 se rapportant à la mise en œuvre de la PNG pour la période restante ;

R6 Prioriser dans ce plan les actions requises pour l'opérationnalisation d'un cadre institutionnel adapté au contexte et favorisant 1'effectivité de l'interaction des acteurs ainsi que des organes et des stratégies d'appui à la mise en œuvre de la PNG ;

R7 Prendre des dispositions règlementaires pour formaliser le schéma institutionnel approprié adopté pour l'institutionnalisation effective du genre dans l'ensemble des secteurs et entités, y compris la budgétisation sensible au genre, contribuant à l'harmonisation des interventions ;

R8 Engager le processus d'évaluation de la PNG 2011 -2021 afin de disposer de recommandations pour optimiser l'exécution du plan de mise en œuvre pour la période restante, alignées aux priorités nationales et aux ODD.

Conditions de vie de la population

R9 Intensifier les interventions pour les femmes rurales, conformément aux dispositions de la CEDEF et mettre à échelle les types d'actions réalisées ayant impacté la réduction de la pauvreté.

R10 Renforcer l'éducation nutritionnelle et sanitaire à l'endroit des deux parents, conjointement responsables de l'alimentation et du suivi de la santé de leurs enfants ; introduire ce concept dans les actions de sensibilisation.

R11 Prêter une attention particulière sur les inégalités relatives à l'état nutritionnel des filles et des garçons, en particulier sur l'alimentation des enfants de 0 à 2 ans (fenêtre des 1000 jours).

R12 Promouvoir l'agriculture sensible à la nutrition en vue de combler les déficits en micronutriments et la production des aliments fortifiés.

R13 Renforcer les programmes WASH, en ciblant spécifiquement les femmes rurales (ex. instauration d'unité de désalinisation).

R14 Poursuivre les actions de sensibilisation sur la rétention des filles dans les écoles et les mesures spécifiques pour encourager les filles issues des ménages pauvres du milieu rural à rester à l'école : écoles de proximité fonctionnelles et clôturées,
transfert conditionnel en espèces, cantines scolaires, dortoirs, toilettes séparées, renforcement des capacités des enseignantes en genres.

R15 Appuyer les ménages pauvres, notamment ruraux, à travers la subvention de foyers améliorés et panneaux solaires afin de réduire l'incidence des fumées nocives sur la santé des femmes et des enfants.

MGF, VBG, accès à la justice et refugiés

R16 Mener une revue systématique des études sur les MGF, enrichie d'une étude comparative avec d'autres pays ayant mis en œuvre des stratégies et des interventions pour lutter contre les MGF, afin de trouver les meilleurs moyens pour réduire, voire éliminer cette pratique.

R17 Etudier la possibilité de mettre en place un pool de juristes sensibles au genre offrant des services gratuits aux victimes de VBG sans distinction, recourant à la stratégie de proximité pour atteindre les femmes et les filles des ménages ruraux vulnérables.

Genre et secteurs de production

R18 Systématiser et documenter l'analyse de genre dans le cycle des projets des secteurs productifs, notamment par rapport à leurs retombées sur l'emploi, pour une redistribution équitable des richesses selon le sexe, les régions et autres variables pertinentes, telles l'âge, le niveau d'instruction, le milieu de résidence ou le statut socioéconomique.

R19 Documenter les retombées des grands chantiers d'infrastructures réalisés, sur les femmes et les hommes afin de capitaliser les acquis et d'orienter les mesures correctives.

R20 Faire appel à l'AFAWA pour appuyer les banques commerciales et les institutions des micros finance à offrir des services financiers adaptés au profil des entrepreneures des secteurs formel et informel, en particulier celles dans l'agriculture, la pêche et l'élevage. A cet effet, étudier avec l'AFAWA les meilleures options applicables au contexte du pays telles :

a. Des mesures facilitant la formalisation des entreprises pour tout porteur de projet et les démarches administratives pour les entrepreneurs du secteur informel ;
b. Des mesures incitant les opérateurs privés à investir/développer l'agriculture comme l'exemption fiscale temporaire ou la détaxation des intrants, matériels et équipements agricoles importés ;
c. Des études de faisabilité de « l'assurance agricole » permettant aux femmes d'accéder aux produits financiers des institutions de micro finance ou banques commerciales ;
d. Des études approfondies pour l'identification et l'analyse des chaînes de valeurs sensibles au genre (conception des modèles d'affaires qui marchent) dans l'agriculture, élevage et pêche afin de répondre aux besoins des femmes rurales ;
e. Le renforcement des dispositifs d'intensification et/ou d'extension agricole, en y intégrant des appuis de proximité pour les femmes.

A l'endroit des partenaires techniques et financiers :

R21 Soutenir l'institution en charge du genre dans :

a. Le renforcement des mécanismes institutionnels de mise en œuvre de la PNG, en particulier par un appui technique et des actions de renforcement de capacité en genre et en planification ;

b. L’institutionnalisation du genre, y compris la budgétisation sensible au genre, dans tous les Ministères et entités intervenant dans le développement ;

c. L’élaboration de programmes spécifiques pour l’EFH et l’autonomisation des filles et des femmes ainsi que la production des études et rapports documentant les résultats des interventions sur l’EFH ;

d. L’évaluation de la PNG et la préparation de la phase suivante dans l’optique des ODD.

A l’endroit de la BAD :

R22 Soutenir le gouvernement dans la promotion de l'énergie renouvelable favorisant le développement/la rentabilité des activités économiques (agriculture, élevage, pêche, NTIC) et sociales (santé, éducation, ménages), en se basant sur les ressources existantes (solaire, éolienne) et en priorisant le milieu rural.

R23 Prendre en compte les inégalités intersectionnelles qui affectent les femmes, notamment pauvres vivant en milieu rural, dans les opérations liées aux infrastructures d’énergie.

R24 Appuyer le Gouvernement dans la construction des infrastructures en tenant compte des besoins spécifiques et stratégiques des femmes : i) hydroagricoles et post-récolte, soutenant l'intensification agricole (construction de magasins de stockage des produits et semences améliorées) ; ii) liées à l'élevage (centre d'insémination artificielle, laboratoire facilitant l'importation des produits) et post -récolte (abattoir, transformation des produits d'élevage) ; et iii) liées à la pêche notamment la gestion post capture (débarcadère, chambre froide).

R25 Appuyer le Gouvernement dans la réhabilitation des voies de communication pour l'évacuation des produits agricoles (réduction des pertes post -récoltes) et la promotion de l’intégration nationale et régionale.

ANNEXES

Annexe 1 : Profil Genre Djibouti 2019 : actifs humains, économiques et sociaux

Actifs humains

Tableau 1. Evolution démographique par sexe (2011 -2019)

Tableau 2. Evolution des indicateurs de santé (2011 -2019)

Tableau 3. Evolution des indicateurs de nutrition et sécurité alimentaire par sexe (2011 -2019)

Tableau 4. Evolution des indicateurs dans le secteur eau, assainissement et hygiène par sexe (2011 -2019)

Tableau 5. Evolution des indicateurs dans le secteur de l'éducation par sexe (2011 -2019)

Tableau 6. Evolution des indicateurs en matière de Violence basée sur le genre **Actifs économiques**

Tableau 7. Evolution des indicateurs dans le domaine de l'Emploi par sexe Tableau 8. Indicateurs des secteurs Energie et Transport par sexe

Tableau 9. Accès aux Technologies de l'Information et de la Communication par sexe

Tableau 10. Accès aux différentes catégories de médias

Tableau 11. Accès aux ressources par sexe

Actifs sociaux

Tableau 12. Evolution de la participation dans les instances de décision

Annexe 2 : Tableau récapitulatif

Annexe 3 : Principaux textes protégeant les femmes et les filles

Annexe 4 : Lexique

Annexe 5 : Réponse nationale – Engagements nationaux

Annexe 6 : Bibliographie, sitographie/webographie

Annexe 1 : ACTIFS HUMAINS, ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Remarques

- 2011 : données de référence (*baseline*) PNG 2011-2021 ou données disponibles entre 2000 et 2011.
- 2019 : données disponibles les plus récentes entre 2012 et 2019.

A. Actifs humains : capacités

Tableau 1. Evolution démographique par sexe (2011 -2019)

Indicateurs	Date	F	H	Ensemble	Sources
Population totale	2011	46%	54%	818 159	Annuaire Statistique, édition 2018
	2019	47%	53%	948 249	Annuaire Statistique, édition 2018
Population vivant en milieu urbain	2019	50,5%	49,5%	100%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Population vivant en milieu rural	2019	51,4%	48,6%	100%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménages sédentaires et nationaux/population totale	2011	ND	ND	95,5%	EDIM-2006
	2019	95,6%	97,7%	96,6%	EDAM-4IS 2017, *nos propres calculs*
Ménages des migrantes, réfugiés, sans papier /population totale	2011	ND	ND	4,5%	EDIM-2006
	2019	4,6%	2,3%	3,4%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Nombre de réfugiés et demandeurs d'asile	2011	ND	ND	15104	Legal and protection policy research series, 2018
	2019	ND	ND	17678	
Réfugiés et demandeurs d'asile	2019	49%	51%	100%	Djibouti, Refugees and asylum - seekers, UNHCR, 2017
Ménages vivant à Djibouti Ville	2011	ND	ND	83,3%	EDIM-2006
Ménages vivant en milieu urbain	2011	ND	ND	95,4%	EDIM-2006
	2019	ND	ND	96,1%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménages vivant milieu rural	2011	ND	ND	4,6%	EDIM-2006
	2019	ND	ND	3,9%	EDAM4-IS 2017, nos propres calculs
Ménages selon le sexe du chef de ménage	2011	19%	81%	100%	EDIM-2006
	2019	18,8%	81,2%	100%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménages selon le sexe du chef de ménage (urbain)	2019	21,1%	78,9%	100%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménages selon le sexe du chef de ménage (rural)	2019	18,0%	82,0%	100%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Enfants moins de 5ans / population totale	2011	8,6%	9,8%	9,2%	EDIM, 2006
	2019	12,0%	10,9%	11,4%	Annuaire Statistique, édition 2018
Adolescent.e.s 5-14 ans / population totale	2011	23,1%	23,8%	23,4%	EDIM, 2006
	2019	20,2%	20,9%	20,6%	Annuaire Statistique, édition 2018
Jeunes 15-24 ans / population totale	2011	24,3%	24,5%	24,4%	EDIM, 2006
	2019	18,0%	19,0%	18,6%	Annuaire Statistique, édition 2018
Adultes 25 ans et plus / population totale	2011	44,0%	41,9%	43,0%	EDIM, 2006
	2019	49,8%	49,1%	49,4%	Annuaire Statistique, édition 2018
Espérance de vie à la naissance (années)	2019	54,1	51,8	52,9	Annuaire Statistique, édition 2018
Croissance démographique	2011			2,8%	PNG 2011-2021 (DISED)
	2019			1,3%	Evaluation à mi -parcours DSP2016 -2020

PNG : Politique Nationale Genre 2011 -2021 ; EESFD : Etude sur l'évolution de la situation de la femme à Djibouti, 2017

EDAM4-IS 2017 : Quatrième Enquête Djiboutienne auprès des Ménages pour les Indicateurs Sociaux 2017

Tableau 2. Evolution des indicateurs de santé (2011 -2019)

Indicateurs	Date	F	H	Ensemble	Sources
Santé de la Reproduction					
Mortalité infantile	2011	58‰	76‰	67‰	Evaluation PASNED,2018 (MICS-EDIM 2006)
	2019	53,3‰	62,4‰	58‰	EDS/PAPFAM, 2012
Mortalité infanto-juvénile	2011	81‰	103‰	94‰	Evaluation PASNED,2018 (MICS-EDIM 2006)
	2019	ND	ND	65,3‰	Rapport Final CPE-UNFPA, 2017
Mortalité maternelle (pour100.000 naissances vivantes)	2011	546			PNG 2011-2021 (OMD 2005)
	2019	383			PNDS (EDS/PAPFAM, 2012)
Indice de fécondité (nb d'enfants par femme)	2011	6			PNG 2011-2021 (RGPH 2003)
Accouchements assistés par personnel qualifié	2011	92,3%			PNG 2011-2021 (EDIM 2006)
	2019	87,4%			SCAPE 2015-2019 (EDS/PAPFAM, 2012)
Accouchements assistés par personnel qualifié (urbain)	2011	94,7%			EDIM, 2006
	2019	98,4%			EDS/PAPFAM, 2012
Accouchements assistés par un personnel qualifié (rural)	2011	40,3%			EDIM, 2006
	2019	55,1%			EDS/PAPFAM, 2012
Prévalence contraceptive moderne	2011	17,8%	…	…	PNG 2011-2021 (EDIM 2006)
	2019	19,0%			EDS/PAPFAM, 2012
Taux prévalence contraceptive moderne (rural)	2019	10,3%			EDS/PAPFAM, 2012
Taux prévalence contraceptive moderne (urbain)	2019	21,4%			EDS/PAPFAM, 2012
Taux prévalence du SIDA adulte (15 -49 ans)	2011	3,3%	2,5%	2,9%	PNG 2011-2021
	2019	1,5%	1,1%	1,3%	UNAIDS, Country Factsheet Djibouti 2017
Taux prévalence du SIDA des jeunes (15 -24 ans)	2019	0,6	0,4	ND	UNAIDS, Country Factsheet Djibouti 2017

PNG : Politique Nationale Genre 2011 -2021 ; EESFD : Etude sur l'évolution de la situation de la femme à Djibouti, 2017 ;

EDAM4-IS 2017 : Quatrième Enquête Djiboutienne auprès des Ménages pour les Indicateurs Sociaux 2017

Tableau 3. Evolution des indicateurs de nutrition et sécurité alimentaire par sexe (2011 -2019)

Indicateurs	Date	F	H	Ensemble	Sources
Nutrition					
Taux de malnutrition	2011	22,5%	23,3%	22,9%	PNG 2011-2021(Enquête nationale de nutrition 2010)
	2019	ND	ND	29,7%	Annuaire Statistique, édition 2018
Prévalence malnutrition aiguë globale (MAG) des enfants de moins de 5 ans, en milieu urbain	2019	17,1%	19,2%	18,2%	Annuaire Statistique, édition 2018

Prévalence malnutrition aiguë globale (MAG) des enfants de moins de 5 ans, en milieu rural	2019	13,9%	19,5%	16,8%	Annuaire Statistique, édition 2018
Prévalence malnutrition aiguë globale (MAG) des enfants de moins de 5 ans	2011	ND	ND	20,7	Evaluation du PASNED 2011/2015
	2019	16,2%	19,3%	17,8%	Annuaire Statistique, édition 2018
Prévalence malnutrition chronique globale (RCG) des enfants < 5 (urbain)	2019	24,0%	26,8%	25,4%	Annuaire Statistique, édition 2018
Prévalence malnutrition chronique globale (RCG) des enfants < 5ans (rural)	2019	35,4%	44,4%	40,2%	Annuaire Statistique, édition 2018
Prévalence malnutrition chronique globale (RCG) des enfants < 5ans	2011	...	...	32,6%	Evaluation du PASNED 2011/2015
	2019	27,2%	32,1%	29,7%	Annuaire Statistique, édition 2018
Prévalence insuffisance pondérale globale (IPG) des enfants < 5ans (urbain)	2019	25,7%	29,1%	27,4%	Annuaire Statistique, édition 2018
Prévalence insuffisance pondérale globale (IPG) des enfants< 5ans (rural)	2011	...	...	28,9%	Evaluation du PASNED 2011/2015
	2019	31,8%	37,5%	34,8%	Annuaire Statistique, édition 2018
Prévalence insuffisance pondérale globale (IPG) des enfants < 5ans	2019	27,5%	31,7%	29,6%	Annuaire Statistique, édition 2018
Sécurité alimentaire					
Part alimentation dans la consommation per capita	2019	41,9%	40,7%	40,9%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménages ayant manqué de nourriture, d'argent pour de la nourriture au cours des 7 derniers jours	2019	12,0%	9,4%	10,0%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*

PNG : Politique Nationale Genre 2011 -2021 ; EESFD : Etude sur l'évolution de la situation de la femme à Djibouti, 2017 ;

EDAM4-IS 2017 : Quatrième Enquête Djiboutienne auprès des Ménages pour les Indicateurs Sociaux 2017

Tableau 4. Evolution des indicateurs dans le secteur eau, assainissement et hygiène par sexe (2011 -2019)

Indicateurs	Date	F	H	Ensemble	Sources
Accès à l'eau potable en milieu rural	2011	ND	ND	52,5%	EDIM, 2006
	2019	ND	ND	49,5%	EDAM4-IS, 2017
Accès à l'eau potable en milieu urbain	2011	ND	ND	95,2%	EDIM, 2006
	2019	ND	ND	98,9%	EDAM4-IS 2017
Utilisation sources d'eau améliorées, selon sexe chef de ménage	2019	87,4%	90,4%	89,7%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménages qui défèquent à l'air libre, selon le sexe chef de ménage	2011	ND	ND	21, 3%	Evaluation du PASNED 2011/2015
	2019	19,0%	14,6%	15,6%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès « aux types de toilettes améliorées » selon le sexe du chef de ménage	2019	69,3%	73,8%	72,7%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès « aux types de toilettes améliorées » (urbain)	2019	ND	ND	85,1%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès « aux types de toilettes améliorées » en milieu rural	2019	ND	ND	18,9%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménages qui déversent leurs ordures dans la rue ou dans la nature, selon le sexe du chef de ménage	2019	17,2%	16,2%	16,4%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*

Ménages qui déversent leurs ordures dans la rue ou dans la nature (urbain)	2019	ND	ND	10,5%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménages qui déversent leurs ordures dans la rue ou dans la nature (rural)	2019	ND	ND	49,4%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*

PNG : Politique Nationale Genre 2011 -2021, EESFD : Etude sur l'évolution de la situation de la femme à Djibouti, 2017

EDAM4-IS 2017 : Quatrième Enquête Djiboutienne auprès des Ménages pour les Indicateurs Sociaux 2017

Tableau 5. Evolution des indicateurs dans le secteur de l'éducation par sexe (2011 -2019)

Indicateurs	Date	Femmes	Hommes	Ensemble	Sources
Scolarisation					
TBS du primaire	2011	68,8%	79,6%	74,4%	EESFD 2017
	2013	80,7%	84,6%	82,8%	EDAM3-IS 2012
	2019	78,9%	82,1%	80,5%	EDAM4-IS 2017
TBS du primaire (urbain)	2011	79,9%	87,2%	83,3%	EESFD 2017
	2019	83,0%	84,8%	84,0%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
TBS du primaire (rural)	2011	21,9%	44,5%	33 ,2%	EESFD 2017
	2019	58,7%	69,2%	64,2%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
TNS du primaire	2011	65,7%	66,7%	66,2%	PNG 2011-2021 (EDIM 2006)
	2013	67,9%	70,8%	69,5%	EDAM3-IS 2012
	2019	68,7%	72,7%	70,8%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Abandon dans le primaire	2011	1,6%	0,8%	ND	PNG 2011-2021 (Document du MENESUP 2009)
Elèves du primaire	2011	44%	56%	100%	Ministère de l'éducation nationale, 2006
	2019	46%	54%	100%	Annuaire statistique 2017 -2018
TBS du niveau moyen	2019	57,8%	65,2%	ND	Plan d'action de l'Education 2017 -2019
Elèves du niveau moyen	2011	40%	60%	100%	EDIM, 2006
	2019	45%	55%	100%	Annuaire statistique 2017 -2018
TBS du secondaire	2011	41,8%	60,6%	51,0%	EESFD 2017
	2019	79,1%	86,0%	82,6%	EDAM4-IS 2017, nos propres calculs
TBS du secondaire (urbain)	2011	48,2%	68,3%	58,0%	EESFD 2017
	2019	84,7%	91,1%	87,9%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
TBS du secondaire (rural)	2011	5,0%	20,0%	12,6%	EESFD 2017
	2019	33,1%	42,9%	37,9%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
TNS du secondaire	2011	41,6%	58,4%	50%	PNG 2011-2021 (Rapport OMD 2005)
	2019	79,1%	86,0%	82,6%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Elèves du secondaire	2019	45%	55%	100%	Annuaire statistique 2017 -2018
Elèves de l'enseignement technique	2011	42%	58%	100%	EESFD 2017
	2019	45%	55%	100%	Annuaire statistique 2017 -2018
Etudiant.e.s à l'université	2011	41%	59%	100%	EESFD 2017

	2019	38%	62%	100%	Université, année scolaire 2018 -2019
Alphabétisation					
Alphabétisation ≥15 ans	2011	43,7	65,1	53,8	EESFD 2017
	2013	39,5	60,1	49,5	EDAM3-IS 2012
	2019	48,2	65,8	56,8	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Alphabétisation ≥15 ans (urbain)	2011	50,3%	73,8%	61,4%	EESFD 2017
	2019	53,4	71,4	62,3	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Alphabétisation ≥15 ans (rural)	2011	14,4	27,1	20,5	EESFD 2017
	2019	16,2	28,0	21,8	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*

PNG : Politique Nationale Genre 2011 -2021 ;EESFD : Etude sur l'évolution de la situation de la femme à Djibouti, 2017 ;
EDAM4-IS 2017 : Quatrième Enquête Djiboutienne auprès des Ménages pour les Indicateurs Sociaux 2017

Tableau 6. Evolution des indicateurs en matière de Violence basée sur le genre

Indicateurs	Date	F	H	Ensemble	Sources
Mariage précoce					
Mariage avant 18 ans, urbain	2012	23,4%	ND	ND	EDSF/PAPFAM 2012
	2019	11,4%	2,9%	ND	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Mariage avant 18 ans, rural	2012	26,1%	ND	ND	EDSF/PAPFAM 2012
	2019	26,8%	9,2%	ND	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Mutilations génitales féminines (MGF)					
Femmes 15 à 49 ans ayant subi MGF	2011	97,2%			EESFD 2017
	2019	78,4 %			EESFD 2017
Femmes15-49 ans ayant subi MGF (urbain)	2019	78,5 %			EESFD 2017
Femmes 15-49 ans ayant subi MGF (rural)	2019	77,8%			EESFD 2017
Violences conjugales et autres types de violences					
Femmes non célibataires 15 -49 ans ayant subi violences de différentes natures	2019	14,3%			EESFD 2017
Femmes non célibataires 15 -49 ans justifiant qu'un mari a le droit de battre sa femme si elle sort sans avertir son mari	2019	48,9%			EESFD 2017
Femmes non célibataires 15 à 49 ans justifiant qu'un mari a le droit de battre sa femme si elle néglige leurs enfants	2019	52,3%			EESFD 2017
Femmes non célibataires de 15 à 49 ans justifiant qu'un mari a le droit de battre sa femme si elle se dispute avec son mari	2019	53,3%			EESFD 2017
Femmes non célibataires de 15 à 49 ans justifiant qu'un mari a le droit de battre sa femme si refuse les rapports sexuels	2019	51,9%			EESFD 2017

Femmes non célibataires de 15 à 49 ans justifiant qu'un mari a le droit de battre sa femme si elle laisse brûler la nourriture	2019	36,7%			EESFD 2017
Femmes non célibataires de 15 à 49 ans justifiant qu'un mari a le droit de battre sa femme lorsqu'elle néglige son mari	2019	53,4%			EESFD 2017
Vulnérabilités et chocs					
Ménages ayant subi un choc au cours 12 derniers mois selon sexe chef de ménage,	2019	8,7%	6,2%	6,8%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménages n'ayant pas assez de nourriture après les chocs selon sexe chef de ménage	2019	67,4%	68,4%	68,2%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*

PNG : Politique Nationale Genre 2011 -2021 ;EESFD : Etude sur l'évolution de la situation de la femme à Djibouti, 2017 ;
EDAM4-IS 2017 : Quatrième Enquête Djiboutienne auprès des Ménages pour les Indicateurs Sociaux 2017

B. Actifs économiques : opportunités

Tableau 7. Evolution des indicateurs dans le domaine de l'Emploi par sexe

Indicateurs	Date	F	H	Ensemble	Sources
Revenu national par habitant (US$)	2011	ND	ND	1253	SCAPE 2015-2019
	2019	ND	ND	1989	SCAPE 2015-2019
Population vivant en dessous du seuil de pauvreté extrême (1,8$ /J)	2019			23,0%	SCAPE 2015-2019
Indice de la pauvreté globale, selon le sexe du chef de ménage	2011	ND	ND	46,7%	DISED, Profil de pauvreté 2012
	2013	39,6%	41,1%	40,8%	EDAM3-IS 2012
	2019	34,6%	36,0%	35,8%	EDAM4-IS2017, *nos propres calculs*
Indice de la pauvreté globale, selon le sexe du chef de ménage (urbain)	2013	33,3%	35,2%	34,8%	EDAM3-IS 2012
	2019	26,1%	28,6%	28,1%	EDAM4-IS2017, *nos propres calculs*
Indice de la pauvreté globale, selon le sexe du chef de ménage (rural)	2013	76,4%	73,1%	73,7%	EDAM3-IS 2012
	2019	78,4%	78,5%	78,4%	EDAM4-IS2017, *nos propres calculs*
Indice de la pauvreté extrême, selon le sexe du chef de ménage	2011	ND	ND	42,2%	DISED, Profil de pauvreté 2012
	2013	23,6%	22,9%	23,0%	EDAM3-IS 2012
	2019	20,7%	21,3%	21,1%	EDAM4-IS2017, *nos propres calculs*
Indice de la pauvreté extrême, selon le sexe du chef de ménage (urbain)	2013	18,2%	17,1%	17,3%	EDAM3-IS 2012
	2019	12,3%	14,1%	13,7%	EDAM4-IS2017, *nos propres calculs*
Indice de la pauvreté extrême, selon le sexe du chef de ménage (rural)	2013	54,8%	54,3%	54,4%	EDAM3-IS 2012
	2019	63,5%	62,0%	62,6%	EDAM4-IS2017, *nos propres calculs*
Taux d'activité global	2011	26%	68%		PNG 2011-2021 (Etude CEA, université de Djibouti)
	2019	32%	59%	42%	EDAM4-IS 2017
Taux d'inactivité 2019	2019	72,1%	42,6%	58,0%	EESFD 2017 (EDESIC, 2015)

Taux de chômage	2011 2019	68,6% 63%	54,6% 38 %	59,5% 48,2%	EESFD 2017 EDAM4-IS 2017
Structure emploi secteur public (Fonctionnaires + conventionnés)	2011 2019	25% 33%	75% 67%	12400 14083	PNG2011-2021(Site web : ANEFIB /Ministère travail) Direction de la Fonction Publique, 2017
Taux d'activité dans les branches Services	2011 2019	ND 57,8%	ND 65,2%	71% ND	PNG 2011-2021 (Rapport Leadership féminin) EDAM4-IS 2017
Structure emploi dans le secteur privé formel	2019	33,6%	66,4%	100%	EESFD 2017 (EDESIC, 2015)
Structure de l'emploi dans le secteur informel	2019	74,3%	25,7%	100%	EESFD 2017 (EDESIC, 2015)
Structure de l'emploi dans le secteur non agricole	2019	28,8%	71,2%	100%	Rapport République de Djibouti, 2014
Pourcentage des salariées inscrites à la sécurité sociale (urbaine)	2019	34 ,7%	53,4%	48,6%	EDAM4-IS2017, *nos propres calculs*
Pourcentage des salariées inscrites à la sécurité sociale (rural)	2019	19,8%	31,3%	29,1%	EDAM4-IS2017, *nos propres calculs*
Pourcentage des salariées inscrites à la sécurité sociale	2019	33,6%	51,2%	46,7%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Salaires					
Salaire moyen dans l'administration publique (FD)	2019	81.925	89.202	85.564	EESFD 2017 (EDESIC, 2015)
Salaire moyen secteur privé formel (FD)	2019	80.090	80.340	80.215	EESFD 2017 (EDESIC, 2015)
Salaire moyen dans le secteur privé informel (FD)	2019	74.450	59.420	66.935	EESFD 2017 (EDESIC, 2015)

Tableau 8. Indicateurs des secteurs Energie et Transport par sexe

Indicateurs	Date	F	H	Ensemble	Sources
Accès ménage à l'électricité	2011 2019	ND 53,9%	ND 58,3%	49,8% 57,2%	Evaluation du PASNED 2011/2015 EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à l'électricité (urbain)	2019	ND	ND	69,4%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à l'électricité (rural)	2019	ND	ND	4,5%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménage utilisant combustibles solides pour la cuisson selon le sexe du chef de ménage	2019	25,1%	20,3%	21,4%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Transport					
Ménage possédant «au moins un moyen de transport» (véhicule privé ou moto/mobylette ou vélo/bicyclette)	2019	1,2%	4,1%	3,4%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménage ayant véhicule privé comme moyen de transport selon le sexe du chef de ménage	2019	1,0%	3,6%	3,0%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménage utilisant « la marche à pied » pour accéder aux services sociaux de base	2019	42,6%	44,2%	43,8%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*

Ménage utilisant le transport commun pour accéder aux services sociaux de base	2019	16,2%	17,3%	17,0%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménage utilisant un « véhicule privé » pour accéder aux services sociaux de base	2019	2,4%	8,5%	7,1%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
EDAM4-IS 2017 : Quatrième Enquête Djiboutienne auprès des Ménages pour les Indicateurs Sociaux 2017					

Tableau 9. Accès aux Technologies de l'Information et de la Communication par sexe

Indicateurs	Date	F	H	Ensemble	Sources
Accès ménage à l'internet, selon le sexe du chef de ménage	2019	20,4%	24,7%	23,7%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à l'internet, selon le sexe du chef de ménage (urbain)	2019	25,2%	29,6%	28,6%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à l'internet, selon le sexe du chef de ménage (rural)	2019	2,1%	2,4%	2,3%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à l'internet, de 1à 10 mn de chez eux, selon le sexe du chef de ménage	2019	55,4%	58,0%	57,4%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à l'internet, de 1à 10 mn de chez eux, selon le sexe chef de ménage (urbain)	2019	59,2%	61,2%	60,8%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à l'internet, de 1à 10 mn de chez eux, selon le sexe du chef de ménage (rural)	2019	17,7%	20,9%	20,1%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à « au moins un média » selon le sexe du chef de ménage (TV, Radio, Presse écrite, Téléphone, Internet)	2019	51,9%	56,2%	55,2%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à « au moins un média », selon le sexe du chef de ménage (urbain)	2019	59,2%	62,2%	61,5%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à au moins un média, selon le sexe du chef de ménage (rural)	2019	24,5%	28,9%	27,7%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à « la téléphonie » selon le sexe du chef de ménage	2019	32,0%	35,2%	34,6%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès à « la téléphonie » selon le sexe du chef de ménage (urbain)	2019	37,7%	39,7%	39,2%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à « la téléphonie » selon le sexe du chef de ménage (rural)	2019	10,2%	15,7%	14,2%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménage possédant un téléphone portable, selon le sexe du chef de ménage	2019	67,0%	77,5%	74,9%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménage possédant un téléphone portable, selon le sexe du chef de ménage (urbain)	2019	79,7%	88,5%	86,5%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménage possédant « un téléphone portable »selon le sexe du chef de ménage (rural)	2019	19,5%	27,1%	25,1%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménage possédant « au moins un moyen NTIC» selon le sexe du chef de ménage (téléphone portable, téléphone rural ou PC/Laptop ou Tablette/iPAD)	2019	68,0%	78,7%	76,1%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménage possédant « au moins un moyen NTIC » selon le sexe du chef de ménage (urbain)	2019	80,4%	89,3%	87,3%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Ménage possédant « au moins un moyen NTIC » selon le sexe du chef ménage (rural)	2019	21,7%	30,2%	27,9%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
EDAM4-IS 2017 : Quatrième Enquête Djiboutienne auprès des Ménages pour les Indicateurs Sociaux 2017					

Tableau 10. Accès aux différentes catégories de médias

Indicateurs	Date	F	H	Ensemble	Sources
Accès ménage à la télévision, selon le sexe du chef ménage	2019	40,2%	43,7%	42,8%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à la télévision, selon le sexe du chef ménage (urbain)	2019	50,0%	52,1%	51,6%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à la télévision, selon le sexe du chef ménage (rural)	2019	3,5%	5,2%	4,7%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à la radio, selon le sexe du chef ménage	2019	30,4%	33,8%	33,8%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à la radio, selon le sexe du chef ménage (urbain)	2019	32,7%	38,0%	36,8%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à la radio, selon le sexe du chef ménage (rural)	2019	22,2%	20,2%	20,7%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à la presse écrite, selon le sexe du chef ménage	2019	9,5%	12,1%	12,1%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à la presse écrite, selon le sexe du chef ménage (urbain)	2019	11,7%	15,5%	14,6%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*
Accès ménage à la presse écrite, selon le sexe du chef ménage (rural)	2019	1,1%	0,9%	1,0%	EDAM4-IS 2017, *nos propres calculs*

EDAM4-IS 2017 : Quatrième Enquête Djiboutienne auprès des Ménages pour les Indicateurs Sociaux 2017

Tableau 11. Accès aux ressources par sexe

Indicateurs	Date	F	H	Ensemble	Sources
Accès à la terre	2011	ND	ND	32%	PNG 2011-2021 (Rapport Leadership féminin)
Accès au crédit	2011 2019	ND 8,4%	ND 9,4%	23% 8,8%	PNG 2011-2021 (Rapport Leadership féminin) EESFD 2017 (EDESIC, 2015)
Membre micro finance	2019	70%	30%	100%	EESFD 2017 (EDESIC, 2015)
Connaissance de l'existence de caisse de micro finance à Djibouti	2019	45,3%	41,2%	43,0%	EESFD 2017 (EDESIC, 2015)
Connaissance démarche auprès de cette caisse pour obtenir un crédit en vue de créer une entreprise	2019	6,9%	3,7%	5 ,1%	EESFD 2017 (EDESIC, 2015)
Ménage propriétaire de terre/ferme, selon le sexe du chef de ménage (rural)	2019	32,7%	67,3%	100%	Rapport République de Djibouti, 2014
Ménage propriétaire de parcelle/maison, selon le sexe du chef de ménage (urbain)	2019	21,6%	78,4%	100%	Rapport République de Djibouti, 2014
Ménage propriétaire de bétail, selon le sexe du chef de ménage	2019	3151	9625	12776	Rapport République de Djibouti, 2014

C. Actifs sociaux : pouvoir

Tableau 12. Evolution de la participation dans les instances de décision

Indicateurs	Date	F	H	Ensemble	Sources
Postes électifs					

Assemblée Nationale	2011 2019	9 17	57 48	65 65	PNG 2011-2021 (Journal official) EESFD 2017
Membres Conseils régionaux	2011 2019	9 15	90 50	99 65	PNG 2011-2021 (Ministère de l'intérieur) Mairie de Djibouti-ville, 2019
Présidente de commune	2011 2019	1 1	2 2	3 3	PNG 2011-2021 (Ministère de l'intérieur) Mairie de Djibouti-ville, 2019
Membres Conseils communaux	2011 2019	11(11%) 41 (32%)	92(89%) 88 (68%)	103 129	PNG 2011-2021 (Ministère de l'intérieur) Mairie de Djibouti-ville, 2019
Postes nominatifs Secteur public					
Membres gouvernement	2011 2019	3 3	20 21	23 24	PNG 2011-2021 (Secrétariat Gouvernement) EESFD 2017
Secrétaires générales de ministères	2011 2019	1 2	16 18	17 20	PNG 2011-2021 (Secrétariat Gouvernement) EESFD 2017
Directeurs de Cabinet	2011	0	2	2	PNG 2011-2021 (Secrétariat Gouvernement)
Chefs de Cabinet	2011	0	2	2	PNG 2011-2021 (Direction de la fonction publique)
Directeurs nationales	2011 2019	25 46	68 123	93 169	PNG 2011-2021 (Ministère de de la justice) Etude sur le Profil Genre au sein de l'administration publique Djiboutienne, 2018
Cours Constitutionnelle	2011 2019	1 1	5 5	6 6	PNG 2011-2021 (Ministère de de la justice) EESFD 2017
Magistrats	2011	30	64	94	PNG 2011-2021 (Ministère de de la justice)
Cours Suprême	2011	7	10	17	PNG 2011-2021 (Ministère de de la justice)
Postes électifs					
Cadres /Agents de l'Etat	2011 2019	20% 32,1%	80% 67,9%	100% 100%	PNG 2011-2021 (Direction de la fonction publique) Etude sur le Profil Genre au sein de l'administration publique Djiboutienne, 2018
Ambassadeurs	2019	1	19	20	EESFD 2017
Secteur privé					
Chefs/Directeurs entreprises/sociétés	2011 2019	3 14,2%	13 85,8%	16 100%	PNG 2011-2021 (Chambre de commerce de Djibouti) Africa Gender Index 2018 DataBase
Dirigeants d'entreprises enregistrées dans rôle patentes	2019	692 (22%)	2501 (78%)	3193 (100%)	Département Information et Etudes, Chambre de Commerce de Djibouti, 2019
Dirigeants d'entreprises enregistrées dans l'annuaire des entreprises	2019	175 (15%)	965 (85%)	1140 (100%)	Département Information et Etudes, Chambre de Commerce de Djibouti, 2019
Dirigeants dans les unités de productions informelles	2019	9555 (75%)	3185 (25%)	12740 (100%)	EESFD 2017
Société civile					
Partis politiques	2011	1	3	4	PNG 2011-2021 (Secrétariat de l'assemblée nationale)

Postes de responsabilité au sein des Partis Politiques	2019	14	34	48	Rapport République de Djibouti, 2014
Organisations patronales	2011	1	2	3	PNG 2011-2021 (Association des jeunes patronats)
Centrales syndicales	2011	0	2	2	Union Générale des Travailleurs djiboutiens, in PNG
Postes de responsabilité au sein des Syndicats	2019	7	38	45	Rapport République de Djibouti, 2014
Dirigeantes Associations Communautaires/ONG	2011 2019	62% 11%	38% 89%	100% ND	PNG 2011-2021 (Enquêtes ADDS) Rapport République de Djibouti, 2014
Nb de cheffes traditionnelles	2019	17	385	402	Rapport République de Djibouti, 2014

PNG : Politique Nationale Genre 2011 -2021 ; EESFD : Etude sur l'évolution de la situation de la femme à Djibouti, 2017 ; EDAM4-IS 2017 : Quatrième Enquête Djiboutienne auprès des Ménages pour les Indicateurs Sociaux 2017

Annexe 2 : Les femmes dans la haute administration djiboutienne

	♀	♂	Ensemble	%♀
Chef de service	155	291	446	34,8
Conseiller technique	36	259	295	12,2
Directeur/sous-directeur/adjoint	48	172	220	21,8
Inspecteur	7	29	36	19,4
Ambassadeur	1	19	20	10,0
Préfet/Sous-Préfet/adjoint	1	24	24	0,0
Secrétaire général	2	18	22	18,2
Directeur d'école/adjoint	51	205	256	19,9
Principal/proviseur/adjoint	20	57	77	26,0
Total	333	1 097	1 489	23,1

Source : Ministère du travail - Etude sur l'évolution de la situation de la femme à Djibouti de 2000 à 2015 – 2017, in Choukri Houssein Djibah Directrice de l'Observatoire Genre, Etude sur l'évolution de la situation de la femme en République de Djibouti 2000-2018, Mars 2019

Annexe 3a : Principaux textes protégeant les femmes et les filles

Lois	Contenu
Constitution djiboutienne de 1992	Consacre le principe d'égalité homme – femme : L'État assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction de langue, d'origine, de race, de sexe ou de religion (article1) ; Tous les êtres humains sont égaux devant la loi (article 10) ; Nul ne sera soumis à la torture, ni à des sévices ou traitements inhumains, cruels, dégradants ou humiliants (article 16).
Loi n°133/AN/05/5ème L. du 28 janvier 2006 portant Code du travail	Affirme le principe de la non -discrimination entre les deux sexes (article 1), garantit l'égalité en matière d'emploi entre homme et femme (article 3) et consacre le principe « à travail égal salaire égal » (article 137).
Loi n°133/AN/16/7$^{e\ me}$ L du 24 mars 2016	Porte sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des immigrants. Met en pratique les dispositions du protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.
Code Civil de 2018	Reconnaît à la femme des droits égaux à ceux de l'homme en matière d'acquisition, de changement, de conservation de la nationalité, ainsi que la transmission de la nationalité aux enfants ; Accorde aux femmes la capacité juridique de contracter dans tous les domaines et d'administrer leurs biens. Elles disposent également de la liberté de circuler et de choisir leur domicile ; Fixe la majorité matrimoniale à 18 ans pour les deux sexes pour les personnes de confession non musulmane (article 163)
Loi n°48/AN/99/4ème L du 3 juillet 1999 portant sur l'orientation de la politique de santé	Proclame le droit à la santé pour tous (article 2). L'Etat adopte et soutient le principe de la solidarité et l'égalité de tous devant les charges publiques en matière de santé (article 3).
Code de la famille 2002	Ramène la majorité matrimoniale à 18 ans pour les deux sexes pour les personnes de confession musulmane (article 13). En matière de divorce, la répudiation est illégale (article 38 et 39)
Loi n°192/AN/02/4ème L du 20 Novembre 2002	Institue un quota lors des élections législatives en incitant les partis politiques à présenter dans leurs listes, une proportion de l'un ou l'autre sexe d'au moins 10% des sièges à pourvoir (article2).
Code pénal 2005	Réprime les violences ayant entraîné une mutilation génitale (article 333).
Loi n°. 55/AN/09/6ème L du 19 juillet 2009	Définit la notion de « mutilation génitale féminine » (MGF) et réprime toute personne ayant eu connaissance d'une mutilation prévue ou pratiquée et qui n'ont pas aussitôt averti les autorités publiques.
Loi n°173/AN/02/4ème L du 07/04/2002	Définit la politique nationale en matière d'intégration de la femme dans le développement. Approuve la Stratégie Nationale d'Intégration de la Femme dans le développement et le Plan d'Action National.
Politique Nationale du Genre 2011 -2021	Cadre politique de référence en matière d'équité et d'égalité de genre en faveur des garçons et des filles, des hommes et des femmes, dans tous les domaines de la vie économique et sociale.

Annexe 3b : Loi N° 154/AN/12/6ème L portant définition de la Politique nationale Genre.

L'ASSEMBLEE NATIONALE A ADOPTE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE

LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VU La Constitution du 15 septembre 1992 ;

VU Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la Constitution ;

VU La Convention pour l'Élimination de Toutes Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes ratifié par Djibouti, le 2 décembre 1998 ;

VU La Loi n°173/AN/02/4ème L définissant la Politique Nationale en matière d'Intégration de la Femme dans le Développement ;

VU La Loi n°34/AN/09/6ème L portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme, du Bien-Être Familial et des Affaires Sociales ;

VU Le Décret n°2011-0066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre ;

VU Le Décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement ;

VU l'Atelier National de Validation de la Politique Nationale Genre, le 19 octobre 2011 ;

VU La Circulaire n°113/PAN du 22/05/2S012 convoquant l'Assemblée nationale en troisième séance publique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 janvier 2012.

Article 1er : La Politique Nationale Genre et la Matrice d'Action définissent le cadre politique de référence en matière de genre en République de Djibouti.

Article 2 : La présente loi a pour but d'approuver la Politique Nationale Genre et la Matrice d'Action y afférent.

Article 3 : La coordination et le suivi des actions de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre et la Matrice d'Action seront assurés par le Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning Familial Chargé des Relations avec le Parlement.

Il reviendra à ce dernier d'assurer :

- L'évaluation de toutes les politiques, projets, stratégies et lois du point de vue de leur impact sur l'intégration du genre dans le développement
- La recherche de financement et le lancement des projets pilotes et programmes nationaux ;

- Le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion des intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux impliqués dans la mise en œuvre de la Politique National Genre et son Plan d'Action ;
- La mise en place et l'exécution de programmes de sensibilisation et d'information sur la question du genre dans le développement national.

Article 4 : La mise en œuvre de la Politique Nationale Genre et la Matrice d'Action est du ressort de toutes les instances nationales notamment les ministères techniques, les Associations et les ONGs nationales dans le cadre d'un partenariat établi avec le Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning Familial Chargé des Relations avec le Parlement en coordination avec les partenaires au développement.

Article 5 : Toutes les instances nationales concernées, les Organismes étatiques et paraétatiques ainsi que ceux relevant du secteur privé seront tenus de prendre en compte dans leurs actions la Politique Nationale Genre et la Matrice d'Action y afférent.

Article 6 : La présente loi abroge les dispositions de la loi n°173/AN/02/4ème définissant la Stratégie Nationale d'intégration de la Femme dans le Développement.

Article 7 : La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti, dès sa promulgation.

Fait à Djibouti, le 09/06/2012

Le Président de la République,

Chef du Gouvernement

ISMAÏL OMAR GUELLEH

Annexe 4 : Lexique

Genre : construction socio-psychologique des images de la femme et de l'homme. On distingue ici le sexe biologique du genre. « On ne nait pas femme, on le devient », écrivait en 1949 Simone de Beauvoir. C'est cette construction socio -psychologique qui est rendue par ce concept de genre. Il implique un savoir sur la différence sexuelle mais aussi sur le pouvoir qui organise et hiérarchise le groupe hommes et le groupe femmes. On parlera donc d'études selon les genres — et non selon les sexes — pour souligner que celles-ci prennent en compte la différence sociale des sexes.

Sexe : renvoie à l'état biologique et anatomique de l'homme et de la femme. Il se rapporte à l'inné et à l'universel. Sauf accident génétique, chaque individu naît de sexe masculin ou féminin.

Analyse selon le genre : traitement de la variable sexuelle construite socialement permettant de prendre en compte les femmes et les hommes. Renvoie à l'expression anglo -saxonne *Gender Analysis*. Cette analyse est indispensable pour une approche intégrée. E lle exige des statistiques différenciées ou ventilées selon les sexes, un autre usage des instruments de recherche et une remise en perspective ainsi qu'un langage non sexiste.

Concept genre et développement (GED) : l'approche genre et développement vise à rendre visibles les inégalités afin qu'elles soient prises en compte directement dans les politiques, programmes et projets de développement. C'est un processus d'acquisition « de pouvoirs » au niveau individuel et collectif. Il désigne la capacité d'agi r de façon autonome, la capacité à faire des choix et à prendre des décisions pour sa vie et sa société.

Discrimination fondée sur le sexe : fait appel à toute exclusion ou restriction faite sur la base des rôles respectifs des hommes et des femmes et de leurs relations mutuelles, privant un être humain de la pleine jouissance des droits de la personne. La discrimination peut induire une violence fondée sur le sexe, surtout dans les situations d'urgence lorsque les femmes sont isolées et vulnérables.

Division sexuelle du travail : division du travail rémunéré et non rémunéré entre les femmes et les hommes, tant dans la vie privée que la vie publique.

Égalité de genre : état dans lequel femmes et hommes jouissent des mêmes droits, des mêmes possibilités et des mêmes avantages dans la vie civile et politique. De façon plus pratique, elle définit la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision, leur capacité égale d'exercer leurs droits humains, leur égalité dans l'accès aux ressources et aux bienfaits du développement, et leur maîtrise, ainsi que des possibilités égales en matière d'emploi et quant à tous les autres aspects de leurs moyens d'existence.

Épicène : se dit en linguistique d'un adjectif ou d'un vocable dont la forme est identique au féminin et au masculin, par exemple architecte, modèle. On parle par extension de langage épicène pour un langage non sexiste, qui inclut les femmes et les hommes dans le discours, d'éducation épicène, de carrière épicène, etc. On parle aussi de féminisation de la langue, des noms de métiers, titres et fonctions, de la féminisation d'une profession. Ce document a utilisé le guide *Manuel d'écriture inclusive : faites progresser l'égalité femmes/hommes par votre manière d'écrire* de Mots-Clés.

Équilibre entre les sexes : une situation dans laquelle femmes et hommes participent à la prise de décisions dans tous les domaines, et accèdent aux ressources et aux services et les maîtrisent, activement et sur un pied d'égalité. Cet équilibre est essentiel pour assurer l'égalité, le développement et la paix, et nécessite une action concertée et synchronisée des communautés rurales, des gouvernements et des institutions internationales de développement. Il s'agit de faire des préoccupations et expériences des femmes et des hommes une dimension inhérente à tous les efforts de développement agricole, rural et local.

Équité de genre : réfère à un traitement impartial accordé aux hommes et aux femmes, en fonction de leurs besoins respectifs. Ce traitement peut être identique ou différent, mais il doit être équivalent en termes de droits, d'avantages, d'obligations et de possibilités. C'est au nom de l'équité que l'on demande la parité, l'égalité des salaires pour un travail de valeur égale.

Féminisation du VIH : le VIH/sida prend un visage féminin. Les femmes sont plus exposées que les hommes à l'infection pour des raisons sociales, culturelles et physiologiques, et elles sont actuellement infectées à un taux plus élevé que les hommes.

Indice de parité : égal à 1 indique une parfaite parité entre individus de sexe féminin et de sexe masculin. Des valeurs d'indice inférieures à 1 sont le signe de disparité en faveur des individus de sexe masculin et des valeurs supérieures à 1 reflètent une disparité en faveur des individus de sexe féminin. Ici les indices de parité (filles/garçons) stagnent autour de 0,80.

Inégalités de genre : différence de traitement positive ou négative entre les femmes et les hommes. L'inégalité est un concept essentiel à l'analyse des rapports sociaux de sexe. On a tendance à penser l'inégalité comme nécessairement négative, en posant l'égalité comme norme. Or l'inégalité peut être justifiée si elle vise à corriger d'autres inégalités, on parle alors de discrimination positive. Les actions positives, par exemple, sont là pour pallier à une inégalité de fait. Toute inégalité doit donc être analysée en tenant compte de sa spécificité et du genre avant d'être déclarée discriminatoire.

Intégration de l'égalité entre les sexes : systématisation de la prise en compte du genre ou d'intégration de la dimension de genre à toute forme de démarche, de politique ou de programme. Polarisation sur l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes plutôt que sur les femmes en tant que groupe ciblé. On parle aussi de processus intégratif. Renvoie à l'expression anglo-saxonne *Mainstreaming*.

Intégration des femmes au développement (IFP) : concept né dans les années 1970. Il s'agissait d'intégrer davantage les femmes au processus de développement existant sans remettre en cause les fondements et les institutions qui créent ou reproduisent les inégalités.

Mutilations génitales féminines : on parle de mutilations génitales féminines ou mutilations sexuelles lorsqu'il y a ablation du clitoris, ablation des lèvres du sexe, infibulation.

Parité entre femmes et hommes : Représentation égale de femmes et d'hommes dans les structures de l'État, en particulier dans les institutions élues. On parle alors de démocratie paritaire.

Plafond de mère : plus pernicieux que le plafond de verre, le « plafond de mère » renvoie à la procréation comme facteur d'exclusion des femmes du marché du travail.

Plafond de verre : obstacle invisible empêchant les femmes d'accéder au sommet de la hiérarchie ou à certains postes de prestige dans les institutions à prédominance masculine et résultant d'un ensemble de structures.

Problématique hommes-femmes : différences socialement déterminées entre les deux sexes, par exemple, les rôles, les attitudes, les comportements et les valeurs.

Rapports sociaux entre les sexes : rapport et distribution inégale et hiérarchisée du pouvoir et du travail entre les femmes et les hommes. La division sexuelle du travail est une des caractéristiques des rapports sociaux de sexe dans une société sexiste.

Relations entre les sexes : modalités selon lesquelles une société définit les droits, les responsabilités et l'identité des hommes et des femmes, les uns par rapport aux autres. Cela s'illustre en général par la contribution des activités des femmes et des hommes au revenu et au bien-être du ménage. Ces relations sont généralement déséquilibrées du fait de la discrimination fondée sur le sexe.

Rôles respectifs des hommes et des femmes : définis comme « les comportements, activités et responsabilités qu'une société juge appropriés pour un homme, une femme, un garçon ou une fille ».

Sensibilité aux enjeux hommes-femmes : suppose une attention systématique aux différences entre les femmes et les hommes dans la société, en vue de réduire les contraintes structurelles à l'égalité des sexes.

Travail des femmes : Le travail des femmes est encore marqué du sceau de la division sexuelle du travail. Il existe un travail invisible des femmes, qui est celui de la reproduction immédiate : ménage, cuisine, éducation des enfants, soins aux malades qui, en raison du non- partage des tâches, déterminent le travail rémunéré de celles-ci.

Violence Basée sur le Genre (VBG) : tout acte qui a été commis suite à des inégalités de pouvoir liées au genre ou au sexe, entre l'agresseur et la survivante ou pour des raisons se rapportant au rôle socialement défini de ladite survivante. Les VBG, où les femmes sont généralement les victimes, résultent de l'interaction complexe de facteurs individuels, relationnels, sociaux, politiques, juridiques, culturels et environnementaux.

Accès à l'eau : l'EDAM 4-IS définit l'accès à l'eau comme la disponibilité de l'eau dans le ménage sous forme d'eau courante (branchement intérieur ONEAD), branchement direct à partir d'un forage, branchement extérieur ONEAD, par tuyau, fontaine publique et forage (avec une pompe).

Analphabétisme : situation des personnes qui ne savent ni lire ni écrire, ou lorsque la personne est capable de signer ou de déchiffrer un document mais sans le comprendre.

Charcharis : femmes commerçantes qui importent des tissus traditionnels (boubou, châle, jupon) de Dubaï, du Yémen ou d'Inde. Elles jouent le rôle de grossiste et par conséquent vendent aux magasins de tissus qui revendent la marchandise au détail.

Droits reproductifs : Droit pour toute personne de déterminer librement et de façon responsable si elle veut ou non des enfants, le nombre d'enfants voulu-e-s, le moment de la conception, l'écart entre chaque enfant, de disposer d'informations et de moyens de contrôler sa fécondité.

Harcèlement : Il s'agit ici soit de harcèlement sexuel, c'est-à-dire de tout comportement à connotation sexuelle de la part d'une supérieure hiérarchique ou d'une collègue et portant préjudice à la dignité de la femme ou de l'homme, provoquant sa gêne et sa peur et menaçant le bienêtre physique ou moral ainsi que l'emploi de la personne harcelée ; soit de harcèlement moral sur le lieu de travail, c'est-à-dire tout comportement répété visant uniquement à déconsidérer la personne, à l'isoler de ses collègues et à la faire démissionner ou renvoyer.

Harmonisation de la vie familiale et professionnelle : introduction de mesures visant la famille. Ces mesures doivent permettre aux personnes en âge de travailler et ayant un emploi rémunéré de continuer à s'occuper de leurs enfants, des personnes âgées ou handicapées de leur entourage sans être prétéritées du point de vue professionnel. Le congé parental, les congés pour raisons familiales, les congés de maternité et de paternité font partie de l'éventail d'actions favorisant la combinaison des r responsabilités familiales et professionnelles.

Patrilinéarité : se dit d'un mode de filiation pour lequel seul compte la parenté paternelle.

Patrilocalité : se dit d'un mode de résidence d'un couple nouveau, dans lequel la femme vient habiter dans la famille de son mari.

Pauvreté humaine : la « pauvreté humaine » est présentée comme l'« absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée » (PNUD 2000a : 19).

Pratiques culturelles : comportements, agissements spirituels, matériels, intellectuels et affectifs d'un individu ou d'un groupe d'individus, conformes aux normes et valeurs prescrites par une communauté.

Quotas : mesure contraignante obligeant à engager, à promouvoir ou à élire, à présenter dans les manuels scolaires, les médias, etc., un certain pourcentage de femmes afin d'arriver soit à la parité, soit à une représentation équitable des deux sexes.

Temps de travail : Nombre d'heures ou de jours consacrés au travail, qu'il soit rémunéré ou non. Partout les femmes travaillent plus d'heures que les hommes. Il ne suffit pas de diminuer le temps de travail légal pour que la situation soit plus égalitaire. Les hommes tendent à utiliser le temps économisé pour leurs loisirs, alors que les femmes en « profitent » pour faire plus de travaux ménagers ou éducatifs.

Virilocalité : se dit du mode de résidence de jeunes époux qui doivent résider, ou construire leur demeure, dans le village des parents du mari.

Annexe 5 : Réponse nationale – Engagements nationaux

Conventions internationales sur la protection des droits humains et ceux liés spécifiquement à l'égalité entre les femmes et les hommes auxquelles le pays a adhéré :

- Convention relative aux droits de l'enfant (1990)
- Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (1994)
- Déclaration et Programme d'action de Beijing (1995)

- Convention sur l'Élimination de la Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) (1998)
- Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité (2000)
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (2002) et son protocole facultatif
- Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) et ses deux protocoles facultatifs (2002)
- Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (CESCR) en 2002
- Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CMW)
- Déclaration solennelle en faveur de l'égalité entre hommes et femmes dans les instances de décision au niveau des postes électifs par la Conférence des Chefs d'État de l'Union Africaine (2004)
- Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (2005) – *avec des réserves* sur l'avortement en cas de viol et d'inceste (art.4, al.2.c)
- Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination Raciale (CEDR) en 2007
- Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant sur l'implication d'enfants dans les conflits armés, la vente, la prostitution et la pornographie les mettant en scène (2011)
- Convention relative aux droits des personnes handicapées (2012)

Agendas sur l'égalité de genre auxquels le pays a adhéré :

- *Agenda 2063 de l'Union Africaine* qui retient parmi ses objectifs « l'égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie » (2015)
- *Objectifs de Développement Durable (ODD)* où l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles sont un objectif explicite du Programme 2030 (ODD5) et en même temps un moteur du développement durable dans tous ses aspects (2015)
- *Politique Genre du Marché Commun Économique de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA)* pour promouvoir l'égalité et l'équité du genre à tous les niveaux de l'intégration et de la coopération régionale
- *Décennie de la Femme Africaine 2012-2020* et mise en place d'*un Fonds des Femmes Africaines* pour accélérer, en termes concrets, l'exécution des engagements sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- *Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'EFH, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles* que Djibouti a approuvée lors du XVIIe Sommet de la Francophonie (2018)

Cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG

Trois piliers soutiennent le cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG :

PILIER 1 : Les parties prenantes, leurs rôles, responsabilités et apports attendus.

- Le MFF : coordination technique et compte rendu sur l'évolution de la promotion du genre au Gouvernement et aux partenaires.
- Ministère de l'Économie : veille aux besoins de financement de la PNG.
- Ministères sectoriels : prise en compte des objectifs de la PNG dans leurs interventions aux niveaux national et régional.
- Les cellules sectorielles genre et les bureaux régionaux genre (BRG) au niveau régional : veille à la prise en compte équitable des besoins différenciés des garçons, des filles, des hommes et des femmes dans les programmes ; membres des structures de concertation et de suivi de l'exécution de la PNG ; interfaces du mécanisme de pilotage de la PNG.
- Parlementaires : promotion de l'égalité et de l'équité de genre et la mobilisation de ressources pour l'exécution de la PNG.
- Organisations de la société civile : intervenir sur le terrain.
- Les PTF : soutien à la mise en place de l'Unité technique d'appui à la mise en œuvre de la PNG ; appui à l'institutionnalisation et l'intégration du genre dans les institutions publiques et à l'Assemblée Nationale ; plaidoyer pour une intégration du genre dans les budgets des secteurs les des points focaux genre du SNU.
- Les professionnels de la communication : principaux acteurs de la stratégie de communication ; accompagne la mise en œuvre de la PNG.
- Les leaders religieux : acteurs clés du développement.
- La DISED : partenaire du MFF avec l'Observatoire Genre et Développement pour le suivi les indicateurs de la PNG et sa Matrice d'Action
- L'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS) : appui à la mise en œuvre de la PNG ; assurer de la prise en compte des besoins différenciés des femmes et des jeunes dans les programmes de lutte contre la pauvreté.
- Les collectivités locales : promotion de la participation des femmes aux instances de prise de décision.
- Les groupes cibles: émettre leurs besoins et priorités pour alimenter les projets et programmes de la PNG.

PILIER 2 : Organes et mécanismes de coordination stratégique et opérationnelle, de concertation et de suivi-évaluation.

- Le Conseil National Genre et développement : organe d'orientation.
- Le Comité technique de suivi de la PNG : organe de concertation.
- Le MFF : organe de pilotage qui assure la coordination technique, le suivi et l'évaluation par le biais de la Direction de la Promotion du Genre (DPG). Ses tâches consistent à :
    - Appuyer l'institutionnalisation et l'intégration transversale du genre dans les interventions de développement ;
    - Soutenir l'institutionnalisation du genre dans la collecte et l'analyse des indicateurs de genre ;

- Renforcer les capacités des acteurs de la mise en œuvre de PNG en genre.
- Faciliter la concertation avec toutes les parties prenantes.
- Documenter les actions réalisées par les acteurs au niveau national et au niveau régional,
- Collecter et diffuser régulièrement les informations nécessaires à l'appréciation des résultats enregistrés et organiser périodiquement des rencontres avec les acteurs.
- Mobiliser des ressources au niveau du budget de l'Etat et auprès des PTF.

- Unité technique d'appui à la mise en œuvre de la PNG : appuyer la DPG dans l'exécution de ses missions. A ce titre, elle dispose des personnes ressources/experts nationaux ayant des compétences avérées en genre, en planification et en gestion de projets, et est ponctuellement appuyée par un expert international. Son mandat consiste à :
  - Planifier, coordonner et suivre la mise en œuvre de la PNG ;
  - Appuyer la formulation des programmes de la PNG et des termes de références des études et recherches ;
  - Faciliter la mobilisation des ressources ;
  - Appuyer l'institutionnalisation du genre et la budgétisation selon le genre au niveau des secteurs ;
  - Renforcer les capacités en genre des parties prenantes à la mise en œuvre de la PNG ;
  - Assurer le suivi et l'évaluation des interventions de la P NG et en mesurer les résultats ;
  - Gérer les ressources financières destinées à l'exécution de la PNG ;
  - Assurer le secrétariat du Conseil National Genre et du Comité technique de Suivi.

- L'Observatoire Genre et Développement, un organe de contrôle qui a pour missions de :
  - Jouer un rôle de veille et d'alerte : veiller au respect des principes d'équité et d'égalité de genre, contrôler l'application des textes législatifs et réglementaires en relation avec les conventions internationales en la matière.
  - Collecter, analyser et diffuser les données relatives à l'égalité en genre et fournir des avis et recommandations au Gouvernement.
  - Produire annuellement un rapport de situation qui sera soumis au Président de la République, au Premier Ministre et au Président de l'Assemblée nationale.
- Des Comités régionaux genre : branche de la DPG dans les régions qui sont composés des élues de la Région, des services déconcentrés sectoriels et des partenaires de développement intervenant dans la Région. Ils assurent :
  - La prise en compte des besoins différenciés des populations : garçons, filles, adolescentes, hommes, femmes, groupes vulnérables, dans les plans de développement, les programmes et projets initiés au niveau local.
  - L'information et la sensibilisation des communautés sur les questions de genre, la vulgarisation de la PNG et de ses résultats.

PILIER 3 : Les stratégies d'appui à la mise en œuvre de la PNG

- Une stratégie de financement et de mobilisation de ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la PNG :
  - Elaboration d'un document de plaidoyer ;
  - Etablissement d'un calendrier de mobilisation des ressources qui intègre l'agenda des cadres de programmation de l'Etat et des partenaires techniques et financiers ;
  - Constitution d'alliances stratégiques ;
  - Conduite d'un plaidoyer actif en faveur de la mise en place du cadre institutionnel de la PNG ;
  - Mobilisation des ressources pour le financement des actions.
- Stratégie de communication :
  - Information et sensibilisation des diverses catégories d'audience autour de la PNG des décideurs, parlementaires, élus locaux, leaders d'opinion (chefs traditionnels et religieux), employeurs, ménages à travers différents canaux.
- Une stratégie de suivi- évaluation portant sur :
  - Le suivi des différents processus et activités de planification tout au long de l'exécution des interventions de la PNG.
  - L'opérationnalisation de la PNG par le biais d'une matrice d'action définie sur cinq ans (2011-2016) qui est déclinée en plans d'actions annuels.
  - La production de rapport trimestriel de suivi.
  - L'évaluation ponctuelle de la PNG pour apprécier des effets et impacts atteints en matière de promotion de genre : annuelle et quinquennale en vue d'élaborer la matrice d'action 2017-2021.

Lutte contre la pauvreté

Pour lutter contre la pauvreté, Djibouti a lancé l'Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS). Au niveau régional, chaque région dispose d'un plan de développement régional (PDR). Le troisième axe du INDS met en œuvre des programmes ciblant les zones de pauvreté, et promouvant l'inclusion socioéconomique des populations vulnérables dont les femmes et les filles. Tels sont :

- Les programmes nationaux de sécurité alimentaire, de la micro finance et de filets sociaux ; les centres de développement communautaire et les centres d'assistance sociale ; et le projet d'appui aux jeunes filles et femmes en situation de précarité.
- *Le Programme d'Option Stratégiques Pays appelé (COSOP)* dont l'objectif global est d'améliorer les conditions de vie des communautés rurales. Il cible des ménages ruraux vivant dans une grande pauvreté et insécurité alimentaire. Ce programme s'inscrit dans le cadre du programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN 2016-2020).
- *Le Projet « Autonomisation des femmes et renforcement des communautés »*. Il a permis de i) renforcer les capacités des femmes vulnérables des régions et des zones périurbaines et ii) de faciliter leur insertion économique et sociale à travers la mise en place des activités génératrices de revenu. 29 associations de femmes réparties dans les 5 régions du pays, soit 300 femmes, se sont vu octroyer des équipements pour amorcer des activités génératrices de revenu.

- *Un Programme de mutuelles de développement communautaire* qui a permis la mise en place de plus de 40 mutuelles dans les 5 régions de l'intérieur.
- *Le Projet d'appui aux jeunes filles et femmes en situation de précarité* qui a appuyé 220 jeunes femmes pour créer des activités génératrices de revenu et a formé une quinzaine de filles aux petits métiers.

Le pays a ainsi : i) promu l'accès des femmes pauvres à un travail décent à travers des politiques actives sur le marché du travail (formation professionnelle, compétences, subventions à l'emploi) et pris des mesures ciblées ; ii) élargi l'accès aux terres, au logement, au financement, à la technologie et/ou aux services de vulgarisation agricole ; iii) soutenu l'entrepreneuriat et les activités de développement des entreprises des femmes ; iv) mis en place ou renforcé des programmes de protection sociale pour les femmes et les filles (transferts monétaires, plans publics de garantie de l'emploi pour celles en âge de travailler, pensions) ; v) mis en place ou renforcé les services juridique s peu coûteux à l'intention des femmes vivant dans une situation de pauvreté ; vi) amélioré l'accès aux mesures susmentionnées pour des populations spécifiques (femmes travaillant dans le secteur informel, y compris les travailleuses domestiques, les immigrantes et les réfugiés et les femmes dans des contextes humanitaires).

Nutrition et sécurité alimentaire

L'enquête nationale sur l'état nutritionnel évoqué dans le rapport faim zéro de 2018, fait état d'une prévalence élevée de la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans. Le retard de croissance global (RCG) et la malnutrition aigüe Globale (MAG) touche respectivement 29,7% et 17,8% des enfants cette tranche d'âge.

Le Programme d'Option Stratégiques Pays appelé (COSOP) vise à améliorer la résilience des ressources naturelles face aux changements climatiques, et répandre celle des systèmes de production performants pour améliorer la sécurité alimentaire. Les interventions du programme se porteront sur : i) la mobilisation des communautés, ii) la sensibilisation à la nutrition, iii) la mise à profit de nouveaux débouchés économiques offerts aux ménages, et iv) l'accès aux marchés.

Par ailleurs, *le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle* (PNIASAN) 2016-2020 se fixe comme objectif de « *faire du secteur agricole un pilier de la croissance et de la réduction de la pauvreté, à travers un accroissement substantiel de la production végétale et animale, une diversification des revenus des populations et la promotion de la sécurité alimentaire dans les zones les plus vulnérables* ».

Le cinquième programme du PNIASAN porte sur : i) l'amélioration de la sécurité alimentaire ; ii) la contribution à la réduction de la malnutrition ; et iii) la responsabilisation des populations locales dans la gestion de leurs ressources, et dans le renforcement de leurs capacités techniques et financières pour la mise en œuvre des projets de développement socioéconomique.

Il comprend trois sous-programmes ayant pour objectifs :

- *D'identifier les facteurs de crises alimentaires et nutritionnelles et de prévenir les décideurs sur les moyens pouvant résoudre les problèmes* (surveillance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, stock de produits agricoles alimentaires, prise en charge nutritionnelle des populations vulnérables) ;
- *De garantir aux populations une alimentation satisfaisante et équilibrée sur le plan nutritionnel et la possibilité d'être et de rester en bonne santé* (prise en charge des cas de malnutrition, promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, prévention contre les maladies liées à l'utilisation d'aliments contaminés, qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments) ;

- *De mener des études d'évaluation des risques potentiels et de proposer des mesures de mitigation* pour les questions relatives à l'environnement, aux changements climatiques, aux sources d'énergies renouvelables, au genre et au VIH/SIDA.

Dans une même optique, le Programme national de Sécurité Alimentaire (PN SA) 2012-2017 a pour objectif général d'« assurer l'accès de toutes les Djiboutiennes et tous les Djiboutiens,
à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2025
». Il se fonde sur cinq priorités politiques : i) rationaliser la gestion des ressources en eau ; ii) valoriser les potentialités existantes et diminuer la dépendance alimentaire ; iii) garantir l'accès alimentaire aux populations vulnérables ; iv) promouvoir les ressources humaines et renforcer les capacités ; et v) promouvoir une politique d'information et de suivi d'impact.
Son approche multisectorielle et à différents niveaux recouvre ainsi les quatre dimensions de l'insécurité alimentaire (disponibilité d'aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle, accessibilité pour les populations, stabilité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps, utilisation optimale des aliments par les individus).

Le sous-programme « genre » du PNSA comporte trois projets-pilote visant à assurer l'amélioration des conditions de vie des femmes rurales (AGR), de leur sécurité alimentaire et de leur nutrition, notamment celles des enfants. Ainsi, les actions du Gouvernement se focalisent sur : i) le développement de la petite aviculture et de l'apiculture par de petits groupements féminins qui se verront octroyer des équipements nécessaires (poulaillers, poules pondeuses, ruches et petit matériel) ainsi que d'un fonds de roulement pour le démarrage des activités, et ii) la mise en place des « Potagers scolaires » au sein d'une quarantaine d'écoles primaires pour approvisionner leurs cantines en légumes et fruits frais. Ce projet bénéficiera à environ 250 groupements féminins et à près de 12 500 élèves.

Santé et bien-être

Les programmes nationaux de développement sanitaire (PNDS/2013-2017) et (PNDS/2018 - 2022) répondent aux priorités du Ministère de la Santé : le médicament, la prévention et l'hygiène publique. Ils ciblent des aspects spécifiques de la santé comme : i) la santé reproductive et la planification familiale, ii) la santé de la mère et de l'enfant, iii) les soins de santé primaire, et iv) l'éducation pour la santé. Les structures d'offres de soins sont arrangées en trois sous-secteurs : public, parapublic et privé.

Des services de santé reproductive et de planning familial sont disponibles au niveau des structures sanitaires et des équipes mobiles. Des caravanes médicochirurgicales sont conduites dans les régions. De plus, le centre de référence en santé de reproduction « Housseina » couvre les domaines de santé reproductive jusqu'alors marginalisés (infertilité, dépistage et prévention des cancers génitaux, prise en charge des conséquences de la ménopause…). Par ailleurs, la création de la Centrale d'achat des médicaments et matériel essentiels constitue le pivot de la politique des médicaments. Des pharmacies communautaires dans toutes les régions sanitaires facilitent l'accès financier et géographique aux médicaments essentiels.

Le Plan stratégique national PSN/2012-2016 développé sur la base de la vision globale de l'ONUSIDA aborde les questions relatives aux femmes atteintes du VIH/SIDA. Il vise à : i) réduire la transmission du VIH et améliorer sa prise en charge ; ii) réduire les déterminants de la vulnérabilité et la précarité des personnes vivant avec le VIH et de leur famille ; et iii) renforcer le suivi et évaluation de la réponse nationale. Le plan commun d'appui du SNU/VIH/SIDA (2013-2017) aligné sur le PNUAD quant à lui s'articule autour d'interventions synergiques et complémentaires dans : i) l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, ii) l'atteinte de nouvelles cibles du traitement et prise en charge pédiatrique par les ARV, iii) les soins et le soutien aux personnes vivant avec le VIH, et iv) la prévention chez les jeunes. La conjugaison des efforts ont permis l'obtention des résultats tangibles : adoption et promulgation de la loi n°84/AN/15/7ème L, portant ratification de la

Convention arabe pour la prévention du VIH/SIDA et la protection des personnes vivant avec le VIH.

Eau, assainissement et hygiène

Pour atteindre l'ODD 6, la SCAPE définit les orientations stratégiques suivantes : i) l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable en zones urbaines et rurales ; ii) le renforcement des installations et pratiques d'assainissement ; et iii) le renforcement des capacités institutionnelles du secteur. Pour ce faire, l'État – avec l'appui des PTF – a initié des projets d'approvisionnement en eau potable : i) *« Projet transfrontalier d'Approvisionnement d'eau potable Éthiopie -Djibouti »,* ii) « *Projet de Réhabilitation et d'Extension du système d'alimentation eau potable de la ville de Djibouti (phase 2) » ;* iii)
« *Projet de dessalement d'eau de mer »* dont l'usine est actuellement en cours de construction. Ces projets permettront à l'ONEAD de mettre en œuvre un plan d'amélioration de plus de 24000 branchements domestiques dont 8000 nouveaux branchements domestiques.

Éducation : enseignement général et technique

Le Schéma Directeur de l'Éducation « Cap sur la qualité » 2010 -2019 fixe des objectifs et des axes d'intervention prioritaires épousant les objectifs de développement durable, notamment celui dédié à l'éducation (ODD4). Le PAE/2017 -2019 a été révisé pour aller sur la période 2017-2020. Il vise la réduction des disparités pour favoriser la scolarisation et la rétention de l'ensemble des élèves Djiboutiens et plus particulièrement des filles en zone rurale.

Le Plan d'Action de l'Éducation 2017 – 2019 s'appuie sur des documents de référence tels que : i) la vision Djibouti 2035, ii) la Stratégie de Croissance Accélérée pour l'Emploi 2015
– 2019, iii) la loi d'orientation sur l'éducation promulguée en 2000, iv) le Schéma Directeur 2010-2019, v) les cibles de l'ODD 4 pour l'éducation dans le contexte djiboutien, vi) le
Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), vii) le bilan des activités réalisées durant la période du précédent PAE 2014 – 2016, et viii) les recommandations issues du colloque national sur « l'amélioration de la qualité des enseignements - apprentissages ».

Le développement de la scolarisation au cours des dernières années a permis d'augmenter la proportion de filles scolarisées sans pour autant éliminer les écarts entre garçons et filles. Pour ce faire, le Plan d'action 2011-2016 du Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle (PAEFPT) élaborera un dispositif de sensibilisation et de communication articulé autour d'objectifs clairs de réduction des disparités. Ces derniers seront prioritairement mis en place dans les zones présentant un déficit de scolarisation des filles.

En termes d'infrastructures, la construction de 127 nouvelles salles de classe entre 2014 et 2016 a permis d'améliorer les conditions d'apprentissage. Le nombre d'élèves par classe passe d'environ 70 en 2013 à 45 en 2016. Les effectifs des élèves dans l'enseignement public sont passés de 61392 en 2010 à 62940 élèves en 2014/15, soit une progression moyenne de 2,5% par an. Cependant, une baisse des effectifs est constatée en 2015/16. Des efforts importants restent encore à faire dans les années à venir pour augmenter les capacités d'accueil et améliorer la qualité des enseignements - apprentissages avec des enseignants mieux formés et un encadrement pédagogique plus approprié (conseillers pédagogiques mieux formés, moyens matériels et humains plus adéquats).

Environnement et changement climatique

La République de Djibouti a ratifié i) la Convention cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), ii) la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la Désertification ; iii) la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique ; et iv) la Convention de Djeddah sur la conservation de l'environnement de la Mer Rouge et du

Golfe d'Aden signée en 1982. Elle a également adhéré au Programme Stratégique de Conservation (PERSGA).

Le pays a élaboré des plans, stratégies et politiques tels que le Plan d'Action National pour l'Adaptation (PANA) dont la première version date de 2006, la Stratégie Nationale pour une Économie Verte (SNEV), la stratégie nationale pour la biodiversité, et la stratégie nationale dans la lutte contre les changements climatiques.

La lutte contre les changements climatiques est intégrée dans les plans, stratégies et politiques nationaux suivants :

- La Loi d'orientation économiques et sociales 2001-2010,
- Le Plan d'Action National pour l'Environnement 2001-2010,
- La Stratégie et plan d'action pour la mise en œuvre de la grande muraille verte à Djibouti
- Le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (2004-2006),
- L'Initiative Nationale pour le Développement social 2008-2012,
- Le Programme National pour la Sécurité Alimentaire (PNSA),
- Le Mécanisme d'Auto - Évaluation des Pairs ;
- Le Plan quinquennal du Ministère en charge de l'environnement (2011-2016) ;
- Les Politiques et plans du ministère en charge de l'agriculture
- La prise en compte et l'intégration des changements climatiques dans les projets et le programme de résilience à la sécheresse et de Développement Durable (PRSDD) ;
- Le plan de réponse stratégique, Djibouti 2014-2015.

Les priorités nationales à l'horizon 2035 portent sur i) la réduction de la vulnérabilité aux sécheresses, ii) la protection contre l'augmentation du niveau moyen des mers, iii) le développement de l'accès à l'eau, iv) la protection de la biodiversité, et v) le renforcement de la résilience des populations rurales. Les actions d'adaptation se focalisent sur des activités dans les secteurs de l'agriculture, la foresterie, l'eau, l'élevage et le secteur côtier. Concernant l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables (géothermie, éolien et solaire) contribue à l'effort mondial.

Les interventions ont permis les réalisations suivantes :

- *Au niveau de l'environnement et des ressources naturelles* : i) la construction d'infrastructures importantes pour améliorer la disponibilité de l'eau (barrage de Sadai, seuils de ralentissement, citernes enterrées de 100m ^{3}, retenues d'eau, forage) ; ii) la construction/réhabilitation de retenues d'eau ; iii) une étude des potentialités des énergies renouvelables ; iv) une modélisation de systèmes aquifères dans les régions de l'intérieur de la république de Djibouti et v) une évaluation de l'impact conjoint du changement climatique et des activités humaines sur la disponibilité actuelle et la durabilité des ressources en eau souterraine.

- *Au niveau de la gestion des parcours et des sols* : i) la création d'une pépinière à Adail ou pour la production et la multiplication d'un atelier de confection des gabions ; ii) la plantation des arbres dans la capitale et les 5 régions de l'intérieur avec la mobilisation de la population et de la société civile ; iii) l'échange intercommunautaire dans les districts d'Ali-Sabieh et de Dikhil avec la participation de 25 bénéficiaires en vue de les former : à l'intégration agriculture-élevage, à l'aménagement d'un périmètre agricole irrigué, sur la transformation du lait, sur la conduite et sur la multiplication des palmiers dattiers et enfin sur le greffage des arbres fruitiers y compris les outils.

- *Au niveau de l'amélioration de l'accès aux marchés, commerce et services financiers* :
  i) formations (sur les techniques de mise en place d'une coopérative, sur la technique agropastorale et d'organisation spatiale sur l'ensemble des périmètres agricoles) ;
  ii) réhabilitations et constructions de routes et/ou de pistes rurales ; iii) installations de motopompes solaires et accessoires pour les puits des jardins agricoles de Damerjog ; iv) mise en place de deux jardins pilotes de palmiers dattiers à Gaherré ; v) distribution de semences et de petits matériels à Adailou ; vi) création d'un centre mini-laiterie à Kourtimalei ; vii) étude du système fiscal du secteur de la micro finance et formations sur les produits de microfinance, viii) programmes de remboursement des prêts ; et ix) mise en valeur des périmètres agricoles sur le site d'Hamboucto en livrant des plants fourragères, brises vents, palmier dattier.

- *Au niveau de l'Elevage* : amélioration des races locales par la distribution de plus de 10 000 chèvres et introduction de boucs alpines — races plus résistantes à la sécheresse et plus productives.

- *Au niveau de l'Agriculture* : i) renforcement de l'agriculture oasienne par la vulgarisation des serres et des systèmes d'irrigation goutte à goutte ; ii) création de nouveaux périmètres pour la sédentarisation volontaire de nomades ; et iii) renforcement des capacités des coopératives.

- *Au niveau de la pêche* : i) nettoyage de 40 ha de la mangrove ; ii) mise en place de 4 pépinières et plantations de 50 hectares de palétuviers à Khor Angar ; iii) remise des équipements de pêche à 35 pêcheurs de poissons et 25 pêcheurs crevettiers pour favoriser la pêche dans les zones de mangrove ; iv) renforcement de capacité de cinq associations de pêche ; v) construction de cinq locaux de pêches à Dalai, Kalaf, et Khor -Angar et réhabilitation à Sagalou ; vi) réparation de la fabrique glace d'Obock ; vii) réhabilitation de la pêcherie d'Obock ; viii) réalisation de l'étude sur la situation des herbiers/récifs coralliens ; ix) réalisation de l'étude sur l'état de la mangrove de Godorya ; x) sensibilisation/information pour les communautés des sites de mangroves ; xi) l'octroi de la ligne de crédit aux CPEC permettant l'acquisition de 10 moteurs 15CV , 10 moteurs
  40CV, 20kits commercialisation et 20 Tricycles ; et xii) révision du code de la pêche pour intégrer les aspects liés au Changement Climatique.

- Par ailleurs, l'initiation d'activités génératrices de revenus a permis la création d'emploi pour 135 femmes (construction de 27 poulaillers dans les régions de l'intérieur et la distribution des pondeuses, d'alimentation de volailles et des produits vétérinaires « aviculture »).

Emploi et entrepreneuriat

Djibouti veut passer au statut de « Pays émergent » à l'horizon de 2035. Les objectifs et stratégies synergiques du document SCAPE 2015 -2019 et du Document de Stratégie 2016-2020 avec la BAD contribueront à cette vision. Ils ont respectivement pour objectifs globaux de : i) faire face à la pauvreté et au chômage, et de faire de Djibouti une plateforme d'échanges et de services dans la région et ii) pousser le pays vers une économie plus diversifiée et créatrice d'emplois.
Leurs stratégies portent sur : i) le soutien à la bonne gouvernance à travers le renforcement des capacités institutionnelles et ii) le développement du capital humain pour appuyer la compétitivité du secteur privé.

Au niveau des régions, des Plans de développement régionaux (PDR/2016-2020) visent à assurer : i) l'édification des pôles économiques régionaux ; ii) un désenclavement économique ; iii) une importante création d'emplois et de revenus ; iii) une dynamique d'équité et de justice sociale ; iv) un accès de tous aux services de base et une meilleure qualité de vie ; v) la préservation des équilibres environnementaux sur le long terme.

Les résultats clés du développement du secteur privé sont l'augmentation de 30% de la création d'emploi dans le secteur privé entre 2015 et 2020, la hausse de 40% de la productivité des petites et moyennes entreprises, et le doublement du nombre de petites et moyennes entreprises privés. En effet, le secteur privé formel constitue 10% de l'emploi — et de même pour les indépendants (avocats, notaires, restaurateurs, entrepreneurs). En termes de salaire, ceux des employées du secteur public sont de : i) 10% de plus que ceux du secteur privé formel, et ii) 28% de ceux du secteur informel (85.564 FDJ contre 80.215 FDJ et 66.635 FDJ). Les activités libérales procurent un revenu pour 29,1% des employées.

Par ailleurs, le document « Djibouti 2035 » ambitionne une situation où « 35% des femmes sont économiquement indépendantes ». Le pays a pris les mesures suivantes pour promouvoir l'égalité des sexes dans le travail rémunéré et l'emploi :

- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) stipulant : i) le renforcement et l'application de lois, de politiques, et de pratiques sur le lieu de travail interdisant la discrimination lors du recrutement ; ii) le maintien en fonction et promotion des femmes dans les secteurs public et privé ; iii) et la mise en place d'une loi sur la rémunération égale ;
- La mise en place et le renforcement des politiques actives sur le marché du travail relatives à l'égalité des sexes (éducation et formation, compétences et subventions) ;
- Les mesures prises pour prévenir le harcèlement sexuel, y compris sur le lieu de travail ;
- L'amélioration de l'inclusion financière et accès au crédit, y compris pour les travailleuses indépendantes ;
- L'amélioration de l'accès aux technologies modernes (y compris les technologies intelligentes sur le plan climatique), aux infrastructures et aux services (y compris la vulgarisation agricole) ;
- Le soutien à la transition entre le travail informel et le travail formel, notamment grâce à des mesures juridiques et politiques qui profitent aux femmes travaillant dans le secteur informel.

La « Vision Djibouti 2035 » présage également l'essor des femmes dans le secteur de l'entrepreneuriat où : i) les candidates à la création d'entreprises sont 24/117 porteurs d e projet (20,51%) et ii) les femmes entrepreneures sont 692/3193 (21,67%) à être inscrites dans le rôle des patentes de la Direction des Impôts *(Information de Mme Zahra Omar Ahmed – Directeur de Département au CCD – 18/02/2019)*. En outre, depuis 2000, Djibouti a institué le Grand Prix du Chef de l'État pour la Promotion de la Femme. Parmi les lauréates de 2019, une entrepreneure a reçu le Grand Prix du Projet économique féminin.

Concernant l'accès aux formations, le rapport d'évaluation à mi -parcours du programme d'action d'Istanbul (2011-2020) compte huit établissements de formation technique et professionnelle. Les principales sont : i) le Centre de formation professionnelle pour les adultes (CFPA), ii) l'École ménagère de Boulaos, et iii) le Centre de formation aux métiers de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de Damerjog. Ces centres coexistent avec un Service National Adapté qui a formé et recruté 4 100 jeunes (dont 85% ont aujourd'hui un emploi) dans un cadre militaire en partenariat avec les lycées d'enseignement professionnel et les centres de formation.

Selon l'Office National du Tourisme (ONT) de Djibouti, le tourisme mobilise environ 1500 emplois. Parmi ceux-ci, 50% sont indirects tels le petit commerce et l'artisanat qui concernent environ 600 femmes. L'exécution de la « Stratégie et plan d'action pour la mise en œuvre de la grande muraille verte à Djibouti (SGMVD) » permet d'appuyer ces femmes dans leur domaine d'activité par : i) la promotion du petit commerce comme le commerce du

lait et des animaux, ii) la création des marchés dans les zones rurales fréquentées, et iii) la mise en place des boutiques de produits de première nécessité.

En matière d'artisanat, des expériences existent au niveau national et dans les zones de la GMV. S'inspirer de ces expériences pourrait facilement aider à asseoir une base de développement de ce secteur principalement à travers : i) l'appui au développement de l'artisanat local (tannage, confection des nattes, paniers, tissage, poterie, vannerie) ; ii) l'exploitation et la commercialisation du sel ; et iii) la formation des femmes (couture, transformation, cueillette des plantes médicinales, santé de la famille). Pour ce qui est de l'export des produits du pays vers l'Arabie voire en Thaïlande, les charchari s font preuve d'une capacité d'accumulation et de dynamisme. Elles constituent ainsi une « classe moyenne » et sont le levier de développement du pays.

Autonomisation économique des femmes

L'Etat a mis en place plusieurs institutions de micro finance et de microcrédit pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes.

L'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS) est née en 2008 de la fusion de l'Agence djiboutienne de travaux d'intérêt public (ADETIP) avec le Fonds Social de Développement (FSD). Elle a pour mission de contribuer à l'éradication de la pauvreté chez les groupes vulnérables y compris les femmes pauvres.

La « Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit (CPEC) de Djibouti » est créée en 2010 suite à l'union de la Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit (CPEC) avec la Caisse Nationale d'Epargne et de Crédit de Djibouti (CNECD). Elle cible les couches vulnérables de la population qui étaient auparavant exclues du système bancaire classique. La CPECD s'engage dans l'exécution du programme « entrepreneuriat au féminin », destiné à financer les jeunes filles porteuses de projets générateurs de revenus. Elle octroie des crédits solidaires aux femmes, actives économiquement, ne pouvant accéder à des prêts bancaires classiques.

La micro finance islamique est mise en place en 2011 par l'ADDS. Les associations Al Biri, Paix et Lait, Atu Yofan, Bender Djedid figurent parmi celles œuvrant dans le domaine. L'unité-pilote microfinance islamique de Balbala, lancée en 2012, a permis de sensibiliser 1000 personnes et de financer 146 projets dont 104 pour des femmes jusqu'en 2014.

La « Stratégie de micro finance 2012-2016 » renseigne que la demande de services financiers est une réalité importante mais n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation.

En 2018, la Banque Mondiale a financé un « Projet de soutien à l'entrepreneuriat destiné à 6 000 jeunes et femmes » de Djibouti d'un montant de 15 millions de dollars Ce projet appuie plus de 2 300 petites et moyennes entreprises (PME) à accéder à des services de développement.

L'impact du microcrédit reste limité. Il n'assure que la satisfaction minimale des besoins quotidiens et ne contribue pas à la lutte contre la pauvreté, il ne crée pas de rich esses, et il ne peut renforcer le statut et l'autonomisation des femmes, s'érigeant parfois en source de tensions sociales au sein des familles.

Agriculture, pêche et élevage

La population rurale de Djibouti est composée à l'origine de pasteurs nomades. La plus grande partie des terres se prête à leur activité (94,4% des terres à vocation pastorale, soit 16 987 km2). Une petite portion de terres est à vocation agricole (0,6%, soit 105 km2) et les activités agricoles significatives n'ont commencé qu'après l'indépendance. L'Etat a aidé les anciens pasteurs par des actions d'irrigation, la fourniture des intrants, l'encadrement et la formation, faute de « tradition agricole ». L'agriculture, la pêche et l'élevage peuvent alors

fournir localement des produits alimentaires afin de diminuer la dépendance alimentaire vis -à-vis de l'extérieur. L'élevage privilégie l'autoconsommation des ménages ruraux et satisfait une partie de la demande urbaine ; et la consommation de poisson sur le marché est en pleine croissance au regard de la pêche qui dispose d'un potentiel considérable.

L'Etat dispose d'un plan directeur de développement du secteur primaire 2009 -2018, cadre de référence pour la planification et la mise en valeur des ressources naturelles. L'exécution de ce plan permettrait i) une meilleure mobilisation de l'eau en vue d'impulser le développement du secteur ; ii) une augmentation des productions (végétale, animale et halieutique) ; et iii) une amélioration de la contribution du secteur à l'économie nationale. Différents programmes et projets concourent pour l'exécution de ce plan qui prévoit un appui aux femmes.

La stratégie et plan d'action pour la mise en œuvre de la grande muraille le verte à Djibouti (SGMVD) de son côté compte faire des actions dans le domaine des cultures irriguées (maraîchage, maïs), de l'arboriculture et de l'agroforesterie (palmier dattier, palmier doum, Acacias, haies vives). Les messages de vulgarisation seront adressés selon des techniques ciblées de proximité pour toucher directement les femmes. Dans le domaine de l'élevage, les femmes bénéficieront des appuis sur les petits ruminants (vaccinations, soins, stockages de foins.) Ce programme touchera 120 000 personnes dont au moins 50 000 femmes.

Concernant la pêche, le Programme d'appui à la réduction de la vulnérabilité dans les zones de pêches côtières (PRAREV-PÊCHE) a déployé des efforts afin d'assurer une bonne représentativité des femmes (au moins 30 %) parmi ses bénéficiaires. En 2017, les femmes représentent 16 % de tous les bénéficiaires profitant de toutes les formations réalisées par le PRAREV, et 122 femmes pêcheurs et mareyeuses ont eu accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques.

Par ailleurs, le cadre de programmation pays FAO (2013 -2017) a trois domaines prioritaires dont deux concernent le secteur primaire :

- L'amélioration de la production et de la productivité des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Les interventions porteront sur : i) l'introduction et la promotion d'espèces et variétés végétales adaptées au changement climatique et à celles de nouvelles techniques de production (irrigation, intrants et équipement agricole), ii) le renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales des petites productrices et iii) la sensibilisation des institutions de crédit pour qu'elles répondent aux besoins des petits producteurs. Une approche « Chaine de valeur » marquera le développement d'une production halieutique « responsable », ainsi que le renforcement des capacités en production et en santé animale (privées et publiques) et celles d'éleveurs et des auxiliaires d'élevage. La conservation, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture marine seront développées. En 2017, 43 personnes dont 4 femmes ont bénéficié d'une formation sur l'organisation et la gestion des coopératives. De même, 62 personnes dont 7 femmes ont reçu une formation sur la protection de la biodiversité marine et la préservation des ressources halieutiques.
- La gestion durable et responsable des ressources naturelles productives. L'aspect fondamental des interventions portera sur la sécurisation et la gestion intégrée de l'eau pour l'agriculture et l'élevage. Une analyse « Genre », conduite avec les institutions nationales concernées permettra de préciser et d'améliorer les conditions d'accès, de contrôle et de gestion des femmes sur cette ressource décisive.

Infrastructures de l'énergie

La « Vision 2035 » ambitionne de se procurer 100% de son électricité à partir d'énergies renouvelables d'ici 2020. Ainsi, Djibouti a créé l'« Office djiboutien de développement de l'énergie géothermique » (ODDEG) en 2014. Depuis 2016, en partenariat avec les PTF, plusieurs projets priorisent l'électrification rurale avantageant surtout les ménages dirigés

par des femmes. Parmi ceux-ci figurent la construction d'une centrale géothermique, d'une centrale solaire et d'un parc éolien pour produire une électricité plus fiable, abondante et à bas coût.

Le pays a également bénéficié d'un « Programme d'électrification durable » financé par la Banque Mondiale. Ce projet vise à élargir l'accès à l'électricité à quelques 14,000 ménages appartenant aux couches les plus pauvres de la population djiboutienne. Selon son rapport d'évaluation en 2017, le projet a permis : i) l'élargissement de l'accès à l'électricité des ménages ayant de faibles revenus et vivant dans les zones périurbaines (zone de Balbala) ;
ii) l'amélioration de l'efficacité et de la performance des services d'électricité dans les zones ayant une forte densité de population ; iii) la création d'emplois durant la phase de construction ; iv) l'amélioration du niveau de revenus des travailleurs participant aux travaux ; v) l'amélioration des conditions de vie de 6 000 ménages bénéficiant du projet ; vi) la création d'activités génératrices de revenus, notamment des petites entreprises gérées par des femmes vendant aux alentours des sites ; vii) la formation de travailleurs des deux sexes
à différentes techniques de construction suivant des normes agréées ; viii) l'amélioration de la sécurité des espaces publics et la réduction du risque de VBG grâce à l'installation d'un
éclairage public favorisant la mobilité accrue des femmes et donnant aux enfants l'opportunité de prolonger leur temps d'apprentissage ; et ix) le renforcement de la cohésion sociale grâce à l'offre aux deux sexes des mêmes possibilités de participer à la prise de décision concernant les interventions dans le cadre du projet.

Infrastructures des transports

Djibouti dispose d'un document de stratégie « Transport et logistique à Djibouti : contribution à la création d'emplois et à la diversification économique » (2013). Il vise un futur économique qui desservit les corridors commerciaux vers la Corne de l'Afrique, tout en maintenant son rôle de première porte d'entrée vers l'Ethiopie.

Des réponses ont été menées afin de servir ces objectifs. Cependant, la dimension genre n'a pas été suffisamment prise en compte, limitant ainsi l'accès des femmes aux diverses opportunités.

L'acquisition de compétences spécialisées a été promue par les réalisations suivantes :

- Les formations par l'armateur international P&O à l'endroit des personnels techniques du port en 2006 ;
- L'envoi de 40 stagiaires en Inde pour une formation en gestion dans les métiers maritimes par le ministère de l'Emploi ;
- L'envoi de quatre employés du PAID à l'Académie arabe des sciences, de la technologie et des transports maritimes en Égypte ;
- L'envoi de quelques employés pour assister à la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) axée sur la gestion portuaire ;
- La poursuite de la coopération Sud-Sud dans le court terme pour former sa main d'œuvre en dehors du pays, en attendant que les formations locales soient opérationnelles.

Pour faciliter le transit et le commerce, le rôle de porte d'entrée et pôle de stabilité d'intégration internationale a été assurée grâce au COMESA. De plus, les tarifs douaniers ont été harmonisés afin de rendre le commerce intra régional plus attrayant.

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

En 2018, le gouvernement – avec l'appui de la Banque Mondiale – a lancé un projet visant à mettre « le commerce électronique au service des PME féminines » pour faire face aux différents obstacles

rencontrés par les femmes entrepreneures Djiboutiennes. Ce projet cible les petites et moyennes entreprises détenues ou dirigées par des femmes qui produisent des biens commercialisables en ligne. Il faciliterait l'accès des PME féminines aux plateformes de commerce en ligne et l'accès aux institutions financières, en particulier le réseau « Banking on Women ».

Participation des femmes dans les instances de décision

La « Vision Djibouti 2035 » ambitionne d'améliorer la participation des femmes dans les instances de décision (40% de femmes à l'Assemblée Nationale). Pour y parvenir, elle prévoit : i) l'éradication des inégalités liées au sexe privant les femmes de la pleine jouissance de leurs droits sociaux, économiques et politiques et ii) l'instauration d'un environnement socioculturel, juridique, économique, politique et institutionnel favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre. La Politique Nationale Genre (2011 -2021) appuie cette vision en voulant instaurer un développement durable qui passe par l'éradication des inégalités liées au sexe.

En 2019, le rapport national de Beijing +25 sur les Femmes rapporte la conduite d'une étude sur la représentation des femmes au sein de la fonction publique (2019). Cette étude a permis de : i) mettre en relief l'effort consenti par le gouvernement dans l'implication des djiboutiennes dans le circuit décisionnel de l'appareil étatique et ii) mesurer l'impact de sa politique en matière d'émancipation et d'égalité de chance dans l'accès aux postes de responsabilité dans la fonction publique. En effet, le pays a établi un programme de sensibilisation des femmes à la démocratie et au leadership en vue de leur participation active aux élections législatives de 2018.

En ce qui concerne le cadre juridique, l'Etat a réformé : i) la constitution, ii) des lois (ex. La loi n°219/AN/18/7ème L modifiant la loi n°192/AN/02/4ème L instituant le système de quota dans les fonctions électives et dans l'administration de l'État du 11 janvier 2018 qui fait passer le quota des femmes d'au moins 10% à au moins 25%), et iii) les règlements favorisant la participation des femmes à la vie politique, en particulier au niveau de la prise de décisions, y compris la réforme du système électoral.

Violences basées sur le genre

Le gouvernement Djiboutien mène une lutte acharnée pour *« aller vers une élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles »*.

La Stratégie Nationale pour l'Abandon Totale de Toutes Formes d'Excision (2007 -2011) a fait l'objet d'une évaluation de sa mise en œuvre en 2015. La croyance que l'excision soit indiquée pour l'intérêt de la fille est plus forte chez les « sans instruction » (50,9%) mais reste bien présente chez les femmes du niveau secondaire ou plus (38,1%), autant les rurales (64,4%) qu'urbaines (43,4) représentent des proportions importantes qui sont de cet avis (EDS-PAPFAM, 2012). Cette situation a amené le MFF à élaborer une nouvelle stratégie pour accélérer l'abandon de toute forme d'excision (2018 à 2022) en 2017 bien que l'évaluation de la stratégie nationale du 2007-2011 était déjà satisfaisant. Le but de cette nouvelle stratégie est de redynamiser le dispositif de la riposte nationale contre les mutilations génitales féminines et de protéger l'intégrité physique des petites filles. De plus, le pays dispose d'un guide juridique sur les VBG y compris les MGF, destiné aux officiers de Police Judiciaire.

Une étude sur les pratiques néfastes, particulièrement les MGF, est actuellement en cours et des séances de sensibilisation communautaires ont été menées sur l'abandon de cette pratique. D'autres études indiquent que l'éradication du mariage d'enfants pourrait générer des milliards de dollars en matière de revenus et de productivité. En effet, les jeunes filles peuvent terminer l'école, repousser leur maternité, décrocher un emploi convenable et exploiter pleinement leur potentiel.

En 2017, le gouvernement a élaboré un « protocole national de référence de prise en charge des victimes de VBG » en vue de garantir une prise en charge rapide et complète des survivantes.

Annexe 6 : Bibliographie, sitographie/webographie

Banque Africaine de Développement, Djibouti : Revue à mi-parcours du document de stratégie pays 2016-2020 et revue de la performance du portefeuille pays 2018, ECCE/RDGE, 2018 ;

https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project -and-Operations/Djibouti__Document_de_strat%C3%A9gie_pays__DSP__2016-2020.pdf

Banque Mondiale, Le commerce électronique, un tremplin pour les femmes entrepreneures de Djibouti, 17 janvier 2019 ;
https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2019/01/14/e -commerce-helping-djiboutian-women-entrepreneurs-reach-the-world

Bureau de la Banque mondiale à Djibouti, Les interventions du Groupe de la Banque mondiale en République de Djibouti, Octobre 2015 ;

http://documents.worldbank.org/curated/en/778241467987856202/pdf/100487-FRENCH-WP-PUBLIC-Box393235B-Programmes-du-Groupe-de-la-Banque-mondiale-Final-October-2015.pdf

Cadre de programmation pays (CPF) FAO-DJIBOUTI 2013-2017, Juin 2013 ;
http://www.fao.org/3/a-bp635f.pdf

Center for Global Nonkilling, Right to life and related human rights issues Djibouti, Universal Periodical Review, Third cycle, Octobre 2017 ;

http://rio20.net/wp-content/uploads/2012/02/wp4.pdf

Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observations finales concernant le rapport initial et le deuxième rapport périodique de Djibouti, Décembre 2013 ;

https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=50a0fa732

Commissariat au plan charge des statistiques - Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques (DISED), Résultats de la quatrième enquête djiboutienne auprès des ménages pour les indicateurs sociaux (EDAM4 -IS), Juin 2018 ;
https://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/3463/related -materials

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, AGENDA 2063 - L'Afrique que nous voulons - Cadre stratégique commun pour une croissance inclusive et un développement durable - PREMIER PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE 2014-2023, Septembre 2015 ;
https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/agenda2063 -frameworkf.pdf

Conseil des droits de l'homme - Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel – Djibouti – Additif, Observations sur les conclusions et/ou

recommandations, engagements et réponses de l'État examiné, Septembre 2018 ; https://digitallibrary.un.org/record/720832/files/A_HRC_16_2 -FR.pdf

Conseil des droits de l'homme - Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme* Djibouti – Mai 2018

Conseil des droits de l'homme - Vingt-quatrième session - Point 6 de l'ordre du jour ; http://rgs.gssweb.org/old/jp-fr/news/vivre-la-vingt-quatrime-session-du-conseil-des-droits-de-lhomme-genve-et-autres-expriences

Examen périodique universel, Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel – Djibouti

Conseil des droits de l'homme, Groupe de travail sur l'Exam en périodique universel Trentième session 7-18 mai 2018 – Compilation concernant Djibouti ; https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/DJIndex.aspx

Conseil économique et social, Commission économique pour l'Afrique-Comité d'experts, Trente-sixième réunion, Dixième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, Réunion des Comités d'experts - Dakar, 23-25 mars 2017 ; https://repository.uneca.org/handle/10855/24400

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Observations finales concernant le rapport de Djibouti valant rapport initial et deuxième rapport périodique ; http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPRiCAqhKb7yhslztXd5Nnh5GF9yFH9jwvinE81B16BJ8HA8F9pWTJNBgK4d6AEYDqInRH7r%2FZt9LBTSRgRneVYMNh3RnFD5YiwizrDujbAVZGuzx2y9HCgCZ

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes - Quarante-neuvième session 11-29 juillet 2011 - Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ;

https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CEDAW/Jurisprudence/CEDAW -C-49-D-23-2009_fr.pdf

Déclaration Solennelle pour l'Egalité de Genre en Afrique (DSE GA) ; http://www.achpr.org/fr/instruments/declaration -on-gender-equality-in-africa/

Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques, République de Djibouti

Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages pour les Indicateurs Sociaux 2017 - Données pour utilisation publique, Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques (DISED) – Commissariat au Plan, Chargé des Statistiques, Octobre 2018 ; https://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/3463/data -dictionary/F12?file_name=EDAM2017_Section_08b2_PUF

Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques, République de Djibouti - Etude sur l'Impact Socio-Economique du Khat à Djibouti 2010, Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques (DISED) - Ministère de l'Economie et des Finances Banque mondiale, Octobre 2018,

http://www.dised.dj/Annuaire_Statistique_2018.pdf

DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES - République de Djibouti Commissariat au Plan Chargé des Statistiques, Mesure de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et des inégalités à Djibouti 2002 -2013 ; https://hal-confremo.archives-ouvertes.fr/hal-01018793v2/document

DJIBOUTI : TABLES DE DONNÉES SUR LE GENRE

Djibouti : tables de données sur le genre - Deuxième enquête djiboutienne iii sur la sante de la famille - edsf/papfam 2 - 2012 / rapport final ;

https://www.who.int/fctc/reporting/party_reports/djibouti_annex2_papfam_report.pd f

DJIBOUTI from the Africa Gender Index 2018 DataBase ;

https://data.worldbank.org/country/djibouti

Djibouti : INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

Document de la Banque Mondiale, Comprendre la dynamique du khat à Djibouti - Aspects sociaux, économiques et de santé, Unité de Gestion Pays (Djibouti, Egypte, Yémen)-MNCO3, Unité du Développement social - Département du Développement Durable – MNSSD, Région Afrique du Nord et Moyen Orient, Banque Mondiale, Mai 2011 ;

http://documents.worldbank.org/curated/en/732701468247481705/pdf/628230FRENCH0P0KHAT0Banque0mondiale.pdf

East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project, Djibouti Rapport conjoint sur l'Examen Périodique Universel de l'ONU 30ième Session du Groupe de Travail de l'EPU, Octobre 2017 ; https://www.civicus.org/documents/DjiboutiUPR.FR.2017.pdf

Evaluation d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES), Avril 2011 ;

https://www.sifee.org/static/uploaded/Files/ressources/contenu -ecole/douala/volet-1/1_SAMOURA_YONKEU_DIAPO.pdf

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, « Cahier d'exigences » pour le respect des droits des femmes au Djibouti, Note soumise aux expert(e)s du Comité sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (CEDAW), en vue de l'examen du rapport de Djibouti le 21 juillet 2011

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, Djibouti - Revue à mi-parcours du document de stratégie pays 2016-2020 et revue de la performance du portefeuille pays 2018, ECCE/RDGE, Décembre 2018 ;
https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project -and-Operations/Djibouti__Document_de_strat%C3%A9gie_pays__DSP__2016 -2020.pdf

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, Djibouti, Document de stratégie pays (DSP) 2016-2020, EARC, Février 2016 ;
https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project -and-Operations/Djibouti__Document_de_strat%C3%A9gie_pays__DSP__2016 -2020.pdf

La Nation, Microfinance : Entretien avec Dr. Ibrahim Robleh Guedi Maître de conférences en économie à l'Université de Djibouti, 13 Avril 2017 ;
http://www.lanationdj.com/micro-finance-entretien-avecdr-ibrahim-robleh-guedi-maitre-de-conferences-economie-a-luniversite-de-djibouti/

La République Française – OFPRA – Division Information Documentation Recherche, Les mutilations génitales féminines (MGF), 21 Juin 2017 ; https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/25_dji_mgf.pdf

Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), Rapport d'évaluation de Djibouti, Novembre 2015 ;

https://www.aprmtoolkit.saiia.org.za/fr/component/docman/doc_download/587 - rapport-evaluation-de-djibouti-fr

Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la mer, chargé des ressources hydrauliques, Plan Directeur 2009-2018, Février 2009 ; http://www.tralac.org/files/2012/12/MasterPlan.pdf

Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la mer, chargé des Ressources Hydrauliques, Projet de Développement Rural Communautaire et Mobilisation des Eaux – PRODERMO ;

http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/811951468247885095/pdf/E30140 DJ0rural0community.pdf

Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et ressources halieutiques, Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), Plan d'action 2012-2017, Décembre 2011 ; http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/dji149801.pdf

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, Plan d'action de l'éducation 2017-2019, Février 2017 ; http://www.education.gov.dj/images/plan/PAE%202017 -2019.pdf

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques, Octobre 2006 ; https://unfccc.int/resource/docs/napa/dji01f.pdf

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Stratégie et plan d'action pour la mise en œuvre de la grande muraille verte a Djibouti (SGMVD), Mars 2011 ; http://www.environnement.dj/wp-content/uploads/2018/03/Strat%C3%A9gie -et-plan-daction-pour-la-mise-en-oeuvre-de-la-Grande-Muraille-Verte-Djibouti.pdf

Ministère de la Femme et de la Famille - République de Djibouti, Rapport narratif trimestrielle sur l'état d'avancement du PAFRC - Janvier-Mars 2018

Ministère de la Femme et de la Famille - République de Djibouti, Evaluation du Plan d'Action Stratégique Nationale pour l'Enfance à Djibouti (PASNE D) 2011/2015, Avril 2018 ; https://docplayer.fr/8853146-Plan-strategique-national-pour-l-enfance-a-djibouti-pasned-2011-2015.html

Ministère de la Femme et de la Famille - République de Djibouti, Politique Nationale pour l'Enfance à Djibouti, Avril 2018

Ministère de la Femme et de la Famille et Commissariat au plan charge de la statistique - Etude sur l'évolution de la situation de la femme à Djibouti de 2000 à 2015, 2017 ; https://human-village.org/IMG/pdf/femmesdjibouti_2012.pdf

Ministère de la Femme et de la Famille, Stratégie Nationale de Communication et de Promotion de la Planification Familiale,

Ministère de la promotion de la femme et du planning familial charge des relations avec le parlement, Rapport national d'évaluation quinquennal sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing (1995) et des textes is sus de la vingt troisième

session extraordinaire de l'assemblée générale (2000), Juillet 2014 ; https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Beijing20/NationalReviews/dijibouti_beijing_review_report.pdf

Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning Familial, Chargé des Relations avec le Parlement, Politique Nationale Genre 2011 -2021, FNUAP-PNUD-UNESCO-ONUSIDA, Octobre 2011 ; http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/dji166445.pdf

Ministère de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales, Rapport initial et périodique combiné relatif à la mise en œuvre de la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), Octobre 2009 ;

https://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/AdvanceVersions/CEDAW -C-DJI-1_3_fr.pdf

Ministère de la Promotion de la Femme, du Bien-être familial et des Affaires sociales, Plan stratégique national pour l'enfance à Djibouti (PASNED / 2011 -2015) ; https://www.djiboutinfo.org/app/download/5797484978/Plan+d%27Actions+pour+l%27Enfance+2011-2015%2C+Minist%C3%A8re+Promotion+de+la+Femme.pdf

Ministère de la sante, Plan national de développement sanitaire PNDS 2013 -2017, Janvier 2013 ;

http://www.nationalplanningcycles.org/sites/default/files/country_docs/Djibouti/pnds_2013_2017_partie_2_version_du_80113.pdf

Ministère de L'Economie et des Finances chargé d e L'industrie et de la Planification, Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques, Profil de la pauvreté en République de Djibouti 2012, Septembre 2012 ;

https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/Profil%20de%20la%20pauvret%C3%A9%202012_Draft4.pdf

Ministère de L'Economie, des Finances et de la Planification, Charge de la Privatisation (Direction de la Statistique et des Etudes démographiques - DISED) – Analyse de la situation des femmes et des enfants en République de Djibouti, Mai 2007 ; https://www.unicef.org/sitan/files/Djibouti_Sitan_May07.pdf

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement, Contribution Prévue Déterminée au niveau National de la République de Djibouti, Août 2015 ; https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Djibouti%20First/CPDN%20Djibouti_9%20-%20CPDN%20-%20Format%20pour%20soumission%20CCNUCC.pdf

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement, Stratégie et programme d'action nationaux pour la biodiversité, Mars 2017 ; https://www.cbd.int/doc/world/dj/dj-nbsap-v2-fr.pdf

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Conférence des Nations Unies - rapport national sur le développement durable Rio+20 République de Djibouti ;

https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1011DjiboutireportRio+20.pdf

Mots-Clés, Manuel d'écriture inclusive : faites progresser l'égalité femmes/hommes par votre manière d'écrire, 2016 ; http://www.univ-tlse3.fr/medias/fichier/manuel-decriture_1482308453426-pdf

Nations Unies Djibouti, PNUAD 2018-2022 – Ensemble pour un meilleur avenir ; https://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Executive%20Board/2018 /First-regular-session/DPDCPDJI3_UNDAF%20Final.pdf

ONU FEMMES, Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 , 2018 ; http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018

PNUD, *Vaincre la pauvreté humaine*, 2000 : 19 ; https://journals.openedition.org/etudesrurales/68

Primature – Secrétariat d'Etat à la Solidarité Nationale, Protec tion sociale – Statégie Nationale "Filet sociaux de sécurité" 2013-2017, Juin 2012

Rapport alternatif CEDEF Djibouti 2011 ;

https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/DJI/INT_CEDAW_NGO_DJI_49_8565_E.pdf

Rapport analytique sur la Conférence de Djibouti sur les politiques et la recherche dans l'enseignement supérieur : qualité et futurs défis en Afrique de l'Est, Mai 2017

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Nairobi/rapportconferencefr.pdf

Rapport d'étude sur les impacts du changement climatique en République de Djibouti, Juin 2015 ; http://climatdeveloppement.org/rapports-detude-sur-les-impacts-des-changements-climatiques-a-djibouti-et-au-benin/

Rapport d'Évaluation Rapide des Dommages et Besoins, Post - Cyclone Sagar, 7 Juin, 2018 ; https://www.gfdrr.org/sites/default/files/publication/Rapport%20du%20RDNA%20de%20Djibouti-FINAL.PDF

Rapport sur l'Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Abandon Totale à Toutes Formes d'Excision, Juin 2015 ;

https://www.unicef.org/evaldatabase/files/Final5_report_Evaluation_MGF_Djibouti_2015-001.pdf

République de Djibouti - Ministère de la Santé– Enquête Djiboutienne à indicateurs multiples, Ligue des Etats Arabes, Rapport Final Décembre 2017, 2017 ; https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Beijing25/rapport_final_beijing_25_vf_djibouti.pdf

République de Djibouti - Union Européenne, Programme Indicatif National pour la période 2014- 2020 ; https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/nip -djibouti-20140619_fr.pdf

République de Djibouti, Plateforme de la Coordination de la Société Civile Djiboutienne, Participation aux travaux de la 51ème session du Comité des Droits de l'Homme - 11-12 Novembre 2013, Genève, Suisse ; http://www.reseau3d.org/wp-content/uploads/2014/12/Rapport-du-51u00E8me-session.pdf

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI, RAPPORT FINAL - Coordination de la Plateforme de la Société Civile Djiboutienne sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels, 21 Aout 2013 ;

https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CESCR/Shared%20Documents/DJI/INT_CESCR_NGO_DJI_15159_F.pdf

République de Djibouti, Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), 2015-2019 ;

https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/planipolis/files/ressources/djibouti_scape - francais.pdf

République de Djibouti, Vision Djibouti 2035 ; https://www.ccd.dj/w2017/wp-content/uploads/2016/01/Vision-Nationale.pdf

Revue stratégique « Faim zéro à Djibouti » ;

https://www.urd.org/fr/publication/rapport -de-la-revue-strategique-faim-zero-a-djibouti/

Tiburce NYIAMA et Silah-Eddine Abdoul SAMAD, Evaluation du 4ème programme de pays UNFPA/DJIBOUTI - RAPPORT FINAL – Mai 2017

UNION NATIONALE DES FEMMES DJIBOUTIENNES, Rapport Alternatif de l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes sur la mise en œuvre de la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), La Politique du Genre en République de Djibouti : entre volonté et réalité. Avril 2011 ; https://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/CEDAW.C.HTI.7_fr.pdf

Yveline Nicolas, Intégration de la dimension genre dans les politiques et les programmes d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des ressources naturelles dans la zone sahélo-saharienne, Une étude de l'Observatoire du Sahara et du Sahel dans le cadre du Projet REPSAHEL, Septembre 2017 ; http://www.oss-online.org/rep-sahel/images/Docs-2017/Annexe-12-Etude-DimensionGenre-au-Sahel-REPSAHEL.pdf

République de Djibouti, Code Civil, édition 2018 ; https://www.droit-afrique.com/uploads/Djibouti-Code-civil-2018.pdf

Plus pernicieux que le plafond de verre, le « plafond de mère » renvoie à la procréation comme facteur d'exclusion des femmes du marché du travail ; http://www.atlantico.fr/decryptage/plafond-mere-procreation-encore-facteur-exclusion-femmes-marche-travail-marlene-schiappa-cedric-bruguiere-2467382.html#qxUQtdJ3m2DrByQ7.99

M. S. OBSIEH, L'oralité dans la littérature de la corne de l'Afrique : traditions orales, formes et mythologies de la littérature pastorale, marque de l'oralité dans la littérature, Université de Bourgogne, 2012 ;

https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00796155/document

MAEP, Rapport d'évaluation n°18-nov.2015 ;

https://www.aprmtoolkit.saiia.org.za/fr/.../doc.../587 -rapport-evaluation-de-djibouti-fr

République de Djibouti, Ministère de la Femme et de la Famille, Rapport d'Examen National Approfondi établi à l'occasion du 25ème anniversaire de la quatrième

Conférence mondiale de Beijing sur les Femmes Et les 5 ans du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, 2019 ;

https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded -documents/Beijing25/rapport_final_beijing_25_vf_djibouti.pdf

UNDP indices et indicateurs de développement humain 2018 ;

http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018_human_development_statistical_update_ fr.pdf

MENFOP/DP, Annuaire statistique année scolaire 2016 -2017 ;

http://www.education.gov.dj/images/Annuaire%20statistique -MENFOP-2016-17.pdf

The Middle East and North Africa (MENA) Out -of-School Children Initiative (OOSCI) ;

http://www.oosci-mena.org/

Réseau Action Climat, Rapport d'étude sur les impacts du changement climatique en République de Djibouti, Juin 2015, p. 13 ; http://climatdeveloppement.org/wp-content/uploads/2016/03/RD-DJIBOUTI-V4-WEB.pdf

Banque Africaine de Développement, Perspectives économiques en Afrique 2018 ;

https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African_Economic_Outlook_2018_-_FR.pdf

Programme d'appui à la réduction de la vulnérabilité dans les zones de pêche côtières (PRAREV), Rapport de revue à mi-parcours;

https://operations.ifad.org/documents/654016/cef15679 -8959-4a63-97f4-3ac25b869c9a

OMS 2007. Energie domestique et santé;

http://apps.who.int/bookorders/anglais/detart1.jsp?codlan=2&codcol=15&codcch=665

République de Djibouti, profil genre de Djibouti 2011-2021 ;

http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/dji166445.pdf

Documents de politique et Lois nationales

Protocole relatif à la Charte Africaine portant sur la Création d'une Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;

Ordonnance n°92-0102/PRE portant date d'entrée en vigueur de la Constitution ; https://www.presidence.dj/PresidenceOld/jo/1992/ordon0102pr92.htm

Déclaration Solennelle pour l'Egalité de Genre en Afrique (DSEGA) ; http://www.achpr.org/fr/instruments/declaration -on-gender-equality-in-africa/

Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort ;
https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/2ndOPCCPR.aspx

Loi portant Code de Protection Juridique des Mineurs qui a pour objet la protection et la promotion des droits de l'enfant (fille et garçon) (2015) ;

http://oit.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/99276/118428/F-772599564/DJI-99276.pdf

Protocole a la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peup les relatif aux droits des femmes en Afrique

Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Décret n°2016-379/PRES/PM/MFSND portant organisation du Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille

Décret n°2012-260/PR/MPF portant Organisation et Fonctionnement du Centre d'Action Sociale pour l'Autonomisation des Femmes (CASAF) ;
https://www.ilo.org/aids/legislation/WCMS_205783/lang--fr/index.htm

Décret n°2012-068/PR/MPF portant création et organi sation du Conseil National Genre et Développement et du Comité Technique de suivi de la Politique Nationale Genre et la matrice d'Action ; https://www.ilo.org/aids/legislation/WCMS_186073/lang -- fr/index.htm

Mohamed Bahdon, A la recherche de l'égalité entre hommes et femmes en République de Djibouti : instauration d'un cadre juridique et institutionnel sur les droits de la femme ; http://www.ceafri.net/site/IMG/pdf/Egalite_hommes -femmes_djiboutiens-2.pdf

La voix de la société civile, La Société Civile Djiboutienne: l'innovation et l'action passent par l'Union, Décembre 2010 ; http://www.societecivile.dj/lavoix122010.pdf

Loi n°20/AN/98/4ème L portant adhésion à la Convention sur l'élimin ation de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Loi n°16/AN/98/4ème L portant création et organisation de la Direction Pour la Promotion de la Femme et de la Famille ;

https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=66997&p_country=DJI&p_classification=05

Loi n° 48/AN/99/4ème L portant Orientation de la Politique de Santé ;

http://ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=fr&p_isn=64791

Loi n°62/AN/99/4ème L portant organisation du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de la Femme, du Bien-Être Familial et des Affaires Sociales ; https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/ ---ed_protect/---protrav/---ilo_aids/documents/legaldocument/wcms_126984.pdf

Loi n° 171/AN/17/7ème L du 27/04/2017 portant organisation du Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) ; http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Dji175177.pdf

Loi n°192/AN/02/4ème L Instituant le système de quota dans les fonctions Electives et dans l'Administration de l'Etat ;
https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=&p_isn=106471

Loi n°152/AN/02/4ème L portant Code de la Famille ;

http://oit.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=75293&p_count=96230&p_classification=01.03&p_classcount=1024

Loi n°173/AN/02/4ème L définissant la politique nationale en matière d'intégration de la femme dans le développement ; http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/dji149795.pdf

Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L portant révision de la Constitution ; https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=&p_isn=73030

Loi n°55/AN/09/6ème L relative à la violence contre les femmes notamment les Mutilations Génitales Féminines ;

http://evaw-global-database.unwomen.org/fr/countries/africa/djibouti/2009/loi -n-55-an-09-6eme-l-relative-a-la-violence-contre-les-femmes-notamment-les-mutilations

Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la Constitution ; https://www.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/fr/dj/dj008fr.pdf

Loi n°154/AN/12/6ème L portantes définitions de la Politique nationale Genre ; http://www.famille.gouv.dj/mff/uploads_docs/loi%20d%C3%A9finition%20de%20la%20Politique%20nationale%20Genre.pdf

Loi n°24/AN/14/7ème L portant mise en place d'un système d'Assurance Maladie Universelle ; http://www.droit-afrique.com/upload/doc/djibouti/Djibouti-Loi-2014-24-assurance-maladie-universelle.pdf

Loi n°95/AN/15/7ème L portant code de Protection juridique des mineurs ; https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=99276

Loi N°171/AN/17/7ème L portantes organisations du Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) ; http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Dji175177.pdf